

cheminements



INTERACTIONS, INSTITUTIONS ET PARCOURS

Populations et territoire au Québec, XVII^e-XXI^e siècles
Actes des 27^e et 28^e colloques étudiants du CIEQ

Sous la direction d'Emmy Bois et Dannick Rivest

cheminements

INTERACTIONS, INSTITUTIONS ET PARCOURS

Populations et territoire au Québec, XVII^e-XXI^e siècles
Actes des 27^e et 28^e colloques étudiants du CIEQ

Sous la direction d'Emmy Bois et Dannick Rivest

QUÉBEC, 2024

ciéq Centre
interuniversitaire
d'études québécoises

Cet ouvrage est réalisé grâce au soutien financier du
Fonds de recherche du Québec - société et culture (FRQSC).

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada**

Titre: Interactions, institutions et parcours: populations et territoire au Québec, XVIIe-XXI^e siècles: actes des 27^e et 28^e colloques étudiants du CIEQ / sous la direction d'Emmy Bois et de Dannick Rivest.

Noms: Centre interuniversitaire d'études québécoises. Colloque étudiant (27^e: 2022: Trois-Rivières, Québec), auteur. | Bois, Emmy, 1997- éditeur intellectuel. | Rivest, Dannick, éditeur intellectuel. | Centre interuniversitaire d'études québécoises. Colloque étudiant (28^e: 2023: Québec, Québec), auteur.

Collections: Cheminements (Québec, Québec)

Description: Mention de collection: Cheminements | Textes présentés lors du 27^e Colloque étudiant du Centre interuniversitaire d'études québécoises, tenu à Trois-Rivières le 6 mai 2022, et du 28^e Colloque étudiant tenu à Québec le 4 mai 2023. | Comprend des références bibliographiques.

Identifiants: Canadiana (livre imprimé) 20240007077 | Canadiana (livre numérique) 20240007085 | ISBN 9782925257035 (couverture souple) | ISBN 9782925257028 (PDF)

Vedettes-matière: RVM: Québec (Province)—Conditions sociales—Congrès. | RVM: Québec (Province)—Histoire—Congrès. | RVM: Québec (Province)—Civilisation—Congrès. | RVMGF: Actes de congrès.

Classification: LCC HN110.Q8 I563 2024 | CDD 306.09714—dc23

Iconographie de la couverture

Presses du journal Le Nouvelliste et crypte du père Frédéric à Trois-Rivières, 1978 (détail). Daniel Lessard, BANQ-Québec, E10, S44, SS1, D78-517.

Rencontre entre les premiers ministres René Lévesque et Pierre Elliott Trudeau à l'Assemblée nationale, 1977 (détail). Daniel Lessard, BANQ-Québec, Fonds Ministère des Communications, E10, S44, SS1, D77-76.

Directrices de l'U.C.F.R. de la fédération diocésaine de Chicoutimi vers 1957 (détail). Société historique du Saguenay, P002, S07, SS1, P08970-1.

FestiVoix, 2020 (détail), Photo: Festivoix.

Chicoutimi vers 1892 (détail). Joseph-Eudore Lemay. Société historique du Saguenay, P002, S07, SS1, P00311-1.

La seigneurie à Beauharnois, 1838 (détail). Katherine Jane Ellice, BAC, n^o d'acc 1990-215-3.

Design graphique et mise en page Émilie Lapierre Pintal (CIEQ) et Virginie Jullien.

Révision linguistique Solange Deschênes

© Centre interuniversitaire d'études québécoises

Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

Dépôt légal (Québec et Canada), 2^e trimestre 2024

978-2-925257-03-5 (couverture souple)

978-2-925257-02-8 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 SOLIDARITÉS ET COMMUNAUTÉS DE FEMMES EN MILIEU RÉGIONAL	3
Une bouteille à la mer: la recherche d'une communauté lesbienne imaginée dans les courriers du cœur du journal <i>Le Nouvelliste</i> de Trois-Rivières (1967-1999) Meygan St-Louis	5
Engagement féminin au Saguenay–Lac-Saint-Jean: portrait des membres de l'Union catholique des fermières (UCF), des Cercles d'économie domestique (CED) et de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), 1944 à 1976 Häxan Bondu	13
PARTIE 2 CULTURE, POLITIQUE ET QUESTION NATIONALE	19
Les festivals de musique: vecteurs de valorisation du patrimoine culturel immatériel du Québec Jean-François Veilleux	21
Gérard Bergeron (1922-2002): parcours d'un intellectuel spécifique David Olivier	29
PARTIE 3 OCCUPATION ET ORGANISATION DU TERRITOIRE	37
La région gardienne de la nation. Nationalisme et régionalisme au Saguenay: le cas du journal de collège <i>L'Oiseau-Mouche</i> (1893-1902) Maxime Fleury	39
Des terriers sous la loupe: l'évolution d'une pratique de gestion seigneuriale XVII ^e -XIX ^e siècles Emmy Bois	47
NOTICES BIOGRAPHIQUES	59

INTRODUCTION

Grâce à sa programmation d'activités scientifiques, le Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) encourage depuis plus de 25 ans la rencontre entre les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, les professeur.e.s membres du centre et les chercheuses et chercheurs qui y sont associé.e.s. C'est dans cet esprit qu'est mis sur pied, chaque année, le colloque étudiant du CIEQ: résolument interdisciplinaire, cet événement permet aux étudiantes et étudiants de présenter les résultats partiels ou finaux de leurs recherches de maîtrise ou de doctorat. En plus d'être un lieu d'échanges et de rencontres, le colloque étudiant du CIEQ participe concrètement à la formation des étudiant.e.s en leur offrant de premières occasions de communication devant leurs pairs, mais aussi de premières opportunités de publication en leur ouvrant les pages de la collection *Cheminements* pour la parution des actes de colloque.

Le 6 mai 2022, au monastère des Ursulines de Trois-Rivières, s'est tenue la 27^e édition du colloque étudiant sous la thématique «Le Québec en interactions: institutions, groupes et individus». Pour l'occasion, les chercheuses et chercheurs étaient invité.e.s à réfléchir aux relations qu'entretiennent les individus et groupes entre eux, ainsi qu'à leur rapport aux institutions et au contexte dans lequel se développent ces relations. L'année suivante, le 4 mai 2023, les membres étudiants du centre ont été conviés à la cathédrale anglicane Holy Trinity à Québec pour la tenue du 28^e colloque étudiant du CIEQ. Ce second colloque, qui avait pour thème «Penser le Québec: parcours collectifs et individuels pluriels», s'articulait autour des populations qui ont formé le Québec, des ressources mises à leur disposition et des processus de régulation encadrant leur vie en société.

La présente publication rassemble six textes issus de ces deux événements. De ces six contributions, deux notions se distinguent, soit les populations et leur rapport au territoire québécois du xvii^e siècle au xxi^e siècle. C'est par l'entremise de ces deux notions que les auteurs et autrices ont proposé des réflexions originales touchant tant aux modes de vie et d'occupation du territoire qu'à la culture et la politique québécoise. Les textes sont regroupés en trois parties:

- Solidarités et communautés de femmes en milieu régional
- Culture, politique et question nationale
- Occupation et organisation du territoire

Intitulée «Solidarités et communautés de femmes en milieu régional», la première partie des actes inclut les textes de Meygan St-Louis et Håxan Bondu. Meygan St-Louis, qui s'intéresse à quatre courriers du cœur publiés dans le journal *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières, documente l'expérience homosexuelle en milieu régional et la recherche d'une communauté lesbienne imaginée à travers les pages du quotidien. Dans son texte «Une bouteille à la mer: la recherche d'une communauté lesbienne imaginée dans les courriers du cœur du journal *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières (1967-1999)», elle montre l'évolution du degré d'acceptation des lesbiennes au sein de la communauté régionale mauricienne à la fin du xx^e siècle. De son côté, Håxan Bondu, dans son article «Engagement féminin au Saguenay–Lac-Saint-Jean: portrait des membres de l'Union catholique des fermières (UCF), des Cercles d'économie domestique (CED) et de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), 1944 à 1976», aborde les communautés de femmes en région d'un tout autre angle. Alors qu'il existe

peu d'études historiennes ayant croisé l'histoire régionale à l'histoire des femmes, l'article d'Häxan Bondu brosse le portrait de l'engagement des femmes du Saguenay–Lac-Saint-Jean au sein de trois associations féminines ayant œuvré dans les années 1940 à 1970. L'autrice démontre notamment que ces associations ont permis à plusieurs de ces femmes de s'éduquer, de socialiser entre elles, de se mobiliser pour des causes qui leur tenaient à cœur, mais aussi d'explorer leur identité à l'extérieur de leur rôle traditionnel de mère.

La deuxième partie de ces actes, intitulée « Culture, politique et question nationale », regroupe les textes de Jean-François Veilleux et David Olivier. Jean-François Veilleux, dans « Les festivals de musique : vecteurs de valorisation du patrimoine culturel immatériel du Québec », tisse un lien entre le développement des festivals de musique au Québec et l'évolution de l'identité culturelle et nationale québécoise. En plus d'offrir une fenêtre sur l'histoire de ces événements festifs – allant des concours de fanfares de la fin du XIX^e siècle aux festivals de musique contemporains, comme le Festival d'été de Québec –, Jean-François Veilleux propose une réflexion sur l'absence de reconnaissance des festivals de musique par le gouvernement québécois dans le Registre du patrimoine culturel du Québec, postulant que les festivals de musique participent à la valorisation du patrimoine culturel immatériel (PCI). De son côté, David Olivier nous montre en quoi le parcours du penseur québécois Gérard Bergeron correspond à celui d'un « intellectuel spécifique ». Dans son article « Gérard Bergeron (1922-2002) : parcours d'un intellectuel spécifique », David Olivier soutient que Bergeron n'hésite pas à prendre la plume sur une variété d'enjeux nationaux et internationaux dès les années 1950, ce qui le mène à adopter une « position intermédiaire », voire un rôle de médiation dans les débats opposant les partisans de l'indépendance du Québec et ceux du maintien du lien fédéral.

Enfin, en troisième partie, intitulée « Occupation et organisation du territoire », nous retrouvons les textes de Maxime Fleury et Emmy Bois. Maxime Fleury, dans

« La région gardienne de la nation. Nationalisme et régionalisme au Saguenay : le cas du journal de collège *L'Oiseau-mouche* (1893-1902) », campe ses réflexions au croisement du courant de la « Nouvelle sensibilité » et de l'histoire de la construction des savoirs historiques. En faisant l'étude du journal *L'Oiseau-mouche*, il montre comment un groupe de séminaristes a pensé le territoire saguenayen et les façons de l'habiter dans le présent, mais également en se projetant vers l'avenir. Enfin, Emmy Bois, dans « Des terriers sous la loupe : l'évolution d'une pratique de gestion seigneuriale, XVII^e-XIX^e siècles », prend comme point d'observation le papier terrier, un outil de gestion du territoire seigneurial rarement mis au centre des analyses dans l'historiographie québécoise, pour étudier l'évolution des modes de gestion du territoire. Au terme de son étude, elle nous offre une temporalité de l'établissement de la pratique des terriers dans la vallée du Saint-Laurent et des facteurs qui ont influencé son développement, et ce, jusqu'à l'abolition de la tenure seigneuriale au Canada en 1854.

Nous remercions chaleureusement celles et ceux qui ont rendu possible la publication de ce numéro de *Cheminements* : d'abord, Sophie Marineau, coordonnatrice du CIEQ-Laval, et Émilie Lapiere Pintal, professionnelle de recherche et responsable de l'édition, qui nous ont accompagnés tout au long du processus tant dans la communication aux autrices et auteurs que dans la révision linguistique et le montage visuel. Nous remercions également la professeure Leila Inksetter pour ses conseils, sa disponibilité et l'accompagnement de première qualité qu'elle nous a fourni lors de l'évaluation et la correction des textes. Merci aussi aux co-directeurs du CIEQ qui nous ont fait confiance pour l'édition de ce numéro. Enfin, nous adressons des remerciements à tous les panélistes des deux dernières éditions des colloques étudiants du CIEQ, et surtout à ceux et celles qui se sont prêtés à l'exercice des actes ! Merci à vous, chers auteurs et chères autrices, pour la rigueur de votre travail, la qualité de vos réflexions et votre diligence dans la remise des textes.

Bonne lecture!

Emmy Bois et Dannick Rivest

PARTIE 1

**SOLIDARITÉS ET
COMMUNAUTÉS DE FEMMES
EN MILIEU RÉGIONAL**



Une bouteille à la mer

La recherche d'une communauté lesbienne imaginée dans les courriers du cœur du journal *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières (1967-1999)

Par **Meygan St-Louis**, candidate au doctorat en histoire, Université du Québec à Trois-Rivières

L'expérience gaie et lesbienne en milieu régional est peu documentée au Québec. Les études se sont concentrées sur Montréal, en s'intéressant davantage aux hommes qu'aux femmes (Demczuk et Remiggi, 1998; Higgins, 1999). La présente analyse se distingue puisqu'elle cherche à saisir les manifestations du lesbianisme et de la culture saphique en région (Bell et Valentine, 1995; Chamberland et Paquin, 2007; Martin, 2004). Le besoin d'appartenir à un groupe qui nous ressemble est au cœur des besoins fondamentaux des êtres humains, peu importe leur milieu de vie. L'avènement des sociétés industrielles avancées rend possible l'émancipation progressive des homosexuels, en plus de permettre la diversification des idéologies entourant l'homosexualité. Selon Danielle Julien et Joseph J. Lévy, professeurs à l'Université du Québec à Montréal, les deux spécialistes

des études gaies et lesbiennes, les milieux de vie hors métropoles, à cause de l'imbrication des sphères privées et publiques, «contribuent à problématiser la gestion de l'identité homosexuelle et les stratégies de divulgation de ces orientations» (Julien et Lévy, 2007: 2). À ce sujet, Line Chamberland et Johanne Paquin sont d'avis que les communautés homosexuelles se forment plus aisément en milieux urbains, puisque les gais et les lesbiennes sont plus faciles à rejoindre (Chamberland et Paquin, 2007: 14). Le courrier du cœur, qui apparaît dans les pages du quotidien *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières au cours des années 1960, permet aux lesbiennes de la Mauricie de lancer des bouteilles à la mer, sous le couvert de l'anonymat, en espérant pouvoir partager leur expérience solitaire avec d'autres âmes semblables. Tiré du travail de Benedict Anderson, le concept de communauté

imaginée est au centre de cette étude. Anderson a d'abord utilisé ce concept dans les années 1980 pour expliquer la propagation d'idéaux nationalistes dans les journaux du XIX^e siècle (Anderson, 2002). Depuis, ce concept est souvent repris dans les études gaies et lesbiennes. En s'affirmant individuellement et en mettant à jour leur réalité distincte, les homosexuels forment peu à peu une communauté imaginée, comme le soutient Eleonor Formby: «In a LGBT context the notion of an imagined community is often drawn on to suggest a bond, connection or sense of solidarity, frequently based on the assumption of shared experiences of stigma, prejudice or discrimination» (Formby, 2007: 6).

Cet article démontre que le climat de normalisation des mœurs, possible grâce à la révolution sexuelle, permet la formation d'une communauté imaginée de lesbiennes en région dans les dernières décennies du XX^e siècle, notamment grâce à la publication des courriers du cœur qui abordent le lesbianisme. Cette communauté se constitue en symbiose avec l'épanouissement personnel de plusieurs lesbiennes de la Mauricie. À travers ces rubriques, les lesbiennes de la région vont maintenant pouvoir échanger et discuter au sein de l'espace public, en plus de transposer leur réalité individuelle en réalité collective. Le courrier du cœur exerce «une fonction d'agent social de changement» et représente un lieu où se rompt l'isolement et s'exprime un vécu nouveau, qui sort de la norme (Manseau, 1985:133). Il permet aux gens isolés de se créer une communauté et d'appartenir à un groupe, en plus d'exercer une «fonction médiatrice au cours de la révolution sexuelle» (Gagnon, 1993: 84). À travers les lettres publiées dans le courrier, les lecteurs et lectrices peuvent se reconnaître, mieux se comprendre et échanger sur leur réalité. Au Québec, ces courriers apparaissent pour la première fois au début du XX^e siècle sous la forme de lettres abordant des problèmes généraux dans les pages féminines des journaux. L'abondance de lettres témoignant des problèmes amoureux et personnels encourage la création d'une section spécifique pour ces rubriques dans les journaux. Selon l'historienne Marie-Aimé Cliche qui a travaillé sur l'histoire des courriers du cœur: «le grand intérêt de ses lettres réside dans le fait qu'elles servent à se vider le cœur à une personne inconnue, en révélant des faits que leurs auteurs n'oseraient jamais dévoiler ouvertement» (Cliche, 2001: 664).

Quatre courriers du cœur ont été publiés dans le journal *Le Nouvelliste* entre 1954 et 1999. Diffusé entre 1954 et 1979, le «Courrier de Mamie» fait office de première plateforme de visibilité homosexuelle. À cette époque, l'homosexualité est alors encore liée au crime ou à un quelconque désordre mental. Le «Chère Louise», publié entre 1981 et 1991, ouvre la porte aux premiers dialogues citoyens sur l'homosexualité dans la région. La courriériste invite même les lecteurs et lectrices à se répondre entre eux et à s'entraider. Le «Courrier de

Michelle» paraît entre 1991 et 1993. Bien que très bref, il représente l'acceptation du lesbianisme et l'expression claire du besoin des lesbiennes de la région d'appartenir à une communauté imaginée. Finalement, «La vie et nous» est diffusé entre 1995 et 1999. Dirigé par Gérard Charpentier, il s'agit du seul courrier à être publié sous la supervision d'un expert. Charpentier est avant tout docteur en sciences sociales et psychologiques. Il utilise sa formation afin de renseigner la population et de répondre aux inquiétudes. Il prône l'amour et le respect de tous. En examinant les mentions «lesbienne» à l'aide de la recherche par mot-clé, plus de trente courriers ont été recensés dans les pages du *Nouvelliste*, entre 1967 et 1999. Ces courriers du cœur montrent l'évolution de l'acceptation de l'homosexualité féminine. Dans les prochaines pages, nous proposons une analyse des lettres envoyées aux courriéristes puisqu'elles permettent de saisir toute la complexité de l'épanouissement personnel et collectif des lesbiennes de la Mauricie.

Le «Courrier de Mamie» (1954-1979): la première plateforme de visibilité lesbienne

Créé en 1954, le «Courrier de Mamie» est un courrier du cœur animé par Claire Gervais-Roy. Les lecteurs et lectrices ont été nombreux à demander l'aide de Mamie. Des hommes, mais plus souvent des femmes, écrivaient au courrier du cœur à la recherche de réponses à leurs questions ou en quête de soulagement (Roy, 1995: 304). Dès 1967, on retrouve des courriers qui mentionnent l'homosexualité. Questionnée par une lectrice au sujet des lesbiennes, Mamie écrit qu'elles sont «des femmes qui entretiennent un commerce charnel et immoral avec d'autres femmes» (*Le Nouvelliste*, 20 jan. 1967: 5). Les questions des lecteurs et lectrices ne sont pas publiées, contrairement aux réponses de Mamie, ce qui complique un peu la compréhension du contexte global et des motivations des personnes qui lui demandent de l'aide. Contrairement à Mamie, les courriéristes vont publier à la fois la lettre citoyenne et la réponse du ou de la courriériste.

Le 9 décembre 1968, une femme écrit à propos de son mari jaloux et possessif. Ce dernier, paranoïaque au sujet des sorties de sa femme chez le médecin, lui a dit qu'il préférerait qu'elle soit lesbienne plutôt que de la voir flirter avec d'autres hommes (*Le Nouvelliste*, 9 déc. 1968: 11). Cet article ne permet pas de témoigner de l'existence de l'homosexualité en région ni de percevoir un réel discours sur les marginaux. Or, le contexte dans lequel il s'inscrit doit être pris en considération. Jusqu'en 1969, moment où le gouvernement fédéral adopte le bill Omnibus, l'homosexualité est criminelle aux yeux de la loi. Si l'homosexualité n'est pas encore décriminalisée, les relations sexuelles entre femmes sont vues comme étant moins importantes que les relations hétérosexuelles, puisqu'on accole l'énergie et l'action sexuelle aux hommes

et qu'on insinue que les femmes, lors de l'acte, ne font que leur devoir conjugal. La sexualité lesbienne est méconnue et plusieurs doutent de la capacité d'action sexuelle des femmes entre elles. Le mari préfère alors que sa femme soit dans une relation lesbienne, inférieure aux yeux de la société, plutôt que de savoir sa femme lui être infidèle, avec un autre homme, qui prendrait sa place comme chef de la maison.

En 1971, un autre courrier adresse l'homosexualité en général. Le lecteur écrit à Mamie afin de lui parler d'un livre qu'il vient tout juste de terminer, au sujet de l'homosexualité, une réalité qu'il décrit lui-même comme « un des plus graves problèmes de notre société moderne » (*Le Nouvelliste*, 5 mai 1971 : 35). Le lecteur, désespéré par son orientation sexuelle, demande à Mamie de se renseigner pour lui auprès de personnes compétentes en matière de traitement de l'homosexualité. Il souhaite « guérir » de son homosexualité et ajoute même que dans le cas où la guérison s'avèrerait impossible, il souhaiterait connaître l'endroit où il pourrait subir « une castration chimique qui supprimerait les désirs sexuels » (*Le Nouvelliste*, 5 mai 1971 : 35). Comme plusieurs homosexuels de l'époque, le lecteur se dit inquiet des dommages que pourrait causer son homosexualité à sa réputation. Bien que la demande du lecteur soit en elle-même révélatrice des préjugés qui entourent les sexualités qui divergent de la norme hétérosexuelle, la réponse de Mamie l'est davantage. Elle énumère les possibles causes de l'homosexualité : « mère possessive, éducation sexuelle mal faite, adolescence prolongée, etc. » (*Le Nouvelliste*, 5 mai 1971 : 35). Elle conseille au lecteur de consulter un psychologue et de ne surtout pas s'impatienter sur la durée que peut requérir le traitement médical. Ce traitement, selon Mamie, aidera le lecteur à apprendre à vivre avec lui-même et à devenir, par le fait même, « un membre utile à la société » (*Le Nouvelliste*, 5 mai 1971 : 35). Mamie clôt sa réponse en censurant les projets du lecteur, qu'elle juge inadéquats : « Mais je ne crois pas que la profession que vous avez choisie, que je n'ai pas mentionnée, vous convienne. Il vaudrait mieux de vous diriger vers quelque chose de plus impersonnel » (*Le Nouvelliste*, 5 mai 1971 : 35).

Des histoires plus tristes expriment la peur vis-à-vis de la marginalité sexuelle, en plus de témoigner du manque de connaissance de la population face à l'homosexualité. Le 7 février 1973, une lectrice écrit à Mamie afin de confesser des gestes qu'elle a commis dans le but d'intimider sa nouvelle voisine. Inquiète, elle aurait mis en garde plusieurs voisins que la nouvelle venue était une lesbienne :

La voisine souriait toujours aux enfants. Ici c'est surtout des petites filles qui demeurent aux alentours et j'ai pris ma voisine en grippe, j'ai pensé qu'elle était homosexuelle et qu'elle voulait amener les petites filles à elle en leur souriant (*Le Nouvelliste*, 7 fév. 1973 : 27).

Comme c'est souvent le cas à l'époque, les gens associent l'homosexualité à la déviance sexuelle et la pédophilie. La lectrice exprime ses remords face aux actions qu'elle a posés afin de faire du mal à cette femme qu'elle croyait lesbienne, et qu'elle accusait par le fait même de pédophilie. C'est justement sur ce point que Mamie répond à la lectrice :

Tous les gens qui aiment les enfants ne sont pas des homosexuels, et encore moins pour les femmes. Si les pédérastes recherchent les petits garçons, les lesbiennes entretiennent des rapports charnels entre femmes adultes ou encore entre adolescentes. Je n'ai jamais entendu dire qu'une lesbienne s'attaquait à des petites filles de trois ans (*Le Nouvelliste*, 7 fév. 1973 : 27).

Au total, le « Courrier de Mamie » aborde le lesbianisme à quatre reprises seulement. Le lesbianisme y est jugé comme étant immoral et Mamie censure également les emplois occupés par certains lecteurs et lectrices afin de ne pas nuire à leur réputation. Ce courrier est néanmoins la première opportunité de visibilité homosexuelle dans le quotidien. Claire Gervais-Roy met fin à son courrier du cœur le 27 août 1979 (*Le Nouvelliste*, 27 août 1979 : 4). Au cours des années subséquentes, les courriers qui cherchent à ouvrir une discussion ou bien à répondre à des interrogations concernant l'homosexualité sont de plus en plus nombreux et sont moins ancrés dans les préjugés que ceux retrouvés dans le courrier de Mamie.

Le courrier « Chère Louise » (1981-1991) : début d'un dialogue citoyen sur le lesbianisme

Le deuxième courrier du cœur qui paraît dans les pages du *Nouveliste* est dirigé par Louise René de Cotret. Le courrier « Chère Louise » comprend seize courriers qui mentionnent les lesbiennes entre 1981 et 1991. Louise aborde l'homosexualité avec plus d'ouverture que le « Courrier de Mamie ». On remarque une évolution des mentalités en ce qui a trait aux présumées causes de l'homosexualité, bien que plusieurs préjugés restent présents dans les réponses offertes par Louise aux lecteurs et aux lectrices qui lui demandent de l'aide. Sa conception plus moderne de l'homosexualité permet l'établissement d'un premier dialogue citoyen sur le lesbianisme dans *Le Nouvelliste*.

Le courrier du cœur n'est pas un simple lieu de dialogue entre le lecteur et la courriériste. Les lecteurs et lectrices se répondent fréquemment entre eux et cherchent à s'entraider sous le couvert de l'anonymat. Le 6 septembre 1985, une lectrice qui signe « Monde restreint » envoie une lettre à Louise. Selon « Monde restreint », l'anonymat des courriers favoriserait les échanges. La lectrice souhaite ouvrir un débat sur un sujet jusqu'à présent absent du courrier, c'est-à-dire l'homosexualité. Elle dit avoir 22 ans et être homosexuelle. Elle souligne que l'homosexualité « n'est ni une maladie ni un fléau du vingtième siècle. C'est l'amour partagé entre deux personnes de même

sexe, tout simplement» (*Le Nouvelliste*, 6 sept. 1985: 10). Selon la jeune femme, l'homosexualité sera, dans quelques années, «ce que sont les relations sexuelles avant le mariage, aujourd'hui» (*Le Nouvelliste*, 6 sept. 1985: 10). Louise débute sa réponse à «Monde restreint» en citant la définition du terme «homosexuel» dans le dictionnaire:

Le dictionnaire définit l'homosexuel en ces termes: «Se dit des personnes qui éprouvent une affinité sexuelle contre nature envers les individus de leur propre sexe». C'est sans doute des mots «contre nature» que vient la condamnation de la société (*Le Nouvelliste*, 6 sept. 1985: 10).

Elle conclut en précisant qu'il ne revient pas à elle de condamner ou d'approuver les comportements sexuels des gens. Le 18 septembre 1985, un lecteur écrit à Louise afin de continuer la conversation déjà commencée depuis deux semaines au sujet de l'homosexualité (*Le Nouvelliste*, 18 sept. 1985: 18). Il conseille aux lecteurs et lectrices qui le désirent de lire le livre *Cœur blessé espère* (1983) du prêtre Christian Beaulieu, qui s'est penché sur la réalité de l'homosexualité, en leur assurant que cette lecture pourrait les aider à comprendre ce qui se passe en eux. Ce livre est décrit comme étant un guide pour les personnes homosexuelles et leur entourage.

En avril 1987, c'est au tour d'une mère de onze enfants de demander l'aide de Louise. La lectrice se vide le cœur et tente de se libérer de sa culpabilité. Séparée de son mari alcoolique depuis dix mois, elle dit être aussi malheureuse qu'avant sa séparation, car elle a peur que son mari se suicide ou qu'il «sorte avec une autre femme pour ses besoins» et d'en éprouver des remords. La lectrice avoue être amoureuse d'une femme. Ses remords de conscience lui font envisager le cloître pour se repentir du mal qu'elle croit faire aux personnes qui l'entourent, à commencer par son mari: «[d]ans le petit village où je vis, je ne peux me promener dans la rue sans me faire montrer du doigt et on ne se gêne pas pour me dire que mon mari a eu raison de boire parce que je sors avec une lesbienne» (*Le Nouvelliste*, 11 avril 1987: 24). Le fait d'écrire qu'elle «sort avec une lesbienne» plutôt que de se qualifier elle-même de lesbienne semble illustrer le malaise et la pression sociale ressentis face à l'homosexualité. Elle n'ose même pas identifier son orientation sexuelle et elle craint qu'on blâme ses penchants lesbiens pour expliquer l'alcoolisme de son mari.

Cette lectrice représente bien les lesbiennes d'âge avancé qui étaient déjà adultes lors de la révolution sexuelle. Ayant contracté son union matrimoniale en 1945, elle fait partie de la génération de l'ère duplessiste (1945-1960) telle que définie par Line Chamberland. Nées autour des années 1923 à 1951, ces femmes se souviennent de cette époque comme étant «répressive et obscurantiste, caractérisée par l'intolérance à l'égard des dissidences de toutes sortes» (Chamberland, 1996: 37). Imprégnée de ces valeurs, la lectrice apparaît rongée par

les remords et ne semble pas apte à vivre pleinement son lesbianisme. Louise soutient la lectrice, mais ne semble pas croire à son lesbianisme, puisqu'elle n'a pas mentionné d'échanges sexuels:

Vous vous sentez coupable aussi d'aimer une femme. Il n'y a rien de mal à aimer une autre femme, je suppose que vous trouvez auprès d'elle la paix, la compréhension et la douceur qui vous manquaient avec votre mari. Vous ne dites pas que vous avez des relations sexuelles avec elle (*Le Nouvelliste*, 11 avril 1987: 24).

Encore une fois, Louise est ouverte d'esprit en ce qui concerne l'amour entre femmes, mais elle réitère la chasteté présumée entre elles, comme s'il ne pouvait s'agir que d'une phase ou d'un amour platonique.

Bien que des préjugés persistent dans le courrier de Louise, il existe des différences notables entre «Le Courrier de Mamie» et le «Chère Louise». En dépit du petit nombre de courriers recensés, il ne faut pas négliger l'impact qu'ils ont pu avoir sur les lecteurs et lectrices du *Nouveliste*. Chaque discussion semble ouvrir la porte à une prochaine confiance de la part d'une personne homosexuelle ou de gens touchés de près ou de loin par la marginalité sexuelle, en plus de partager des ressources inestimables pour la compréhension de l'homosexualité.

Le «Courrier de Michèle» (1991-1993): l'acceptation de la différence

Michelle Roy est à la tête du «Courrier de Michelle» à partir de 1991. Elle est la fille de Claire Gervais-Roy, alias Mamie. Michelle devient journaliste, puis reprend le poste de Louise de Cotret, au courrier du cœur. Les courriers de Michelle illustrent bien le déplacement de l'identité lesbienne, désormais plus axée vers la formation d'une communauté, phénomène observé au début des années 1990.

En 1992, une lectrice s'adresse à Michelle afin de savoir comment rencontrer des lesbiennes. Alors que les courriers antérieurs s'interrogent sur l'identité lesbienne, celui-ci aborde la communauté. On y ressent le besoin d'appartenir à un groupe, à un «nous» collectif, et de s'identifier à des gens comme elle au sein de son milieu. Peinée de la rareté des courriers du cœur qui traitaient des lesbiennes dans le «Courrier de Michelle», la lectrice se plaint du manque de lieux où rencontrer des femmes comme elle dans la région. Michelle assure à la lectrice que les homosexuels peuvent facilement rencontrer l'amour:

[...] les personnes qui sont attirées sexuellement par des personnes du même sexe n'éprouvent pas tellement de difficulté, en général, pour en trouver d'autres. Il est vrai que les femmes sont plus discrètes, ça se voit moins que chez les hommes homosexuels (*Le Nouvelliste*, 6 juin 1992: 12).

La réponse de la courriériste nie les difficultés éprouvées par la lectrice à rencontrer des lesbiennes. Michelle

ajoute ensuite que les récentes découvertes scientifiques tentent de prouver les causes de l'homosexualité, qui seraient, selon les hypothèses du moment, des prédispositions génétiques. Elle ajoute que les homosexuels naissent ainsi et qu'ils ne le deviennent pas. Elle invite la lectrice à contacter Gay Ami, un service d'écoute téléphonique pour les personnes homosexuelles. Elle l'informe également que certains utilisent la rubrique «Personnel» du *Nouvelliste* pour trouver l'amour.

En somme, bien que Michelle aborde le lesbianisme à quatre reprises seulement, ses réponses sont les plus «modernes», pour l'époque, comparativement à celles de Mamie, qui était courriériste au tout début des années 1970, et Louise, qui l'était pendant les années 1980. De plus, on sent que Michelle est plus informée que ses prédécesseuses. Cette visibilité dans *Le Nouvelliste* reflète les efforts militants qui permettent l'émergence de la reconnaissance lesbienne au cours des années 1980 (Brossard, 2004: 3). L'historiographie québécoise a bien montré que la reconnaissance des lesbiennes s'est réalisée plus difficilement au sein des organisations homosexuelles mixtes, surtout que l'Association des droits des gai(e)s du Québec n'ajoute la mention «lesbienne» qu'en 1982. Le Réseau des lesbiennes du Québec voit le jour en 1996 (Tremblay et Podmore, 2015:115). L'acceptation des lesbiennes est en marche au sein de la société québécoise, mais certains préjugés demeurent toujours présents. Michelle Roy met fin à son courrier du cœur en 1993, deux ans après la parution de son premier courrier, et prend sa retraite quatre ans plus tard après 27 ans de carrière au *Nouvelliste* (*Le Nouvelliste*, 31 jan. 1997: 9).

Le courrier «La vie et nous» de Gérard Charpentier (1995-1999): la normalisation de l'amour entre femmes

Le courrier «La vie et nous» est différent des autres puisqu'il s'agit du premier courrier dirigé par un expert et non un chroniqueur. Gérard Charpentier est docteur en sciences sociales et psychologiques, et son expertise est rappelée dans chacun des courriers. Deux articles du courrier «La vie et nous» abordant l'homosexualité ont été recensés. Il paraît dans le quotidien alors que les homosexuels se battent pour la reconnaissance du mariage civil entre personnes de même sexe. Bien qu'on ne puisse généraliser en raison du petit nombre de courriers recensés, l'écart entre les types de lettres adressées à Mamie, dans les années 1970, et celles adressées à Gérard semblent témoigner d'une évolution des mentalités quant à la perception de l'homosexualité. Alors que «Le Courrier de Michelle» souhaitaient une normalisation du lesbianisme, «La vie et nous» est davantage centré vers l'acceptation complète de l'homosexualité.

Le premier courrier de «La vie et nous» adressant l'homosexualité est rédigé par Ernestine, une mère qui

désire aider sa fille qu'elle soupçonne d'être lesbienne. Elle hésite à lui en parler puisqu'elle redoute une réaction négative de sa part, surtout si ses soupçons se relevaient faux. Elle prend soin de mentionner qu'elle a beaucoup d'affection et d'admiration pour son enfant et que rien ne pourrait changer cela. Elle pose donc à Gérard quelques questions afin de reconnaître les «signes» sur lesquelles elle pourrait se baser pour déterminer l'homosexualité de sa fille: «Existe-t-il des signes évidents qui confirment qu'une personne est homosexuelle? Ou peut-être que ma fille est bisexuelle? À quel âge en général l'est-on (je veux dire fixée)? Comment pourrais-je l'amener à se confier?» (*Le Nouvelliste*, 8 déc. 1999: 30). Ernestine termine son courrier en précisant que si elle insiste pour savoir, c'est qu'elle tient à sa fille et qu'elle craint qu'un tel secret l'empêche de vivre sa vie pleinement et sereinement: «même si l'homosexualité est de nos jours un phénomène qui est socialement accepté, il n'en reste pas moins que ceux et celles qui la vivent se sentent pointés du doigt et ont bien souvent du mal à vivre leur marginalité» (*Le Nouvelliste*, 8 déc. 1999: 30). Selon Gérard, les signes de l'homosexualité sont moins apparents chez les femmes que chez les hommes, mais il existe une tendance chez les filles à «rejeter les hommes et à leur trouver que des aspects négatifs» (*Le Nouvelliste*, 8 déc. 1999: 30). Il indique également l'importance d'avoir eu une ou des discussions parents-enfants concernant le sexe, une absence de telles discussions pouvant entraîner de grandes difficultés à en discuter une fois adulte. Il précise également que si Ernestine a élevé sa fille en donnant un sens hétérosexuel de la vie, ce qui est généralement le cas, encore plus à l'époque où cette lettre est écrite, elle pourrait mal vivre son homosexualité. Il termine en demandant à Ernestine de ne pas trop brusquer sa fille, puisqu'elle pourrait avoir encore plus de difficulté à en parler. Le témoignage de la mère est le premier que nous avons recensé à être imprégné d'autant de compassion. Le courriériste explique à la mère que c'est d'abord à sa fille d'accepter son homosexualité et que bien que l'acceptation familiale soit très importante, c'est l'acceptation de soi qui permet de vivre sa vie sereinement.

Le deuxième courrier envoyé à Gérard Charpentier, rédigé par une lesbienne, remercie la mère pour l'ouverture d'esprit dont elle fait preuve et pour l'amour qu'elle porte à sa fille (*Le Nouvelliste*, 22 déc. 1999: 16). Dans sa réponse au deuxième courrier, Gérard rappelle l'importance de la tolérance et que tout le monde ait sa place et soit aimé en société. Somme toute, «La vie et nous» est le courrier du cœur le plus bienveillant dans sa façon de concevoir et de montrer l'homosexualité.

Conclusion

Le lesbianisme émerge dans les courriers du cœur du *Nouvelliste* en 1967, tout juste avant l'entrée en vigueur du bill Omnibus de 1969. Il ne fait aucun doute que le

climat de la normalisation des mœurs, possible grâce à la révolution sexuelle en cours, a influencé de nombreuses citoyennes à exprimer haut et fort, mais sous le couvert de l'anonymat, leur orientation sexuelle jusque-là marginalisée. Publié entre 1954 et 1979, le «*Courrier de Mamie*» est le premier à servir de plateforme de visibilité pour l'homosexualité. Les conseils de la courriériste Claire Gervais-Roy reflètent l'époque où l'homosexualité est encore accolée à la criminalité et aux désordres mentaux. Elle va même jusqu'à conseiller des soins psychologiques et un changement d'emploi à un homosexuel qui lui demande de l'aide, à la fin des années 1960. Pour Mamie, tout écart à la normalité hétérosexuelle est perçu comme une déviance ou une maladie. C'est véritablement le «*Chère Louise*» qui établit un premier dialogue entre citoyens et citoyennes qui désiraient échanger sur le sujet. Publié entre 1981 et 1991, ce courrier permet de diffuser les confidences de plus de 16 lesbiennes au cours des années 1980. Pour Louise, les lesbiennes ne sont pas dans la normalité, puisqu'elles «*ont une sexualité différente de la majorité des femmes*¹». Louise publie sans gêne un courrier qui recommande un livre sur l'homosexualité, et elle n'hésite pas non plus à partager, en 1985, le service offert par l'organisme Gay-Ami, tout comme le fera Michelle quelques années plus tard. Elle garde cependant des réserves lorsque vient le temps de se prononcer sur le lesbianisme d'une lectrice âgée.

Les deux autres courriers du cœur furent plus brefs. Le «*Courrier de Michelle*», publié entre 1991 et 1993, illustre quant à lui l'acceptation des lesbiennes au sein de la communauté. Pour Michelle, les homosexuels naissent ainsi et qu'ils ne le deviennent pas. Elle recommande simplement à une lesbienne en quête de semblables de regarder les petites rubriques du *Nouveliste*. Le dernier courrier du cœur se distingue des trois autres puisqu'il est le seul à être dirigé par un expert. Gérard Charpentier utilise sa formation en psychologie afin de venir en aide aux citoyens, dans le courrier «*La vie et nous*», publié entre 1995 et 1999. Gérard centre ses réponses, basées sur la littérature scientifique et psychologique, autour de la normalisation de l'homosexualité. Pour lui, le plus important est la tolérance, le respect et l'amour des uns et des autres. Les courriers du cœur disparaissent du quotidien en 1999, alors qu'Internet permet maintenant un dialogue plus direct entre les personnes. Dans la région, le site internet gay-3riv permet aux homosexuels de clavarder. Plus de 400 personnes utilisaient ce site hebdomadairement en 2001 (Martin, 2004: 97). Grâce à ces nombreux courriers du cœur, et à l'anonymat qu'ils leur confèrent, les homosexuels de la Mauricie forment désormais une communauté imaginée. Ils partagent une réalité distincte et prennent de plus en plus de place dans

les autres types d'articles retrouvés dans *Le Nouvelliste*, à la même époque. Au cours de la période étudiée, l'expérience personnelle se transforme peu à peu en une expérience communautaire et collective. Le courrier du cœur crée un dialogue entre citoyens et citoyennes sur la question. Véritables lieux d'échanges, les courriers du cœur sont au centre de l'émancipation lesbienne et permettent de dévoiler l'évolution de l'acceptation de l'homosexualité féminine dans de la région mauricienne.

1. «*Chère Louise: Comment les reconnaître?*», *Le Nouvelliste* (28 janvier 1991): 20..

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Le Nouvelliste (Trois-Rivières), 1967-1999.

Études

ANDERSON, Benedict (2002). *L'imaginaire national: réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris, La Découverte/Poche.

BELL, David et Gill VALENTINE (1995). «Queer Country: Rural Lesbian and Gay Lives», *Journal of Rural Studies*, vol. 11, n° 4, p. 113-122.

ROY, Michelle (1995) «Mamie», dans Association des retraité(e)s et des aîné(e)s *Le Nouvelliste* (1995). *Le Nouvelliste. 75 ans de vie régionale (1920-1995)*. Trois-Rivières.

BROSSARD, Louise (2004). *Trois perspectives lesbiennes féministes articulant le sexe, la sexualité et les rapports sociaux de sexe: Rich, Wittig, Butler*. Montréal, Université du Québec à Montréal, Institut de recherches et d'études féministes (IREF), Les Cahiers de l'IREF.

BRUNET, Manon et GAGNON, Serge (dir.) (1993). *Discours et pratiques de l'intime*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

CHAMBERLAND, Line (1996). *Mémoires lesbiennes. Le lesbianisme à Montréal entre 1950 et 1972*. Montréal, Les Éditions du remue-ménage.

CHAMBERLAND, Line et Johanne PAQUIN (2007). «Les stratégies identitaires des lesbiennes et des gais vivant dans des régions non métropolitaines du Québec», dans JULIEN, Danielle et Joseph J. LÉVY (dir.) (2007). *Homosexualités: Variations Régionales*. Collection Santé et Société, Québec, Presses de l'Université du Québec.

CLICHE, Marie-Aimé (2001). «Est-ce une bonne méthode pour élever les enfants? «Le débat sur les punitions corporelles dans les courriers du cœur au Québec de 1925 à 1969», *Revue d'histoire canadienne*, vol. 82, n° 4, p. 662-689.

DEM CZUK Irène et Frank W. REMIGGI (dir.) (1998). *Sortir de l'ombre: Histoires des communautés lesbiennes et gais de Montréal*. Montréal, VLB éditeur, 1998.

FORMBY, Eleanor (2017). *Exploring LGBT Spaces and Communities. Contrasting Identities, Belongings and Wellbeing*. New York et Londres, Routledge.

HIGGINS, Ross (1999). *De la clandestinité à l'affirmation. Pour une histoire de la communauté gaie montréalaise*. Montréal, Lux Éditeur.

JULIEN, Danielle et Joseph J. LÉVY (dir.) (2007). *Homosexualités: Variations Régionales*. Collection Santé et Société, Québec, Presses de l'Université du Québec.

MANSEAU, Édith (1985). *La presse de cœur: un indicateur culturel*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières.

MARTIN, Roxanne (2004). «Une communauté fragmentée: enquête exploratoire sur les réseaux de sociabilité au sein du milieu homosexuel trifluvien», mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières.

ROY, Michelle (1995). «Mamie», *Le Nouvelliste. 75 ans de vie régionale (1920-1995)*. Trois-Rivières, ARALN, 1995.

TREMBLAY, Manon et Julie PODMORE (2015). «Depuis toujours intersectionnels: relecture des mouvements lesbiens à Montréal, de 1970 aux années 2000», *Recherches féministes*, vol. 28, n° 2, p. 101-120.



Engagement féminin au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Portrait des membres de l'Union catholique des fermières (UCF),
des Cercles d'économie domestique (CED) et de l'Association
féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), 1944 à 1976

Par **Häxan Bondu**, candidate à maîtrise en études
et interventions régionales, Université du Québec
à Chicoutimi

L'histoire des régions au Québec, notamment celles dites périphériques, s'est énormément développée depuis les années 1970. La création des collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) et la mise en place d'universités du Québec à l'extérieur des villes de Québec et de Montréal ont motivé et inspiré la recherche historique en milieu régional. Cet intérêt pour l'histoire régionale permet la mise en valeur des archives locales et régionales, en plus de mener à la réalisation d'ouvrages historiques, comme on le voit notamment avec la collection «Les régions du Québec» de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC).

Bien que la recherche en histoire régionale se poursuive encore à ce jour à travers le Québec, plusieurs thèmes

restent encore à explorer. L'histoire des femmes et du genre en fait partie, celle-ci ayant été encore peu croisée à l'histoire régionale. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, un seul ouvrage propose une synthèse régionale d'histoire des femmes: il s'agit de l'ouvrage *Histoire du mouvement des femmes au Saguenay–Lac-Saint-Jean* du collectif féministe La Chambarde paru en 1988 (Productions La Chambarde, 1988). Les autres synthèses portant sur l'histoire de cette région (Girard et Perron, 1989, Gagnon, 2013, et Ouellet, 2009) abordent uniquement les femmes lors de la présentation de statistiques démographiques et lorsqu'il est question d'éducation, de communautés religieuses et d'organisations catholiques. Si certains éléments d'histoire régionale féminine ont été soulevés

par quelques chercheurs et chercheuses dans leurs travaux, notamment dans les publications de l'historienne Yolande Cohen sur les Cercles de fermières (Cohen, 1990 et 1992), il existe encore peu d'études d'envergure sur l'histoire des femmes dans les milieux ruraux et régionaux au Québec.

Dans le cadre de mon projet de recherche (Bondu, 2023), j'ai donc tenté d'en apprendre davantage sur la mobilisation des femmes dans l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Heureusement, les archives des sociétés d'histoire de cette région¹ sont riches en informations sur les femmes, notamment en ce qui concerne les organisations féminines. Mes recherches ont porté spécifiquement sur l'Union catholique des fermières (UCF), les Cercles d'économie domestique (CED) et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), trois organisations féminines québécoises. J'ai cherché plus précisément à connaître la trajectoire de ces trois regroupements dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, entre les années 1940 et 1970. Élaborée sur la base de documents d'archives locales et régionales ainsi que d'entretiens oraux avec trois membres engagées dans les années 1960 et 1970, ma recherche met en lumière le parcours de milliers de femmes qui se sont impliquées dans cette région.

Composé de quatre parties, le présent article propose d'enrichir les connaissances existantes au sujet de l'histoire des femmes engagées au sein de l'UCF, des CED et de l'AFÉAS dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'article débutera avec l'examen de la place de ces organisations au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette première section a pour objectif de brosser un portrait général de ces associations féminines et de leurs effectifs à l'échelle régionale. Il sera ensuite question de l'identité des membres engagées dans ces regroupements afin de mieux saisir l'intérêt de ces femmes envers l'UCF, les CED et l'AFÉAS. La troisième partie portera par la suite sur les connaissances et les compétences que ces femmes pouvaient acquérir en s'impliquant dans ces associations. Enfin, la dernière section a pour objectif de présenter la trajectoire de trois femmes ayant particulièrement marqué l'histoire de ces organisations au Saguenay-Lac-Saint-Jean par leurs engagements exceptionnels.

Organisations et effectifs au Saguenay – Lac-Saint-Jean

L'Union catholique des fermières (UCF) voit le jour en 1944. Elle a alors deux objectifs : offrir une aile féminine à l'Union catholique des cultivateurs (UCC) et faire compétition aux Cercles de fermières. L'Église et l'UCC, initiateurs du projet, cherchent principalement à ce que

les femmes des milieux ruraux et agricoles se réunissent et s'investissent dans une seule organisation catholique collaborant directement avec le milieu agricole. Bien que l'UCF n'atteindra jamais la popularité des Cercles de fermières, la nouvelle association réussit tout de même à se tailler une place dans les milieux ruraux au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'UCF, qui adopte le nom d'Union catholique des femmes rurales (UCFR) à partir de 1957, réussit à rejoindre des milliers de femmes dans cette région, tout comme son équivalent urbain : les Cercles d'économie domestique (CED).

Les CED, créés officiellement en 1952, sont quant à eux inspirés de deux organisations : l'UCF et le Cercle M^{gr} Lamarche de Kénogami. Semblablement à l'UCF, la création des CED à l'échelle du Québec par l'Église est motivée par la mission de regrouper les femmes, cette fois-ci des milieux urbains, dans une organisation catholique. Pour ce qui est du Cercle M^{gr} Lamarche, il s'agit techniquement du premier CED au Québec. Créé en 1940, le regroupement est d'abord axé sur « l'étude du syndicalisme et de la coopération » (La Chambarde, 1988 : 84). Ce cercle avait notamment pour objectif d'enseigner aux épouses d'ouvriers syndiqués le fonctionnement des syndicats, des assemblées et des grèves (Lamoureux, Gélinas et Tari, 1993 : 40). Quelques années plus tard, la vocation du cercle change toutefois, accordant une plus grande importance aux arts ménagers (La Chambarde, 1988 : 84). Au début des années 1950, ce cercle sert d'exemple pour initier les Cercles d'économie domestique (CED) dans l'ensemble du Québec.

Jusqu'en 1966, l'UCFR et les CED se concentrent surtout sur l'enseignement des arts domestiques et de l'économie familiale. Ainsi, ils assurent généralement une éducation adéquate pour guider les femmes dans leur rôle maternel et ménager. À cela s'ajoute un engagement social, voire parfois même politique. C'est d'ailleurs l'un des éléments qui différencie ces organisations des Cercles de fermières.

En 1966, les deux organisations catholiques fusionnent pour créer l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS). Cette nouvelle organisation poursuit le travail entamé par celles qui l'ont précédé, tout en effectuant deux changements majeurs. Tout d'abord, l'AFÉAS se déconfectionnalise et se distancie des autres organisations catholiques (Lamoureux, Gélinas et Tari, 1993 : 81). Ensuite, elle s'engage davantage dans l'éducation et l'action sociale, comme son nom l'indique, au détriment de l'enseignement des arts ménagers qui y prennent dorénavant moins de place. L'AFÉAS marque les années 1960 et 1970 dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais aussi dans l'ensemble du Québec, en raison de son implication dans les enjeux féministes de l'époque. Les cercles de l'AFÉAS Saguenay-Lac-Saint-Jean exigent, entre autres, l'augmentation et le prolongement des allocations familiales, l'octroi d'un salaire raisonnable

1. J'ai consulté les archives de trois sociétés d'histoire : la Société historique du Saguenay (Chicoutimi), la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (Alma) et la Société d'histoire et généalogie de Maria-Chapdelaine (Dolbeau-Mistassini).

pour les femmes au foyer et l'ajout des noms de femmes dans les annuaires téléphoniques (*Le Progrès-Dimanche*, 3 juin 1973).

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'UCF, les CED et l'AFÉAS sont plutôt populaires. Avant 1966, on compte plus d'une cinquantaine de cercles de l'UCFR et des CED dans l'ensemble de la région. Cela représente plus de 2 900 membres pour l'organisation rurale et plus de 1 700 membres pour l'organisation urbaine. Les effectifs au sein de l'AFÉAS augmentent dans les premières années au Saguenay–Lac-Saint-Jean, puisque la nouvelle association compte 65 cercles et 5 545 membres en 1976 (SHS, Fonds F0001).

Profil des membres

De 1978 à 1990, l'AFÉAS Saguenay–Lac-Saint-Jean rédige trois ouvrages sur la contribution de plusieurs femmes dans l'histoire de la région². Au sein de ces publications, il est possible de retracer le cheminement individuel d'une quarantaine de membres de l'UCF, des CED et de l'AFÉAS au Saguenay–Lac-Saint-Jean avant 1976. Ces informations m'ont permis de brosser un portrait plus clair de l'identité et de l'implication de ces femmes au sein de ces organisations.

Les membres qui ont été recensées dans ces ouvrages sont généralement des femmes mariées dont les engagements débutent plusieurs années après leur mariage. Lors d'un entretien, une membre explique qu'à son arrivée à l'AFÉAS en 1966, la plupart des adhérentes étaient des «femmes dans la trentaine et la quarantaine» et qu'elles étaient «des mères de famille» (Bondu, 2023: 67). En effet, la maternité est un dénominateur commun chez les membres dont la majorité avait eu des enfants avant de s'engager. On connaît même le nombre d'enfants pour la majorité d'entre elles: celles-ci ont eu en moyenne plus de 8 enfants vivants. Pour les membres de l'UCF et de l'UCFR, cette moyenne monte à plus de 10 enfants vivants (Bondu, 2023: 68).

Sur le plan de leur occupation, la plupart de ces femmes sont mères au foyer après leur mariage. On retrouve aussi une couturière, deux cuisinières de chantier, une coiffeuse et une secrétaire. Observation intéressante: la moitié des membres retracées étaient enseignantes avant leur mariage. Au début du xx^e siècle, les filles fréquentaient généralement l'école un peu plus longtemps que les garçons dans les milieux ruraux au Québec. Toutefois, avant 1950, le niveau d'éducation de la majorité des filles au Saguenay–Lac-Saint-Jean ne dépassait pas le niveau primaire (La Chambarde, 1988: 31). Cela nous donne l'impression que les femmes engagées dans l'UCF, les CED et l'AFÉAS sont plus scolarisées que la moyenne régionale. Or, il faut souligner que l'échantillon

de membres recueilli dans les ouvrages de l'AFÉAS Saguenay–Lac-Saint-Jean comporte un biais: puisque la quarantaine de membres retracées font partie des plus impliquées, il n'est pas étonnant qu'il s'agisse là de femmes plus éduquées. Non seulement les femmes plus scolarisées peuvent être plus intéressées à s'engager que les autres, mais elles y sont parfois même encouragées: on cherche en effet à ce que les femmes occupant les postes importants, comme les présidences et les vice-présidences, soient des femmes pouvant adéquatement représenter l'organisation. C'est d'ailleurs ce que souligne une ancienne membre lors de son entretien:

[...] il fallait choisir des personnes compétentes. Ça prenait des personnes qui avaient de l'instruction, qui étaient capables de parler, de se lever debout. Fallait vraiment choisir les bonnes personnes. Elles montaient les dossiers pour pouvoir l'acheminer au gouvernement. Que ce soit pour la famille, que ce soit pour la violence faite aux femmes... fallait toujours former un comité qui avait le pouvoir, qui avait l'intelligence de monter les dossiers. (Bondu, 2023: 70)

On peut en déduire que de nombreuses femmes actives dans l'UCF, les CED et l'AFÉAS au Saguenay–Lac-Saint-Jean ont profité du moment où leur famille était complète pour s'engager à l'extérieur de chez elles. En effet, l'arrivée de la quarantaine chez les mères entraîne généralement la fin de l'expansion de la famille et les premiers enfants sont à ce moment-là habituellement assez âgés pour contribuer aux responsabilités familiales. Étant un peu plus libérées durant cette période de leur vie, les mères détenaient alors plus de temps pour être actives hors du foyer.

Connaissances et compétences

Comme mentionné précédemment, les arts ménagers et l'économie domestique occupent une place importante dans l'UCF, les CED et l'AFÉAS, en particulier lors des premières années. Les membres de ces organisations ont donc accès à des formations et des cours leur apprenant, par exemple, à coudre, à tisser, à broder, à cuisiner et à conserver les aliments. D'autres formations concernent aussi directement l'éducation aux enfants. S'ajoute à cela parfois une éducation agricole, notamment chez les cercles de l'UCF et de l'UCFR. À partir des années 1960, on observe que l'éducation offerte aux membres se diversifie et d'autres types de formation sont proposés. Par exemple, une ancienne membre de l'AFÉAS se souvient avoir reçu un journaliste, une infirmière et un notaire pour des conférences offertes aux membres de son cercle à Chicoutimi-Nord (Bondu, 2023: 185).

La gestion de telles organisations amène aussi les membres à développer de nombreuses compétences. Il faut gérer les fonds, écrire les procès-verbaux, monter des ordres du jour et planifier des congrès. De plus, il arrive que l'on doive aller à la rencontre d'autres acteurs du milieu, que ce soit pour collaborer avec eux (comme

2. Dans l'histoire des femmes aussi au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les trois tomes ayant paru en 1978, en 1980 et en 1990.

c'est le cas avec l'Union catholique des cultivateurs) ou pour discuter de certaines revendications (comme c'est le cas avec les différents paliers de gouvernement). Tout cela procure aux femmes des connaissances administratives, mais aussi politiques. Ces nouvelles aptitudes procurent même aux membres une meilleure confiance en leur jugement et leurs positions. On peut le constater dès la fin des années 1950, alors que l'UCFR et les CED exigent une plus grande place pour les femmes dans les lieux décisionnels, comme les commissions scolaires, les conseils municipaux et les conseils d'administration des caisses populaires. Ce changement s'observe aussi sur le terrain où l'AFÉAS encourage directement ses membres à investir les lieux de décisions. Les trois femmes interviewées au courant de ma recherche ont chacune une histoire en ce sens : l'une a participé aux conseils municipaux pour son cercle local, une autre fut incitée par son cercle à être marguillière dans sa paroisse et la dernière s'est fait élire comme conseillère municipale avec trois consœurs de l'AFÉAS dans les années 1980 (Bondu, 2023 : 136).

Finale­ment, la participation des femmes à ces organisations féminines leur permet de créer des amitiés entre elles et de briser l'isolement. Une membre de l'AFÉAS confiait en entretien que le besoin de socialisation n'était pas nécessairement comblé par la famille (Bondu, 2023 : 176). Pour les mères confinées à la maison, s'engager à l'extérieur du foyer devenait donc une voie d'accès à cette sociabilité féminine hautement estimée.

Heureusement, ces femmes bénéficiaient généralement d'un entourage favorable à leur implication. Il arrivait souvent que les maris soient eux aussi engagés socialement. Certains couples avaient même des engagements communs : on peut notamment remarquer leur implication dans les coopératives ou les caisses populaires du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Lorsque les femmes n'étaient pas directement soutenues par leur famille, elles pouvaient compter sur l'aide d'autres membres de leur association. Par exemple, si l'une d'entre elles était appelée à représenter l'organisation à l'extérieur de la région, les autres femmes n'hésitaient pas à s'occuper de ses enfants durant son absence.

L'engagement dans l'UCF, les CED et l'AFÉAS pousse aussi des femmes à déplacer dans toute la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. À titre d'exemple, le congrès diocésain de l'UCF de 1946 est tenu à Notre-Dame d'Hébertville et accueille plus de 500 membres (*Le Progrès* du Saguenay, 3 octobre 1946). En août 1960, c'est plus de 700 femmes de 36 paroisses différentes qui se rejoignent à Albanel pour participer au congrès diocésain de l'UCFR (SHS/F0116). Certaines membres sont aussi appelées à participer aux congrès provinciaux. Ainsi, chaque année, de nombreuses femmes voyagent à l'extérieur de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour aller à la rencontre d'autres membres de leur association à l'échelle du Québec. Par exemple, dans le

cadre du congrès provincial des CED d'août 1961, ce sont 66 membres de la Fédération de Chicoutimi qui se déplacent à Saint-Hyacinthe en autobus (*Le Lien*, septembre 1961 : 1).

Sortir du foyer, un geste intentionnel?

Ces femmes ont-elles à justifier leurs implications hors du foyer? Si oui, comment le font-elles? Ces associations présentent essentiellement l'engagement des femmes à l'extérieur du foyer comme une extension de leur travail de mère. En janvier 1961, Madame Bruno Tremblay de l'UCFR diocésaine explique en parlant de la femme :

On lui demandera toujours d'être une bonne épouse et une bonne mère, mais justement pour être une épouse et une mère, je dirais complète, il faut que la femme s'intéresse aux activités paroissiales, qu'elle connaisse les problèmes et les besoins du milieu où évolue toute la famille, et ce, afin d'être en mesure, non seulement d'en discuter, mais de trouver les moyens qui solutionneront ou du moins amélioreront la situation (SHS/Fonds F0116).

Ce sont d'ailleurs des arguments semblables qui sont utilisés par les associations pour justifier la place des femmes dans les décisions, notamment dans les domaines où elles considèrent avoir une expertise comme l'éducation et la famille.

Pourtant, chez certaines membres, on note que l'acte qui consiste à sortir de la maison était motivé par un désir de se définir autrement que par le rôle traditionnel de mère et de conjointe. Il en est non seulement question dans les ouvrages produits par l'AFÉAS, mais aussi dans les entretiens où certaines ont dit avoir eu besoin de «sortir du foyer», «d'aller à l'extérieur pour [s]'épanouir» ou même de «sortir de ce rôle-là» en parlant du rôle de mère au foyer (Bondu, 2023 : 89). Certaines femmes identifient même l'AFÉAS comme une organisation qui a permis cette émancipation, comme le mentionne une ancienne membre :

L'AFÉAS, c'était pour ouvrir la voie à d'autres femmes, leur dire : «t'es capable, t'es capable de faire autre chose qu'un gâteau pis que de porter un enfant. Tu peux faire ce que tu veux. Tu peux prendre des cours, tu peux étudier, tu peux travailler. Surtout, tu peux recevoir un salaire». (Bondu, 2023 : 182)

L'UCF, les CED et l'AFÉAS permettaient ainsi à plusieurs femmes d'explorer leur identité en dehors de celle d'épouse et de mère au foyer.

Gilberte Pedneault, Eugénie Lapointe et Bernadette Fortin

Plonger dans l'histoire de l'UCF, des CED et de l'AFÉAS au Saguenay–Lac-Saint-Jean permet aussi de découvrir des figures majeures de la mobilisation féminine locale et régionale. L'histoire des femmes au Québec ayant encore peu de personnalités régionales, il semble tout à fait judicieux de détailler le parcours de certaines de ces femmes

engagées au Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d'en avoir des exemples concrets. Dans cette dernière partie, allons à la rencontre de Gilberte Pedneault, Eugénie Lapointe et Bernadette Fortin, trois femmes qui ont marqué l'histoire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'histoire de l'UCF, des CED et de l'AFÉAS par leurs engagements.

Gilberte Pedneault

Née en 1900, Gilberte Pedneault se marie en 1920 avec Philippe Lapointe, un cultivateur avec qui elle s'établit à Notre-Dame d'Hébertville au Lac-Saint-Jean. Le couple a 15 enfants. En 1944, elle est présente lors de la fondation de l'UCF. Elle en devient la présidente diocésaine, mais aussi la présidente provinciale, poste qu'elle occupe durant 12 ans (AFÉAS, 1978: 154). Par conséquent, c'est sur ses épaules que repose le succès de l'UCF au Saguenay–Lac-Saint-Jean, mais aussi dans l'ensemble du Québec. En 1950, elle reçoit quelques hommages, dont la médaille *Benemerenti*, une décoration donnée par l'Église catholique pour services rendus à la communauté. Elle serait alors la première femme au Québec à recevoir cette distinction (SHS/Fonds F0116).

Elle cède en 1971 une grande part de ses archives personnelles concernant l'UCF, l'UCFR et l'AFÉAS à la Société historique du Saguenay. Ces archives contiennent notamment des correspondances, des documents de congrès et quelques dossiers des comités locaux, régionaux et provinciaux. Ce précieux fonds est depuis essentiel à toutes personnes s'intéressant à l'histoire de ces organisations, et ce, autant en ce qui concerne la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean que l'ensemble du Québec.

Eugénie Lapointe

Née en 1895, Eugénie Lapointe marie en 1915 le cultivateur Raoul Tremblay. Le couple s'établit à Métabetchouan et a neuf enfants vivants. Eugénie Lapointe et Raoul Tremblay proviennent tous les deux de familles particulièrement engagées dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Eugénie Lapointe est la nièce de M^{sr} Eugène Lapointe, qui est notamment connu pour être est l'initiateur du premier syndicat catholique en Amérique du Nord, soit la Fédération ouvrière de Chicoutimi en 1907 (AFÉAS, 1978: 33). Quant à Raoul Tremblay, il est le fils d'Onésime Tremblay, notoire pour avoir été à la défense des agriculteurs lors de la Tragédie du Lac-Saint-Jean, et le frère de M^{sr} Victor Tremblay, fondateur de la Société historique du Saguenay et créateur du drapeau régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Eugénie Lapointe est l'une des membres dont les engagements individuels sont les plus visibles à travers les archives. L'un de ses plus grands combats est celui pour l'électrification des écoles rurales au Lac-Saint-Jean entre 1948 et 1952 (SHS/F0116). Pendant cette lutte, elle écrit dans les journaux, rencontre les acteurs importants de la Compagnie électrique du Saguenay et des commissions

scolaires, en plus de réaliser une étude sur les conditions des écoles au Lac-Saint-Jean avec l'aide des autres membres de l'UCF (SHS/F0116). Ses engagements sont remarqués dans sa communauté et dans l'ensemble de la région. Son décès en 1962 est d'ailleurs souligné par un article le 19 avril dans le journal régional *Le Progrès du Saguenay*.

Bernadette Fortin

Née en 1907, Bernadette Fortin se marie à Donat Mayrand en 1928 avec qui elle a 10 enfants. En 1940, elle fait partie des premières membres du Cercle M^{sr} Lamarche à Kénogami. En 1952, elle contribue aussi à la fondation du CED de Dolbeau, lieu où sa famille vient de déménager. C'est en s'engageant dans ce cercle qu'elle crée *Le Lien*, un journal mensuel pour le CED de Dolbeau, et le journal *Chaîne de lin* pour l'ensemble des CED du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ces périodiques servent alors de communications pour l'organisation dans la région, mais aussi d'espace permettant aux femmes de s'exprimer sur plusieurs enjeux.

Lors de la création de l'AFÉAS en 1966, Bernadette Fortin siège sur l'exécutif provincial à titre de conseillère. Son parcours à travers les CED et l'AFÉAS fait certainement d'elle l'une des figures les plus importantes dans l'histoire de ses associations au Québec, puisqu'elle a été à la fois dans le premier CED, soit le Cercle M^{sr} Lamarche, et membre de l'exécutif fondateur de l'AFÉAS.

Conclusion

Les milliers de femmes engagées dans l'UCF, les CED et l'AFÉAS au Saguenay–Lac-Saint-Jean des années 1940 jusqu'aux années 1970 présentent des caractéristiques plutôt similaires: ce sont majoritairement des femmes de plus de 35 ans étant mères au foyer. Ce constat n'est pas nécessairement étonnant puisque, comme les femmes que j'ai rencontrées me l'ont souligné, la maternité et le travail au foyer étaient dans ces années-là la réalité d'une majorité de femmes. Toutefois, il démontre que plusieurs femmes saisissaient l'opportunité de s'engager hors du foyer lorsque les enfants étaient assez âgés et lorsque les responsabilités maternelles et ménagères les incombaient désormais moins.

En entrant dans l'UCF, les CED et l'AFÉAS, ces femmes apprenaient à se connaître davantage. Elles pouvaient s'éduquer, socialiser et se mobiliser. Ces associations féminines ont ainsi non seulement permis à leurs membres de sortir de l'isolement, mais aussi à plusieurs d'entre elles d'explorer leur identité à l'extérieur de leur rôle traditionnel de mère. Certaines femmes profitèrent de l'UCF, les CED et l'AFÉAS pour s'engager et mobiliser leur communauté dans des projets à l'échelle régionale et provinciale, et ce, malgré les défis inhérents à un territoire aussi vaste et isolé que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce fut le cas de Gilberte Pedneault avec son importante implication dans les débuts de l'UCF

au Québec, d'Eugénie Lapointe avec la lutte pour l'électrification des écoles rurales au Lac-Saint-Jean, et de Bernadette Fortin avec la création de journaux régionaux pour les femmes.

Dans un milieu rural et régional comme la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'UCF, les CED et l'AFÉAS ont su cultiver un engagement social, communautaire et politique chez des milliers de femmes qui avaient, à cette époque, encore peu d'espace pour le faire. Bien que ces organisations féminines n'aient pas été aussi avant-gardistes quant à la condition des femmes, il ne faut absolument pas négliger l'apport qu'elles ont eu dans des régions où le féminisme n'était pas encore enraciné.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

AFÉAS (1978-1980-1990). *Dans l'histoire des femmes aussi au Saguenay–Lac-Saint-Jean*. vol. 1-2-3, Ottawa: Éditions Science Moderne.

LE LIEN, (1958-1966), Société d'histoire et généalogie de Maria-Chapdelaine, Dolbeau-Mistassini, Canada.

LE PROGRÈS DU SAGUENAY (1887-1964), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), disponible en ligne.

LE PROGRÈS-DIMANCHE (1964-2017), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), disponible en ligne.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY, FONDS DE GILBERTE PEDNEAULT (1934-1970), F0166, procès-verbaux, correspondances, textes et articles de journaux.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY, FONDS ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE (1944-1998), F0001, procès-verbaux, rapports, correspondances, articles de journaux et communiqués.

Études

BONDU, Håxan (2023). *Mobilisation féminine et régionalité: trajectoire de l'Union catholique des fermières (UCF), des Cercles d'économie domestique (CED) et de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1944-1976*. Mémoire de maîtrise (études et interventions régionales), Université du Québec à Chicoutimi.

COHEN, Yolande (1990). *Femmes de parole. Histoire des Cercles de fermières au Québec, 1915-1990*, Montréal: Le Jour.

COHEN, Yolande (1992). «Du féminin au féminisme: l'exemple québécois», dans Georges Duby et Michèle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*. vol. 5, le xx^e siècle, Paris: Pion, p. 695-716.

GAGNON, Gaston (2013). *Au royaume de Saguenay et du Lac-Saint-Jean: une histoire à part entière, des origines à nos jours*. Québec: Les Éditions GID.

GIRARD, Camil et Normand PERRON (1989). *Histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Québec: Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC).

LAMOUREUX, Jocelyne, Michèle GÉLINAS et Katy TARI (1993). *Femmes en mouvement: trajectoires de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), 1966-1991*, Montréal: Éditions du Boréal.

OUELLET, Jacques (2009). *Le Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Québec: Presses de l'Université Laval.

PRODUCTIONS LA CHAMBARDE (1988). *Histoire du mouvement des femmes au Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Jonquière: Les productions La Chambarde Inc.

PARTIE 2

**CULTURE, POLITIQUE
ET QUESTION NATIONALE**



Les festivals de musique

Vecteurs de valorisation du patrimoine
culturel immatériel du Québec

Par **Jean-François Veilleux**, docteur en études
québécoises (histoire), UQTR

Nulle part ailleurs au Canada ou aux États-Unis, on ne trouve une concentration de festivals de musique aussi élevée qu'au Québec (Ferland, 2010, p. 1). On peut définir le « festival » comme une série annuelle de performances artistiques dans un lieu précis, c'est-à-dire comme une unité de temps, de lieu et de thème. Ces événements festifs contribuent au rayonnement des villes hôtes et des communautés d'accueil. À cet égard, ils mettent de l'avant des enjeux touchant à l'identité culturelle de la société québécoise tout en participant à sa consolidation: « [l]es festivals s'avèrent sans contredit un élément constitutif original du patrimoine culturel immatériel du Québec » (Fléchet, 2013). Or, les festivals sont totalement absents du Répertoire du patrimoine

culturel du Québec, plateforme qui rassemble les éléments patrimoniaux inscrits au Registre du patrimoine culturel du Québec géré par le ministère de la Culture et des Communications.

Le présent article s'inscrit en histoire culturelle et traite du développement des festivals de musique au Québec depuis cent cinquante ans, de leur épanouissement grâce au néonationalisme de la Révolution tranquille ainsi que de leur apport significatif à la promotion du patrimoine culturel immatériel (PCI). Considérant qu'ils sont le miroir des traditions de la société québécoise et qu'ils participent à la co-construction de l'identité culturelle du Québec, pourquoi les festivals de musique québécoise ne sont-ils pas reconnus par l'État québécois et intégrés à la Loi sur le patrimoine culturel?

Les premiers chercheurs en musique au Québec s'intéressent au folklore (M. Barbeau, L. Lacourcière), à la radiophonie (P. Pagé), à la phonographie (R. La Rochelle), aux studios d'enregistrement, à la chanson québécoise (R. Giroux, J-N de Surmont) ou aux vedettes¹ et à leurs manifestations artistiques (disques, paroles, affiches, thèmes, discours, etc.). Toutefois, outre Alex Giroux et Dominic Houde, très peu d'historiens ont tenté de comprendre les relations du festival de musique avec l'État québécois et avec les acteurs qui évoluent dans cet écosystème. À quoi socialement cette institutionnalisation contribue-t-elle? Qu'en est-il de l'histoire du festival de musique au Québec et de son rôle? D'ailleurs, l'ensemble des travaux universitaires qui ont été écrits au Québec sur les fêtes populaires et les festivals provient de disciplines situées en dehors des sciences historiques. En réalité, l'histoire des festivals de musique au Québec est un champ presque entièrement inexploité par les historiens d'où la pertinence de rendre compte de cet univers pourtant omniprésent dans nos sociétés modernes.

Cet article est composé de trois parties. Après avoir retracé l'histoire des festivals de musique québécois, puis tenté de cerner la spécificité de ces événements sur le territoire québécois, nous traiterons de leur apport significatif à la définition du patrimoine culturel immatériel (PCI) et de la place occupée par la musique dans la démarche de reconnaissance de ce type de patrimoine par le gouvernement du Québec. Le PCI englobe des pratiques et des savoirs dont chaque personne hérite de manière commune et qui permettent collectivement de faire vivre le patrimoine immatériel, de le recréer ou de le transmettre. Au-delà de leur caractère éphémère, les festivals populaires constituent un vecteur d'identité culturelle et sont conçus comme un phénomène social total. Puisque les festivals de musique sont des lieux d'une intense sociabilité généralement pacifique et « contribue[nt] à créer d[es] lien[s] socia[ux] » (Simard, 2010, p. 19), il convient d'identifier la manière dont ils servent à définir ou à valoriser le PCI du Québec.

En concordance avec la méthode de l'histoire immédiate, développée depuis le tournant historiographique des années 1970 et qui a pour objet l'histoire du temps présent, les données documentaires de notre étude proviennent surtout des journaux, des communiqués de presse, des calendriers culturels, des programmations musicales annuelles des festivals et des brochures touristiques. S'y ajoutent les rapports d'organismes indépendants, comme le Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI), ou d'institutions liées de près ou de loin au gouvernement du Québec.

Nous avons établi une liste-synthèse la plus fidèle possible pour démontrer la diversité des festivals de musique au Québec, leur prolifération et leur continuité historique. La période temporelle retenue est d'environ un siècle et demi et débute au milieu du XIX^e siècle, soit lorsque les premiers festivals populaires, dont les carnavaux, émergent dans la société québécoise. Au lieu de nous intéresser seulement à quelques festivals, nous privilégions une approche qui favorise une vision d'ensemble puisque la culture est envisagée, dans le domaine de l'histoire globale ou totale, comme « le lieu de structuration » des sociétés humaines (Offenstadt, 2009, p. 54-55).

Sur les traces des premiers festivals de musique au Québec

Les événements festifs de masse au service de la tradition au XIX^e siècle

Pour comprendre l'émergence des festivals musicaux, il nous faut retourner sur les traces des premiers événements du genre. À la fin du XIX^e siècle, au Québec, les concours musicaux étaient courants et populaires, particulièrement les concours de fanfares tels que celui tenu, le 25 juin 1878, dans le cadre du Jubilé musical de Montréal (Marcoux, 1957). À la fin des années 1920, trois éditions du Festival de chansons et des arts populaires ont lieu au Château Frontenac de Québec (Saint-Georges, 1994, p. 78). Tenu en 1927, 1928 et 1930, aussi connu sous le nom de Festival de la Chanson et des Métiers du Terroir de Québec (FCMTQ), cet événement constitue une plateforme de promotion du folklore musical canadien-français.

En 1930 se tient à Joliette une réunion des membres de la Fédération des fanfares amateurs (ou Festival provincial des fanfares), où l'on décide de tenir annuellement un festival interprovincial. C'est lors de la 16^e édition, en 1946, que ce festival atteint son apogée en rassemblant plus de 40 fanfares, dont 2 000 instrumentistes (Locat, 1993, p. 286).

Tels qu'on les connaît aujourd'hui, c'est-à-dire dans une formule festive démocratique et accessible, les festivals de musique sont assez récents puisqu'ils n'existent concrètement que depuis le deuxième quart du XX^e siècle. Le terme « festival » est présent dès 1955 dans la chanson-thème « Carnaval, Mardi gras » du Carnaval de Québec (Désilets, 2009, p. 11), fondé en 1894, dix ans après le premier Carnaval d'hiver de Montréal (1883). Selon Martineau *et al.* (1984), c'est la formule du carnaval d'hiver qui sert de modèle de base pour la mise en place des autres festivals au Québec. « Malgré l'ancienneté de quelques pionniers, le festival est de fait une modalité relativement récente de présentation des œuvres du spectacle vivant » (Négrier, 2013, p. 23).

1. Calixa Lavallée, Emma Albani, Mary Travers dite La Bolduc, Alys Robi, Félix Leclerc, Clémence DesRochers, Gilles Vigneault, Robert Charlebois, Diane Dufresne, Richard Desjardins, Gerry Boulet, Céline Dion et Ginette Reno.

Les grands rendez-vous de la nation québécoise dans la deuxième partie du xx^e siècle

Les festivals de musique s'inscrivent au cœur des nombreux événements de masse qui jalonnent l'histoire du Québec, en particulier grâce à l'émergence du néonationalisme lors de la Révolution tranquille. Jusque vers la fin des années 1950, selon les travaux de Marie Chicoine (1982), les fêtes au Québec restent principalement liées à l'Église, à la famille et à l'organisation des loisirs (Huard, 2001, p. 20). Dans cette décennie, on voit la réapparition des événements populaires tels que le Carnaval de Québec (1955) et le Carnaval-Souvenir de Chicoutimi (1960). Ensuite, le Festival Orford Musique (1951) et le Festival & Concours de musique classique de Lanaudière (1962) s'ajoutent à l'offre des activités culturelles disponibles pour la population, mais n'offrent à l'auditoire qu'un répertoire de musique classique. D'ailleurs, le Festival de Lanaudière est encore aujourd'hui «le plus grand festival de musique classique au Canada» (Huss, 2010). C'est n'est qu'à la fin des années 1960 qu'est intégré un registre musical davantage populaire à la programmation des festivals de musique québécois, lors de la création du Festival d'été de Québec (1968) et celle du Festival international de la chanson de Granby (1969).

À partir des années 1970, on assiste aux balbutiements de l'industrie du spectacle musical au Québec, alors en pleine structuration, qui permet la réalisation de grands rendez-vous historiques pour la société québécoise : la Nuit de la poésie (27 mars 1970), la «Messe des morts» à l'oratoire Saint-Joseph (1972), les trois éditions du Festival de musique traditionnelle du Québec qui devient la «Veillée des veillées» (1973-75), sans oublier les grandes fêtes populaires de la Saint-Jean-Baptiste tant à Québec qu'à Montréal. Y rayonnent les pionniers de la musique québécoise. C'est l'apogée de l'industrie du disque au Québec lors duquel les artistes québécois dominent le marché canadien et francophone (Grenier, 2011, p. 41). La musique devient une expérience de masse, une activité sociale.

Enfin, l'émergence d'un mouvement nationaliste est sous-jacente à la tenue de quatre grands rendez-vous dans la décennie 1970 : *la Superfrancofête* – le Festival international de la jeunesse francophone – du 13 au 24 août 1974, à Québec, dont le concert inaugural «J'ai vu le loup, le renard et le lion» réunit Félix Leclerc, Gilles Vigneault et Robert Charlebois et attire plus de 100 000 spectateurs. S'y ajoutent les spectacles à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, notamment en 1975 sur le mont Royal à Montréal devant quelque 300 000 fêtards (Taschereau, 1975); le spectacle de l'année suivante, «Une fois Cinq» (Gilles Vigneault, Claude Léveillée, Jean-Pierre Ferland, Yvon Deschamps, Robert Charlebois); et le spectacle «O.K. Nous V'là!» le 25 juin 1976. «Proportionnellement et musicalement, ces spectacles sont comparables à Woodstock» (Janin, 2001; cité dans Houde, 2014, p. 103).

Selon Warren (2015), ces événements sont très importants parce que non seulement «les spectacles se veulent des occasions de réfléchir et d'agir» (p. 218-219), mais l'effervescence de ces rencontres permet de nouer une certaine identité collective, une communion citoyenne.

Même si les festivals musicaux sont de tradition particulièrement européenne, tant germanique, anglo-saxonne que française (latine), les festivals de musique au Québec représentent ainsi un vecteur important de l'identité culturelle québécoise. En effet, ils sont présents au Québec dès le xix^e siècle par l'entremise des concours de fanfare, des carnivals d'hiver et des événements faisant la promotion de la musique traditionnelle. Or, comme la succession de faits historiques ne peut à elle seule l'attester, abordons maintenant le portrait actuel des festivals de musique au Québec afin de saisir toute l'ampleur du phénomène.

Les festivals de musique québécois, une spécificité de l'identité festivalière du Québec

Le Québec contemporain : le paradis des festivals?

Depuis la prise en charge de la culture par l'État, notamment par la création d'un ministère des Affaires culturelles (1961) et l'adoption d'une première politique culturelle (1992), les festivals de musique se sont multipliés de manière exponentielle. Depuis le milieu des années 1970, les festivals sont devenus une «forme de rassemblement collectif à caractère festif et culturel» (Huard, 2001, p. 28). À preuve, dès 1974, dans un premier rapport commandé par l'État québécois, la Confédération des Loisirs du Québec répertorie plus d'une centaine de festivals. En 1980, Chicoine *et al.* (1982, p. 10-11, 172) dénombrent près de trois cents autres festivals au Québec pour un total de près de 400 événements.

L'adoption d'une première politique culturelle québécoise en 1992 joue un rôle important dans la diversification et surtout la prolifération des événements festifs de masse au Québec. Au moment de sa publication, le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) estime que les événements internationaux existent au Québec dans toutes les disciplines artistiques.

En 2016, le site web de l'organisme Festivals et Événements Québec (FEQ) dresse une liste des 525 événements existant à travers le Québec (Léger *et al.*, 2016, p. 54). Il va sans dire que nombre de ces fêtes va en croissant depuis les années 1980. Selon Huard (2001) : «[L]e Québec est vraisemblablement aujourd'hui le plus grand producteur *per capita* de festivals au monde» (p. 185).

Le Québec tient donc aujourd'hui un rôle de leader dans le domaine festivalier. Depuis le début du xx^e siècle, et surtout depuis la Révolution tranquille, le Québec a acquis une expertise dans ce domaine qui se reflète dans l'offre et la popularité grandissante du phénomène. Ainsi, l'industrie culturelle et touristique des festivals parvient

« à promouvoir le Québec tout entier et à favoriser sa reconnaissance à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières » (p. 185). Selon l'organisme Festivals et Événements Québec, le Québec compte toujours de 400 à 600 festivals. De ce nombre, sur les 270 festivals de moyenne ou de grande envergure, le quart de ces festivals est avant tout musical (Rodgers, 2014).

La prolifération des festivals au cours des dernières années semble indiquer le grand intérêt de la population et de l'État québécois pour les rassemblements culturels. À cet égard, comme nous l'avons souligné, les événements musicaux occupent une place de choix au sein de l'offre festivalière au Québec.

Des festivals musicaux partout et pour tous les goûts

Dans une vaste étude franco-québécoise co-dirigée par Négrier, Guérin et Bonet (2013), intitulée *FeStudy* et mise à jour en 2015, on dénombre 65 festivals de musique québécois. Ce projet se veut une synthèse d'une recherche comparative portant sur 390 festivals de 13 pays européens, dont la Finlande, la France et la Norvège, et de trois régions ou provinces (Québec, Flandre, Wallonie-Bruxelles).

Tout comme les festivals européens, l'offre musicale des festivals de l'échantillon québécois est variée. La classification officielle de l'État se base sur le genre musical dominant, soit : classique, jazz/blues, pop-rock, world/trad puis multistyles (Audet et Saint-Pierre, 2014, p. 256). Les 43 répondants québécois de *FeStudy* (2013) se répartissent ainsi : 16 festivals de Pop/Rock, 10 de Jazz/Blues, sept de musique classique, sept de World/Trad (musiques du monde et traditionnelles) et trois festivals classés multistyles.

Quant aux retombées économiques des festivals québécois, en 2015, les quelque 150 festivals soutenus par le ministère du Tourisme ont généré des dépenses touristiques estimées à 600 millions de dollars, dont 196 M\$ proviennent de touristes en provenance de l'extérieur du Québec. Sur les 21,7 millions de festivaliers qui y ont participé, près d'une personne sur quatre provenait de l'extérieur du territoire québécois (Hébert, 2015).

Par leur ampleur ou leur originalité, les festivals d'envergure, comme le Festival d'été de Québec, le Festival international de jazz de Montréal ou le FestiVoix de Trois-Rivières, qui font une place primordiale à la musique et à ses dérivés dans leurs activités ou leur programmation, permettent ainsi au Québec de se distinguer tant sur le plan national qu'international.

Le Québec se démarque grâce à ses festivals de musique

En général, les festivals musicaux du Québec s'inscrivent dans une dynamique internationale et sont avantageusement positionnés sur l'échiquier mondial des événements festifs et culturels de masse. Si Montréal maintient sa réputation d'être une ville de festivals, on peut en dire

autant du Québec tout entier. Ferland (2010) affirme que cette profusion de festivals peut être considérée « comme une marque de commerce québécoise, reconnue comme telle sur la scène internationale » (Ferland, 2010).

Selon la ministre du Tourisme, le Québec se classe comme une destination de calibre mondial (Proulx, 2019). À ce titre, si l'on inclut les festivités de la Saint-Jean-Baptiste (1834) ou la Fête nationale du Québec (depuis mai 1977), le Québec est une terre d'accueil pour les grands rassemblements musicaux. Parmi les plus vieux festivals de musique toujours en activité de nos jours, pensons au Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec de Sherbrooke (1927), auparavant nommé le Festival des fanfares, et qui est encore « le plus grand rassemblement musical au Canada » (Moulin, 2019).

La région de la Capitale nationale rassemble aussi d'autres grands événements musicaux majeurs tels que les Rendez-vous ès TRAD de Québec (1991), soit le plus grand rendez-vous (*happening*) de musique traditionnelle au Québec (Bernard, 2006), ainsi que le Festival celtique de Québec (2005) qui est le plus grand festival celtique francophone d'Amérique du Nord.

En valorisant les artistes d'origine québécoise et en accueillant ceux provenant d'autres pays, de nombreux festivals permettent ainsi au Québec d'affirmer son identité culturelle à l'échelle du Canada, de l'Amérique du Nord, mais également à travers le monde. Certains événements qui octroient une place prépondérante à la musique témoignent de cette importance au Québec. Concernant la renommée internationale des festivals québécois, on peut aussi penser au Festival d'été de Québec (FEQ) qui s'illustre dans l'étude *FeStudy*. Sur un total de 390 événements recensés, le FEQ est le festival de musique le plus populaire de l'échantillon, avec ses 300 spectacles par an sur 10 scènes pendant 11 jours.

Puisque la région de Montréal concentre près de la moitié de la population québécoise, il est évident que cette partie du territoire se taille une place de choix dans la liste des festivals musicaux qui permettent au Québec de se démarquer : le Festival Haïti en Folie de Montréal (depuis 2006) qui se dit être « le plus important festival pluridisciplinaire, en dehors d'Haïti, dédié à la culture haïtienne » ; le Festival international Reggae de Montréal (depuis 2004), le plus grand festival extérieur de musique reggae au Canada, ainsi que l'Igloofest (depuis 2006), réputé pour être « le festival de musique le plus froid au monde » ! Mentionnons également le Heavy Montréal (depuis 2008), qui est désormais le plus gros festival de musique métal au Canada depuis la faillite en décembre 2018 du Rockfest de Montebello (2005-2018), car ce dernier prétendait être « le plus grand festival rock au Canada » (Sabourin, 2019) avec 200 000 amateurs en 4 jours. Citons aussi le Festival international de jazz de Montréal (FIJM) qui se taille une place très importante dans ce corpus. En accueillant au total près de deux

millions de festivaliers lors de sa 25^e édition en 2004, le FIJM a conservé son titre de «plus gros festival de jazz au monde» accordé par le Livre des records Guinness (*Le Devoir*, 2004).

Autour de Montréal, nous pensons au Festival international du blues de Tremblant (1993), le plus grand festival de musique blues au Canada, au Festival Classica de Saint-Lambert (2011), «le plus important festival urbain consacré à la musique classique»; et le Mondial Loto-Québec de Laval (2005), «le plus grand rassemblement de chœurs et d'ensembles vocaux en Amérique» (Huss, 2007).

Enfin, les autres régions du Québec se démarquent à leur tour, que ce soit INNU NIKAMU de Sept-Îles (1985), l'un des plus grands festivals de musique autochtone en Amérique du Nord, connue comme «le plus important festival de musique autochtone du continent» (Bergeron, 2014), Jonquière en Musique au Saguenay (1989), soit «le plus long festival de musique gratuit au Canada» (Journal de Montréal, 2014), le FestiVoix de Trois-Rivières (1992), l'évènement musical et culturel le plus ancien et le plus important en Mauricie qui rassemble environ 300 000 spectateurs par an, ainsi que Mémoires et Racines à Joliette (1995), qui est le plus ancien festival de musique traditionnelle, de danse et de conte au Québec.

Par l'engouement collectif qu'ils suscitent et la diversité de leur programmation musicale, de nombreux festivals de musique du Québec se démarquent favorablement de leurs concurrents. Grâce aux touristes de passage ainsi qu'aux divers médias étrangers qui en parlent, ces festivals participent au rayonnement du Québec dans le monde entier, tout en lui permettant d'affirmer une certaine partie de son identité culturelle.

Les festivals de musique et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel du Québec

Ce qu'expriment les festivals musicaux au sujet du PCI québécois

L'univers de la musique occupe une part très importante dans l'offre festivalière annuelle québécoise: «[I]es festivals de musique jouent un rôle important dans la diffusion des spectacles [car ils] sont souvent gratuits au Québec» (Saire *et al.*, 2020, p. 22-23). En tant que manifestation culturelle consacrée, avec un modèle économique spécifique, ils occupent une place importante dans la diffusion de la chanson, tant en France qu'au Québec.

Parmi tous les festivals du Québec qui valorisent la chanson québécoise, et particulièrement la relève musicale francophone, outre les festivités de la Saint-Jean-Baptiste qui sont dédiées aux artistes du Québec, on peut penser notamment aux Francos de Montréal (FrancoFolies jusqu'en 2017), au Festival de la chanson de Tadoussac et à Coup de cœur Francophone.

Selon Ferland (2010), «le festival [est un] phénomène social qui s'avère une énorme source de fierté». En

s'ouvrant sur le monde, tout en valorisant les savoir-faire et les talents régionaux, ces rassemblements populaires dynamisent la vie sociale et culturelle des collectivités tout en consolidant le sentiment d'appartenance, un «fort symbole identitaire» (p. 6). Un sondage mené par Festivals et Événements Québec (2013) révèle que plus de 90 % des résidents d'une communauté éprouvent un sentiment de fierté et considèrent que leur festival est le reflet de leur identité.

En réalité, le patrimoine culturel immatériel (PCI) est intimement lié à l'édification de l'identité collective d'une société, un trait culturel distinctif qui regroupe la langue, la culture et l'appartenance à un milieu ou à un territoire, bref le patrimoine sous toutes ses formes. Par exemple, en faisant parfois une grande place aux chansonniers du Québec et à ses traditions (violoneux, podorythmie, gigue, danses folkloriques comme le set carré, aussi appelé le «set callé»), tout en plaçant en tête d'affiche les étoiles locales, régionales ou nationales qui sont très populaires, certains festivals de musique, comme Mémoire et racines de Joliette, le Festival du violon traditionnel de Sutton et Sorel Trad Fest, mettent en valeur le Québec, sa culture et son PCI. Alors que certains se spécialisent dans le dialogue des cultures (par exemple Le Mondial des Cultures (1982-2017) à Drummondville, le Festival MMM - Musiques du monde à Montréal et le Festival des journées d'Afrique - danses et rythmes du monde), d'autres se concentrent sur la musique québécoise par l'intermédiaire du conte ou de la légende, comme le Festival de contes et légendes en Abitibi-Témiscamingue ou le Festival international du conte Jos Violon. De plus, la multiplication des festivals stimule une valorisation de la musique provenant du Québec par la diffusion massive et la co-construction de la culture québécoise, grâce à la présence des artistes d'ici les plus populaires.

Placée au cœur des réunions de famille ou de voisinage, la danse témoigne du riche apport, notamment de la France, de l'Écosse et de l'Irlande, à la culture québécoise. Les cultures haïtiennes et autochtones participent également à cette valorisation d'un patrimoine musical partagé. En ce sens, les festivals qui mettent en valeur les danses traditionnelles, telles que la danse folklorique québécoise, font ainsi la promotion de l'héritage du Québec. À ce titre, certains festivals musicaux contribuent à mettre en valeur la culture québécoise, notamment par la promotion de la langue française et des artistes francophones, ce qui constitue une large part de son PCI, tel que défini par l'État québécois.

La reconnaissance du patrimoine culturel immatériel (PCI) par le gouvernement du Québec

En novembre 2000, un groupe-conseil sous la présidence de Roland Arpin remet son rapport de 236 pages concernant le projet de Politique de patrimoine culturel. Peu de temps ensuite, le Groupe de travail sur le patrimoine

immatériel dépose son mémoire sur la question en octobre 2001 (Lempereur, 2005, p. 103). En septembre 2002, l'UNESCO adopte la déclaration d'Istanbul définissant le PCI et reconnaissant son apport majeur en tant que «miroir de la diversité culturelle». Dans leur ouvrage, Genest et Lapointe (2004) concluent ainsi sur l'intérêt stratégique du PCI :

Facteur vital de l'identité et de la diversité des peuples, le patrimoine immatériel représente, dans le contexte de la mondialisation, un atout de taille pour lutter contre la tendance à l'uniformisation et à la banalisation des cultures (Lempereur, 2005, p. 109).

Même si le PCI est intégré à la Loi sur le patrimoine culturel (MCCQ, 2012), le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV)² dénonce depuis 2017 le manque d'appui financier et le fait que ce secteur soit dans l'angle mort de la pensée culturelle gouvernementale. Représentant plus de 80 organismes œuvrant en danse et en musique traditionnelles, en contes, en artisanats, en traditions orales, dans les vieux métiers et consorts, le CQPV réclame un traitement équitable en regard du patrimoine matériel (Lalonde, 2017).

Depuis 2015, le gouvernement du Québec met en ligne un Répertoire du patrimoine culturel du Québec (RPCQ) qui se divise en six catégories : le patrimoine protégé et valorisé (sites, documents, paysages culturels), le patrimoine immobilier, le patrimoine mobilier, les événements, groupes et personnes, le patrimoine immatériel ainsi que les plaques commémoratives. Parmi la catégorie du patrimoine culturel immatériel et musical, l'on retrouve la veillée de danse, le «câll» de danses traditionnelles, la gigue, la podorythmie, la complainte traditionnelle (type populaire de chanson folklorique), une technique traditionnelle de jeu à l'harmonica, la pratique de la chanson traditionnelle à Saint-Côme et celle dans le nord de Lanaudière, la fabrication artisanale d'accordéon à Montmagny et, enfin, les Pow-wow et autres rassemblements intertribaux et spirituels entre Premières nations dans lesquels la pratique du tambour et la danse autochtone leur permettent d'exprimer leur culture musicale millénaire.

Concernant la chanson québécoise, certains personnages sont consignés dans ce répertoire. Par exemple, le père de la chanson québécoise, Félix Leclerc (1914-1988), la cantatrice Emma Albani (1847-1930) et la chanteuse Mary Travers (1894-1941), dite madame «La Bolduc», qui

est reconnue comme la première auteure-compositrice-interprète du Québec à vivre de son métier.

Dans la définition du PCI adoptée en 2012 par les parlementaires québécois, on y inclut les «savoir-faire, connaissances, expressions, pratiques et représentations transmis de génération en génération» (Lalonde, 2016; Montpetit, 2018). Quoique ce concept dépasse largement le patrimoine musical, la musique est un art à la fois immatériel et éphémère d'où l'importance pour les historiens de s'y intéresser. Près des deux tiers des éléments inscrits en 2018 sur les listes du PCI à l'UNESCO présentent une composante musicale notable, soit du reggae jamaïcain au *fest-noz* breton en passant par le tango du Rio de la Plata. Par ce nouveau paradigme patrimonial fondé sur la participation des communautés et la sauvegarde de pratiques vivantes, c'est «au total, plus de 300 pratiques où la musique, souvent articulée à des fêtes, danses, rituels, poésies ou savoir-faire, [qui] joue un rôle important» (Guilleux, 2019).

Les festivals de musique touchent à au moins trois des cinq domaines du PCI identifiés par la Convention de l'UNESCO : les «traditions et expressions orales», les «arts du spectacle» et les «pratiques sociales, rituels et événements festifs». Par conséquent, en tant que plateforme populaire de diffusion, les festivals musicaux du Québec participent à la valorisation de ce patrimoine. Et si le PCI se veut une partie intégrante de l'héritage collectif du Québec, leur absence de reconnaissance par le gouvernement du Québec nuit considérablement à la mise en valeur de la culture québécoise et de son patrimoine musical. En plus de limiter l'entrée de sites, de lieux et de personnages du Québec sur la liste du PCI de l'UNESCO, cela prive une partie de la culture de la société québécoise d'être inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, et ce, en dépit du fait que les festivals de musique contribuent à la valorisation du PCI québécois depuis leurs origines.

Conclusion

Même si l'État québécois s'intéresse à la promotion et au financement de la culture depuis plus d'un siècle, soit depuis les années 1920, il faut attendre 1992 pour qu'une première politique culturelle officielle mise sur les festivals afin de faire rayonner le Québec dans le monde. Or, nous avons vu que les festivals de musique marquent l'identité de la culture québécoise et permettent souvent à une communauté, un village, une ville ou même une région de se démarquer fièrement.

Si la musique fait partie intégrante de l'identité québécoise, les festivals, en tant que miroir des traditions de la société québécoise, participent à la co-construction de l'identité culturelle du Québec, c'est-à-dire dans le sens d'une collectivité caractérisée par le festif et le spectacle. Des premiers festivals au XIX^e siècle, comme les rassemblements de fanfares, jusqu'à leur prolifération

2. Cet organisme à but non lucratif a vu le jour en 1993 à la suite des États généraux du patrimoine vivant tenus à Québec en 1992. C'est seulement en 2015, à la suite des deuxièmes États généraux du patrimoine immatériel, tenus en 2014, que le CQPV a obtenu une reconnaissance officielle à titre de regroupement national pour le patrimoine immatériel par le MCCQ. CONSEIL QUÉBÉCOIS DU PATRIMOINE VIVANT. «Historique», [En ligne] : www.patrimoinevivant.qc.ca/a-propos#historique (page consultée le 27 janvier 2024).

effrénée au tournant du second millénaire, notamment grâce aux soutiens financiers octroyés par l'entremise des politiques culturelles de l'État, ces événements de masse participent à valoriser le PCI québécois du fait qu'il existe une «volonté généralisée de faire de la chanson l'expression par excellence de la culture québécoise» (Lavoie, 2018, p. 170-171). Toutefois, même si le gouvernement québécois adopte une loi sur le patrimoine culturel du Québec (MCCQ, 2012) et met sur pied le Répertoire du patrimoine culturel immatériel, les festivals musicaux y sont absents encore à l'heure actuelle. Pourtant, ces événements festifs de masse peuvent contribuer à la mise en valeur du PCI québécois. L'absence de reconnaissance par l'État québécois nuit à la diffusion, à la promotion et au rayonnement de la culture musicale québécoise, ici comme ailleurs.

Finale­ment, face au manque de recherches en histoire sur le phénomène festivalier, leur institutionnalisation et leurs publics, il devient important de connaître l'ampleur de ces événements culturels ainsi que les facteurs et les stratégies d'adaptation qui ont contribué à leur consolidation. Identifier et analyser les facteurs d'institutionnalisation du festival de musique au Québec permettra de mieux comprendre les interactions entre l'État québécois, les événements festifs de masse, leurs nombreux partenaires et des centaines de milliers de festivaliers. Il s'agit d'expliquer en quoi ces fêtes éphémères contribuent à la mission culturelle de l'État et quels facteurs pourraient participer à leur institutionnalisation et leur reconnaissance officielle. Enfin, nous l'espérons, nous pourrons ainsi dévoiler la manière proprement québécoise d'entrer en relation avec la musique.

BIBLIOGRAPHIE

Articles de journaux

BERGERON, Mickaël (2014, 17 juillet). Festival Innu Nikamu et musique nomade / Kim Fontaine 30 ans de métissage. *VOIR*. [En ligne]: <https://voir.ca/musique/2014/07/17/festival-innu-nikamu-et-musique-nomade-kim-fontaine-30-ans-de-metissage/> (page consultée le 18 avril 2023).

BERNARD, Yves (2006, 17 août). Festival – La Grande Rencontre: jubilations insulaires. *Le Devoir*. [En ligne]: www.ledevoir.com/culture/116065/festival-la-grande-rencontre-jubilations-insulaires (page consultée le 2 mai 2023).

HÉBERT, Claudine (2015, 5 juin). Financer les festivals, un casse-tête. *Les Affaires*. [En ligne]: www.lesaffaires.com/dossier/le-quebec-des-grands-evenements/financer-les-festivals-un-casse-tete-/579396 (page consultée le 3 novembre 2022).

HUSS, Christophe (2007, 9 mai). Mondial Choral 2007: trois ans et déjà grand! *Le Devoir*. [En ligne]: www.ledevoir.com/culture/musique/142741/mondial-choral-2007-trois-ans-et-deja-grand (page consultée le 6 octobre 2022).

HUSS, Christophe (2010, 10 juillet). Festival de Lanaudière – Et c'est le plus grand festival de musique classique au Canada. *Le Devoir*. [En ligne]: www.ledevoir.com/culture/musique/292291/festival-de-lanaudiere-et-c-est-le-plus-grand-festival-de-musique-classique-au-canada (page consultée le 29 avril 2021).

LALONDE, Catherine (2016, 1^{er} décembre). L'occasion ratée du Canada. *Le Devoir*. [En ligne]: www.ledevoir.com/culture/485970/clalonde-patrimoine (page consultée le 1^{er} août 2022).

LALONDE, Catherine (2017, 1^{er} septembre). Cri du cœur du patrimoine vivant. *Le Devoir*. [En ligne]: www.ledevoir.com/culture/507004/politique-culturelle (page consultée le 1^{er} mars 2022).

LE DEVOIR. (2004, 13 juillet). «Le 25^e Festival de jazz a été «magique»». *Le Devoir*. [En ligne]: www.ledevoir.com/culture/musique/58890/le-25e-festival-de-jazz-a-ete-magique (page consultée le 15 octobre 2023).

LE JOURNAL DE MONTRÉAL. (2014, 3 juin). «Le festival Jonquière en musique célèbre ses 25 ans». Agence QMI via *Le Journal de Montréal*. [En ligne]: www.journaldemontreal.com/2014/06/03/le-festival-jonquiere-en-musique-celebre-ses-25-ans (page consultée le 17 octobre 2021).

MONTPETIT, Caroline (2018, 25 avril). Le patrimoine immatériel n'est pas inventorié à Montréal. *Le Devoir*. [En ligne]: www.ledevoir.com/culture/526068/etat-des-lieu-du-patrimoine (page consultée le 26 janvier 2022).

MOULIN, Anik (2019, 18 juin). Le plus grand rassemblement musical au Canada revient pour une 87^e année à Sherbrooke. *Radio-Canada*. [En ligne]: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/777290/festival-harmonies-orchestres-symphoniques-quebec-rassemblement> (page consultée le 8 novembre 2021).

PROULX, Caroline (2019, 27 septembre). «Le Québec, une destination de calibre mondial». *Le Devoir*. [En ligne]: www.ledevoir.com/opinion/idees/563583/le-quebec-une-destination-de-calibre-mondial (page consultée le 27 juin 2022).

RADIO-CANADA (2019, 27 juin). «Une 40^e édition pour le plus grand festival de jazz au monde». *Radio-Canada* / Arts. [En ligne]: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1201881/festival-jazz-montreal-anniversaire-archives> (page consultée le 17 septembre 2022).

RODGERS, Caroline (2014, 7 juillet). «Musique: la reine des festivals». *La Presse*. [En ligne]: www.lapresse.ca/arts/musique/201407/05/01-4781451-musique-la-reine-des-festivals.php (page consultée le 24 juin 2022).

SABOURIN, Benoît et Yves BERGERAS (2019, 8 mars). «Faillite d'Outaouais Rock: des grands noms pas entièrement rémunérés». *Le Droit*. [En ligne]: www.ledroit.com/arts/musique/faillite-doutaouais-rock-des-grands-noms-pas-entierement-remunereres-9b149e3c3649c87970efb4c8a1aa290d (page consultée le 1^{er} mars 2023).

TASCHEREAU, Yves (1975, 23 juin). «300 000 fêtards assiègent les scènes!», *Le Devoir*.

Études

CHICOINE, Marie, Louise DE GROSBOIS, Évelyne FOY et Francine POIRIER (1982). *Lâchés louses: les fêtes populaires au Québec, en Acadie et en Louisiane*. Montréal: VLB.

DÉSILETS, Francescas (2009). *Le festival du cochon de Sainte-Perpétue comme une mise en scène de l'identité*. (Mémoire de maîtrise). Québec: Université Laval.

FLÉCHET, Anaïs (dir.), Pascale GOETSCHER, Patricia HIDIROGLOU, Sophie JACOTOT, Caroline MOINE et Julie VERLAINE (2013). *Une histoire des festivals, xx^e et xxi^e siècle*. Paris: Publications de la Sorbonne.

GENEST, Bernard et Camille LAPOINTE (2004). *Le Patrimoine culturel immatériel. Un capital social et économique*. Québec: Ministère de la Culture et des Communications.

GRENIER, Line (2011). «Crise» dans les industries de la musique au Québec ébauche d'un diagnostic. *Recherches sociographiques*, 52, (1).

HOUDE, Dominic (2014). *De Woodstock à Manseau: Manifestations musicales et contre-culture aux États-Unis et au Québec, (1967-1970)*. (Mémoire de maîtrise). Sherbrooke: Université de Sherbrooke.

HUARD, Janin (2001). *Fête, société et culture. Les festivals comme profil culturel de la société québécoise contemporaine*. (Mémoire de maîtrise). Montréal: Université du Québec à Montréal.

LAPOINTE, Olivier (2009). *Le discours de patrimonialisation de la chanson canadienne-française: identité, légitimité, valorisation*. (Mémoire de maîtrise). Québec: Université Laval.

LAVOIE, Pierre (2018). Qui chante la nation? La patrimonialisation de la chanson au Québec depuis la Révolution tranquille. *Revue d'études canadiennes*, 52 (1).

LÉGER, Jean-Marc (dir.), Jacques NANTEL et Pierre DUHAMEL (2016). *Le Code Québec – les sept différences qui font de nous un peuple unique au monde*. Montréal: de l'Homme.

LEMPEREUR, Françoise (2005). «Définir le patrimoine culturel immatériel... une gageure?». *Rabaska*, 3.

LOCAT, Raymond (1993). *La tradition musicale à Joliette: 150 ans d'histoire*. Joliette: auteur.

MARTINEAU, Claude, V. GASCON *et al.* (1984). *Une soupe à l'ancienne servie à la moderne: analyse des contenus traditionnels dans les festivals populaires*. Programme d'arts et traditions populaires, Québec: Université Laval.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1992). *La politique culturelle du Québec: notre culture, notre avenir*. Québec: Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018). (2018). *Partout, la culture*. Politique culturelle québécoise. Québec: Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

NÉGRIER, Emmanuel (dir), Michel GUÉRIN et Luis BONET (2013). *Festivals de musique[s]: un monde en mutation – une comparaison internationale*. Paris: Michel de Maule.

OFFENSTADT, Nicolas (2009). *Les mots de l'historien* [2004]. Toulouse: PUM.

SAINT-GEORGES, Lise (1994). *Histoire et origines de la ceinture fléchée traditionnelle dite de L'Assomption*. Québec: Septentrion.

SAINT-PIERRE, Diane et Claudine AUDET (2014).

Les défis méthodologiques d'une étude sur les festivals de musique en Europe et au Québec: leçons d'une enquête de terrain. Dans M. Proulx et M. Robitaille (dir.), *Sciences du Territoire II: Méthodologies* (p. 249-273). Québec: Presses de l'Université du Québec.

SAINT-PIERRE, Diane et Claudine AUDET (2015). Les festivals de musique du Québec: résultats d'une enquête. *Surviv*.

SAIRE, Pierre-Olivier, Rosaire GARON, Martin TÊTU, Sophie DUBOIS PARADIS et George KRUMP (2020). Étude des publics des arts de la scène au Québec. Montréal: Groupe de travail sur la fréquentation des arts de la scène (GTFAS).

SIMARD, Émilie-Julie (2010). «Montréal, ville de festivals» entre culture et tourisme culturel: le cas de Montréal en lumière. (Mémoire de maîtrise). Montréal: Université du Québec à Montréal.

WARREN, Jean-Philippe et Andrée FORTIN (2015). *Pratiques et discours de la contre-culture au Québec*. Québec: Septentrion.

Ressources électroniques et site Internet

BOUGRAT, Clémentine (2003, 31 janvier) Carnaval d'hiver. *Le guide du routard*. [En ligne]: www.routard.com/mag_evenement/113/carnaval_d_hiver.htm (page consultée le 2 mars 2021).

FERLAND, Catherine (2010). Festivals régionaux au Québec. *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*. [En ligne]: www.ameriquefrancaise.org/fr/article-510/Festivals_régionaux_au_Québec (page consultée le 23 mai 2021).

GUILLEUX, Céline (2019). *Musique: patrimoine immatériel?* xvi^e journée du patrimoine culturel immatériel. [En ligne]: <https://calenda.org/701994> (page consultée le 2 mars 2023).

MARCOUX, Albertine (1957). *Musicien et paysan, fatal destin d'un agriculteur-musicien*. Québec: s.n. [En ligne]: <https://glareshistoriquesduquebec.blogspot.com/2016/12/joseph-desire-marcoux-agriculteur-et.html> (page consultée le 18 janvier 2022).

Documentaires

FECTEAU, Dany (2020). *Woodstock sans bon sens* (Festival Pop de Manseau en 1970).

LÉGER, Nicolas (2018). FEQ 68.17 – L'histoire d'un grand festival. Ciné-Scènes. [En ligne]: <https://ici.radio-canada.ca/communication/17/feq-68-17-histoire-dun-grand-festival> (page consultée le 15 mars 2023).

ROY, Sébastien (2021). Salut bonhomme! (Carnaval de Québec). MATv. [En ligne]: https://www.youtube.com/watch?v=TROPskcn-Is&ab_channel=CarnavaldeQu%C3%A9bec (page consultée le 28 avril 2023).



Gérard Bergeron (1922-2002)

Parcours d'un intellectuel spécifique

Par **David Olivier**, diplômé à la maîtrise en histoire,
Université Laval

Gérard Bergeron est un personnage peu connu. Son souvenir perdure sans doute dans la mémoire de ceux qui l'ont fréquenté ou qui ont été témoins de son activité publique entre les années 1940 et la fin des années 1990. De plus, sa contribution à la théorie de l'État inspire encore aujourd'hui quelques chercheurs (Couture Gagnon et Marquis-Bissonnette, 2021). Pourtant, la pensée et l'engagement de cet intellectuel – reconnu comme l'une des 50 personnalités « dont l'impact a été déterminant sur l'évolution de la société québécoise » et dont le rôle a été « décisif dans les grandes réformes menées par l'État » durant la Révolution tranquille (Québec. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2010: 9) – restent relativement méconnus du grand public et des récentes générations de chercheurs en sciences humaines et sociales.

Dans le cadre de mon mémoire de maîtrise, j'ai examiné le parcours de Gérard Bergeron à travers son engagement public en tant qu'intellectuel. Il ne s'agit que d'une facette de son activité, lui qui a cumulé les rôles de professeur, de théoricien, d'internationaliste et d'essayiste au cours d'une carrière fructueuse de près de 50 ans. Il s'agit néanmoins d'un pan non négligeable de son identité intellectuelle et même d'un élément inhérent, selon moi, à son projet scientifique.

L'engagement public de Bergeron se traduit par la production de plus de 200 articles de journaux ou de revues publiés entre 1956 et 1998. Je me suis attaché à faire l'analyse de contenu de ces articles afin de comprendre les intentions de l'intellectuel dans l'acte de prendre la parole publiquement pour énoncer un discours critique au sujet de la société québécoise. En gardant à l'esprit

que cette prise de parole a eu lieu dans un contexte particulier, à une époque particulière – marquée par la fin de l'ère Duplessis et la Révolution tranquille, la montée du mouvement indépendantiste, ainsi que par l'intensité des débats constitutionnels – je pose l'hypothèse que Bergeron entretenait une éthique de l'engagement public du savant, mettant à profit ses compétences spécifiques dans l'analyse de l'actualité. Par conséquent, il peut être considéré, selon moi, comme un intellectuel spécifique et un parrhésiaste. Il s'agit d'une posture qui tranche avec la vision manichéenne qui ressort souvent de l'analyse des débats politiques et constitutionnels de cette époque (Brousseau-Desaulniers, 2018 : 5). Je soutiens qu'en l'adoptant, Gérard Bergeron a su incarner une voie intermédiaire dans le débat constitutionnel canadien. L'étude de son engagement intellectuel permet de signaler que la recherche d'une troisième voie constitutionnelle existait bel et bien à cette époque, malgré une intense polarisation du débat entre les tenants de l'indépendance du Québec et ceux du statu quo fédéral.

Dans ce texte, je définis d'abord les notions d'intellectuel spécifique et de parrhésia pour ensuite analyser le parcours de Gérard Bergeron au regard de celles-ci. Je montre comment le contexte socioéconomique et international mène Bergeron vers les sciences sociales et, éventuellement, vers la théorie de l'État; puis j'illustre comment l'éthique du savant qu'il développe en lien avec sa formation et ses activités de professeur-chercheur lui permet de s'engager sur la place publique afin d'analyser l'actualité en fonction de ses compétences spécifiques pour aider les détenteurs du pouvoir à prendre conscience du sens de leurs actes et leur indiquer des zones de consensus dans le brouillard de la partisanerie.

Définitions des concepts

Qu'est-ce qu'un intellectuel? La définition qu'offrent Yvan Lamonde et ses collègues (2015 : 9; 139) fait de l'intellectuel un «être de discours [critique] médiatisé, tenu hors de l'État et de l'Église». Cette description très générale a le mérite d'inclure un nombre considérable de postures ou de profils différents d'intellectuels publics. L'un de ces profils est celui de l'intellectuel spécifique, décrit par l'historien Gérard Noiriel (2010 : 212-213) comme un savant qui refuse de devenir un homme politique, non pas pour plaider un repli dans la tour d'ivoire universitaire, mais plutôt «pour que la science puisse jouer un rôle civique». En d'autres termes, l'intellectuel spécifique serait un individu qui prend la parole publiquement pour analyser l'actualité de manière critique en fonction de ses compétences spécifiques de savant. Cela rejoint la définition de Lamonde et ses collègues cités plus tôt. J'ajouterai simplement que son discours est aussi tenu hors de l'Université puisque cet engagement s'exerce à l'extérieur des fonctions professionnelles de cet intellectuel, mais avec les outils qu'il a développés dans le

cadre même de cette profession. La nuance est cruciale, à mon avis, pour comprendre cette posture.

Une éthique de l'engagement public du savant

Michel Foucault a le premier évoqué l'existence de cette posture intellectuelle. Pour lui, l'intellectuel spécifique institue un nouveau rapport entre la théorie et la pratique. La théorie devient une «boîte à outils» où puiser dans le cadre d'une lutte contre le pouvoir. L'intellectuel spécifique s'engage «dans des secteurs déterminés, en des points précis où le site [...] sa condition professionnelle de travail» (Deleuze, 2002 : 290). Il agit à titre de diagnosticien du présent et entretient ce que j'appelle une éthique de l'engagement public du savant. Elle se traduit par une attitude critique à l'égard des pouvoirs qui doit se manifester dans le cadre d'un «usage *public*» de la raison, soit «celui que l'on fait comme *savant* devant l'ensemble du public *qui lit*», pour le dire avec les mots d'Emmanuel Kant (1965 : 48-49).

Plus encore, la posture de l'intellectuel spécifique serait une réactivation de la *parrhesia*, une attitude critique présente à l'époque de la Grèce Antique. Le parrhésiaste – celui qui pratique la *parrhesia* – peut être décrit comme un «insupportable interpellateur», qui se fait un devoir de parler «aussi clairement que possible». Son rôle spécifique est de pratiquer un «dire-vrai qui se pointe vers des individus et des situations pour leur révéler leur situation actuelle, la valeur de leur conduite et les conséquences éventuelles de la décision qu'ils prendraient». Il intervient «dans la singularité des individus, des situations et des conjonctures» (le *kairos*) (Foucault, 2008 : 19). Le *kairos* correspond au moment propice pour prendre la parole. Une prise de parole ressentie comme une «obligation interne» et qui ne soit pas qu'un simple discours (*logos*), mais qui serve à la «tâche même (à l'*ergon*)» de l'homme politique, c'est-à-dire à sa prise de décision (Foucault, 2008 : 206-210).

L'analyse de contenu des articles de Gérard Bergeron dans les médias écrits entre 1956 et 1998 permet de saisir cette attitude en action et d'ainsi discerner chez lui une pensée originale qui, tout en s'éloignant du style austère et jargonnel du théoricien, mobilise néanmoins les réflexes du politologue dans l'analyse de l'actualité. Leur lecture nous plonge dans l'histoire politique du Québec et du Canada ainsi que dans les grands débats des années 1950 à 2000. Les sujets de ses analyses et leur synchronicité avec les événements qui y correspondent dans l'actualité politique témoignent chez lui d'un sentiment d'urgence d'agir et de ce que Michel Foucault appelait une «inquiétude de l'actualité» (Droit, 2004 : 8).

La trajectoire intellectuelle de Gérard Bergeron

La possibilité de l'intellectuel

Comprendre l'engagement intellectuel et public de Bergeron, c'est d'abord révéler chez lui la possibilité de l'intellectuel. Gérard Bergeron est né en 1922 à Charny, aujourd'hui un quartier de la ville de Lévis, mais à

l'époque un centre ferroviaire important de la région. Son père y tient un magasin général de 1919 à son décès en 1945. La vie familiale tourne donc autour du commerce.

Son éveil intellectuel coïncide avec deux événements internationaux d'une rare gravité: d'une part, une sévère crise économique globale et, d'autre part, la Deuxième Guerre mondiale. En raison de la crise économique qui sévit, Gérard Bergeron entre comme pensionnaire au collège de Lévis en 1936, avec une année de retard. Le commerce familial étant en sérieuses difficultés, cela avait contraint ses parents à décaler le début de ses études classiques (Société Radio-Canada, 1977).

Dans cette conjoncture, l'interdépendance des États devient flagrante pour le jeune collégien qu'est Bergeron. En 1977, il raconte dans une entrevue radiophonique à Radio-Canada comment s'est produite cette prise de conscience. La crise économique a probablement engendré ou exacerbé la pratique du vagabondage par train. Charny étant un lieu de trafic ferroviaire, le jeune Bergeron voyait régulièrement débarquer au magasin de son père des hommes en loque, sans doute des «jumpers» arrivés illégalement par train d'Halifax ou de Toronto, pour y quêter à manger. Qui plus est, ces hommes ne parlaient pas un mot de français. Cela eut pour conséquence d'universaliser la crise économique aux yeux du jeune commis (Société Radio-Canada, 1977).

Ajoutée à cela, la guerre qui éclate contribue à lui insuffler une fascination pour la politique internationale. À cette époque, Bergeron développe en outre une passion pour la lecture et l'écriture. Tout cela concourt à l'orienter vers le journalisme, c'est du moins ce qu'il croit. Il termine son cours classique en 1943, impatient de traverser le fleuve Saint-Laurent pour étudier les sciences sociales (Blouin et Bergeron, 1981: 43-44).

L'appel des sciences sociales

En 1944, il amorce des études de sociologie à la nouvelle Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Le jeune homme aspire toujours à une carrière de journaliste, «moins le journaliste véritable qui va chercher la nouvelle et qui la fait, que celui qui jette un regard contemporain d'analyse sur l'évolution de la société». La «sociologie était ce qui se rapprochait le plus de mes objectifs de carrière», explique-t-il à Jean Blouin dans son livre-entretien (Blouin et Bergeron, 1981: 43). De plus, vu son intérêt marqué pour la politique et les relations internationales, c'est le département de sociologie qui lui semble «le moins éloigné» de ces sujets (Blouin et Bergeron, 1981: 43). Jusqu'en 1946, il profite de la confiance que lui accordent le Père Lévesque et ses professeurs pour plonger dans «cette jeune et vigoureuse sociologie américaine» et dans la «tradition européenne [...] : Montesquieu, Comte, Tocqueville, Marx, et ces deux autres colosses que sont Émile Durkheim et Max Weber». Il se débrouille à peu près seul pour élaborer ses travaux alors qu'on lui enseigne

«des choses bizarres et disparates» comme «apprendre à regarder un quartier de ville [...] ou trouver naturel que Drummondville et Saint-Denis-de-Kamouraska soient de beaux sujets d'observation sociologique» (Bergeron, 1974: 234).

Poursuite des études en Europe

G. Bergeron a plutôt les yeux tournés vers la scène internationale. Aussi juge-t-il nécessaire à l'été 1946 – devant ce qu'il avoue être une «formation aussi dissymétrique que déficiente» – de s'offrir un cours de six semaines pour s'initier aux relations internationales à l'Université Columbia de New York avant de poursuivre ses études en Europe l'année suivante (Bergeron, 1974: 234). Avant de traverser l'Atlantique, il lui faut toutefois compléter sa maîtrise. Il produit une thèse intitulée *La Société des Nations et les Nations Unies: étude comparative de deux essais d'organisation internationale*. Sa fascination pour les «grands sujets contemporains de relations internationales» se confirme. Celle-ci est symptomatique de son «besoin de situer l'époque» où il entre et de se situer lui-même «à l'horizontale, dans son époque» (Blouin et Bergeron, 1981: 48). Bergeron obtient sa maîtrise en sociologie en 1947.

Il part alors pour la Suisse, étudier un an à l'Institut des Hautes Études Internationales (HEI) de Genève. Il y approfondit ses connaissances en droit international, en histoire diplomatique et en économie internationale: des matières dont il n'avait eu qu'un avant-goût aux États-Unis. Après ce qu'il appelle sa «probation» à Genève, Gérard Bergeron décide en 1948 de poursuivre ses études au doctorat, à la Faculté de droit et de sciences économiques de l'Université de Paris. Il complète en 1949 son diplôme d'études supérieures en droit international. Il inscrit à son dossier un sujet de thèse: le contrôle international de l'énergie atomique. Sans le savoir, ce choix le mènerait dans une tout autre direction. À l'époque, il constate qu'il n'existe pas, à sa connaissance, «de cadre analytique pour étudier ce phénomène» (Blouin et Bergeron, 1981: 54). Il amorce donc sa thèse par une introduction théorique. Peu à peu, son «introduction est passée de vingt à quatre-vingt-dix pages puis à deux cent cinquante pages!». Comme il le constatera: «J'étais en train de faire à contrario la preuve de la nécessité d'une théorie de l'État à élaborer...» (Blouin et Bergeron, 1981: 54). Une véritable obsession pour le fonctionnement de l'État moderne vient de naître. Il rentre au Québec en 1950, sans toutefois compléter sa thèse (Bergeron, 1974: 235).

De retour au Québec avec une scolarité de doctorat en poche, mais une thèse inachevée, Bergeron a tout de même acquis une solide formation scientifique. Cela lui confère un bagage appréciable pour étudier les phénomènes sociopolitiques contemporains ainsi que pour en faire l'enseignement. Engagé à la Faculté des sciences

sociales de l'Université Laval, son travail de professeur-chercheur lui permet de mettre en ordre ses connaissances afin de les transmettre à une nouvelle génération de sociologues – puis de politologues avec la fondation du département de science politique en 1954, une première au Québec. Cette tâche l'entraîne à dépoussiérer le manuscrit inachevé de sa thèse de doctorat amorcée quelques années plus tôt. Mettant de côté l'encadrement international de l'énergie atomique, il se concentre plutôt à esquisser une théorie fonctionnelle de l'État moderne dont le produit fini sera son ouvrage *Fonctionnement de l'État* publié en 1965.

Isocrate: l'intellectuel masqué (1956-1967)

En 1956, lorsqu'il s'engage publiquement pour la première fois dans les pages du *Devoir*, Bergeron possède un grand nombre de connaissances et de compétences. Sociologue, politologue, internationaliste, théoricien de l'État (en devenir): toutes ces couches se superposent et s'articulent pour former chez lui une pensée complexe et originale.

Cependant, à la fin des années 1950, il ne jouit pas encore d'une grande notoriété individuelle en dehors des cercles restreints du monde universitaire. Comme il l'explique dans l'avant-propos de son premier recueil d'articles en 1967, il craint, en s'engageant publiquement pour analyser l'actualité, d'être étiqueté comme un représentant de l'institution universitaire et précisément de la Faculté du père Lévesque. Il veut d'abord « parler en citoyen libre » (Bergeron, 1971: 15). Il prend donc un pseudonyme: Isocrate.

Cependant, le citoyen qui participe au débat public ne peut se dissocier de sa personne privée, que son identité soit connue ou non du lectorat. Bergeron l'intellectuel public ne peut se détacher de Bergeron le sociologue politique. Par conséquent, dès ses premières interventions dans *Le Devoir*, son style peu commun laisse transparaître le savant en lui.

À titre d'exemple, Gérard Bergeron prend pour une première fois la plume sous le pseudonyme d'Isocrate le 30 juillet 1956. Il répond alors à l'« invitation formelle » du *Devoir* lancée le 4 juillet précédent aux « Hommes d'action, universitaires, syndicalistes, praticiens et théoriciens de la politique » ainsi qu'à « tous ceux que la conjoncture, et notamment l'absence d'une opposition efficace, inquiète sérieusement » (*Le Devoir*, 4 juillet 1956: 4). Le premier article d'Isocrate est aussi la première réponse à cette enquête du *Devoir*. André Laurendeau écrit à son sujet: « La réponse dont nous publions aujourd'hui la première partie [...] est l'essai le plus fouillé qui nous soit parvenu. C'est une étude attentive des faits, de leurs causes et de leurs conséquences. L'auteur, cette fois, a toutes les raisons de ne pas vouloir révéler son nom » (Laurendeau dans Isocrate, 1956: 4). Ce commentaire illustre bien le risque que comporte pour Bergeron la prise de parole publique.

André Laurendeau semble bien conscient que tôt ou tard l'auteur sera fort probablement reconnu et associé à la Faculté du père Lévesque et donc possiblement considéré non pour ses idées, mais pour son appartenance à une institution polarisante. Le commentaire du rédacteur en chef signale aussi le caractère rigoureux de l'article d'Isocrate, suggérant que l'auteur possède des compétences particulièrement utiles à l'analyse de la situation.

Entre 1956 et 1967, Bergeron agit donc comme un *intellectuel masqué* en gardant le pseudonyme lors de ses interventions, pour ne pas confondre le professeur-chercheur et l'intellectuel, deux étiquettes qui, dans le contexte de l'époque, peuvent se nuire mutuellement.

Le théorisateur (1964-1965)

En mai 1964, devant un jury présidé par le politologue Maurice Duverger et composé du juriste et politologue George Lavau ainsi que du théoricien du droit Charles Eisenmann, Gérard Bergeron soutient sa thèse de doctorat intitulée *Essai d'une théorie fonctionnelle de l'État moderne* (« Dédicace » dans Bergeron, 1965). Il obtient avec « très grande distinction » son doctorat de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Paris (DGDAUL, Fonds P507). La réception de sa thèse est excellente et attire l'attention de plusieurs personnalités gravitant autour de l'Association française de science politique, comme Raymond Aron, Bertrand de Jouvenel ou encore Jean Touchard (Bergeron, 1965: V). L'auteur remporte en 1965, le prix de thèse de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Paris pour l'année 1963-1964. Cet accomplissement reçoit un certain écho au Québec (Villeneuve, 1965: 23).

Néanmoins, Gérard Bergeron accède à la notoriété scientifique surtout grâce à son premier ouvrage théorique, *Fonctionnement de l'État* (1965). Le livre publié simultanément aux Éditions Armand Colin et aux Presses de l'Université Laval est tiré de sa thèse de doctorat. Ultime consécration, l'intellectuel français Raymond Aron en signe la préface, ce qui contribue à son rayonnement. Somme toute, entre 1965 et 1969, la thèse de Gérard Bergeron reçoit une publicité et une attention fort respectable, en plus de connaître un certain rayonnement international. Cela lui assure une solide réputation de théoricien, un chapeau que peu de Québécois peuvent légitimement se targuer de porter (Aron, 1965: 5; Duverger, 1965: 13-22; Bonenfant, 1966: 26; Lemieux, 1966: 26; Chevalier, 1966: 6; Sabourin, 1966: 10-12; E.B., 1966: 167; Racine, 1967: 89-95; Derriennic, 1967: 136-139; Bonenfant, 1967: 407-409; Lapierre, 1968: 218-228; Chevrette, 1969: 359).

Si quelqu'un doutait encore de l'identité d'Isocrate avant 1967, il n'y a plus de doute possible avec la publication cette année-là de son recueil d'articles intitulé *Du duplessisme au johnsonisme, 1956-1966*. Lorsque l'intellectuel reprend la plume après trois ans de retrait,

il le fait sous le nom de Gérard Bergeron. Dès 1964, le profil public de Gérard Bergeron change et ne justifie plus l'utilisation du pseudonyme. Avant cette période, Bergeron était un professeur d'université respecté et son engagement intellectuel était connu malgré le pseudonyme. Cette seconde identité devait donc avoir une autre fonction que celle d'une simple mystification. Elle symbolisait un désir de détachement, de recul face aux événements, mais également face à une étiquette: celle de professeur de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

[C]ertains membres de l'institution universitaire à laquelle j'étais attaché avaient déjà été l'objet de pressions indues de la part du premier ministre d'alors; je ne tenais pas à ce que ces querelles [...] reprennent au sujet de ma petite personne. Il faut savoir faire l'économie de chicanes inutiles [...]. D'abord, je voulais parler en citoyen libre d'un régime, en principe, démocratique et qui le devenait de moins en moins. Mais comme ce citoyen était professeur de science politique, je ne voulais pas confondre cette dualité des rôles, ni, non plus, engager mon avenir scientifique par des articles de circonstance. En un mot, je me méfiais de la «première étiquette» - bonne ou mauvaise - en un milieu dont les mœurs de village de la faune dite «intellectuelle» sont le premier caractère flagrant. (Bergeron, 1971: 14-15)

Ce passage suggère, il me semble, que le nom de Gérard Bergeron étant indissociable de la faculté qu'il contribuait alors à moderniser et du statut social que la condition d'universitaire lui conférait, il lui fallait un autre nom pour agir publiquement en tant qu'intellectuel. Le fond de son message importait plus que l'argument d'autorité que constituait en soi son statut d'universitaire. À partir de 1964, cependant, sa consécration en tant que théoricien de l'État vient confirmer aux yeux du public son statut de penseur original d'envergure internationale. Les récompenses qu'il accumule entre 1964 et 1966 pour son tout premier ouvrage en carrière témoignent de la reconnaissance de ses pairs et lui assure une identité propre en tant que théoricien. Il peut dès lors se présenter publiquement en tant que tel. Indépendamment de son appartenance à la faculté des sciences sociales, Gérard Bergeron peut désormais être considéré comme un théoricien à part entière et non comme le représentant d'une institution particulière. Autrement dit, sa crédibilité repose maintenant sur le fruit de son propre labeur.

La consécration scientifique de Bergeron vient du même coup cristalliser son mode d'engagement public comme intellectuel. Elle confirme d'une part son attachement au monde universitaire et sa vocation de savant fondée sur l'idéal du professeur-chercheur. Néanmoins, l'intellectuel public n'est pas éclipsé pour autant par cette consécration du «théorisateur» comme il préfère le dire pour souligner le «caractère provisoire de l'œuvre et l'inachevé de l'acti-

tivité» (Bergeron, 1977: 10). Au contraire, la théorisation met à jour le profil de l'intellectuel: elle fait apparaître la pensée de l'homme dans toute sa complexité en plus d'actualiser son mode d'engagement aux yeux du public.

L'utilisation du pseudonyme avant 1964 ne traduit pas tellement une crainte de représailles ni un simple désir de «mystification», mais bien la volonté de Gérard Bergeron de parler en son propre nom. Paradoxalement, il lui a fallu utiliser un autre nom que le sien pour rendre cela possible. Ce stratagème a vraisemblablement fonctionné puisque «[l]es idées d'Isocrate furent d'abord discutées pour elles-mêmes, en un complet *in abstracto*» (Bergeron, 1971: 15). En conséquence, à partir de la fin des années 1960, Gérard Bergeron est aussi reconnu comme celui qui fut Isocrate dans *Le Devoir*. Avec la publication de sa thèse, il jouit d'une nouvelle indépendance, si bien que le pseudonyme n'est plus nécessaire. Dorénavant, son engagement intellectuel peut publiquement prendre appui sur la réputation qu'il s'est lui-même forgée, à savoir celle d'un penseur original, diagnosticien du présent, à la fois engagé dans la cité et extérieur à sa gouverne: un observateur-participant.

L'observateur-participant (1967-1998)

En tant que collaborateur dans les médias écrits, Bergeron peut continuer de mettre à profit ses compétences spécifiques – d'où il tire sa crédibilité – pour analyser l'actualité, sans risquer que sa prise de parole ne nuise à quiconque qu'à lui-même ou ne soit confondue avec celle de groupes particuliers. Il développe une éthique qui lui permet de participer personnellement à la joute rhétorique en toute confiance: je soutiens que c'est en tant qu'intellectuel spécifique qu'il en assume les risques. En tant que savant, il sait que son équipement théorique peut avoir une utilité pour analyser l'actualité. Il refuse de se poser en expert ou en prophète pour dire à ses lecteurs quoi faire et quoi penser. Il souhaite surtout permettre à tout le monde de se faire sa propre idée à partir des informations disponibles. Son éthique lui commande de ne jamais imposer ses valeurs à quiconque. Il pratique une forme de neutralité axiologique. En d'autres termes, je soutiens que Bergeron se contente de mobiliser ses compétences spécifiques pour décortiquer l'information, vulgariser les propositions des acteurs et évaluer les avenues possibles pour arriver à tel ou tel résultat selon l'option choisie. Il peut également soulever l'incohérence de certains moyens en fonction de la fin envisagée par les acteurs auxquels il s'adresse.

Cette éthique se révèle, à mon avis, dans la position intermédiaire que prend Bergeron dans le débat qui oppose les partisans de l'indépendance du Québec et les partisans du maintien du lien fédéral. En effet, à partir de 1967, son rôle comme intellectuel public prend des allures de médiation entre les deux tendances. Le souci de Bergeron est de faire ressortir les éléments pertinents

ainsi que les incohérences dans le discours des tenants de chacune d'elles. Par-delà Bien et Mal, il cherche plutôt à saisir le bon et le mauvais de leurs propositions respectives en fonction des objectifs poursuivis. Il se fait un devoir de leur parler franchement pour les inviter à réfléchir aux conséquences – réelles et potentielles – de leurs actes. L'engagement intellectuel de Bergeron trouve ainsi sa pertinence dans la mise en pratique d'une éthique du dire-vrai (parrhèsia) qui puise dans les compétences spécifiques du théoricien.

Par exemple, à quelques occasions, il s'adresse directement aux acteurs politiques pour les inviter à prendre conscience du sens de leurs actes. Comme en février 1971, lorsqu'il interpelle Pierre Trudeau: «[J]e me situe sur ton plan, qui est aussi celui de ceux qui t'ont fait roi, c'est-à-dire premier ministre. Or, pourquoi es-tu là?». Pour «empêcher un grand pays de se défaire» (Bergeron, 1971: 9). Il lui fait comprendre que le «fédéralisme comme arrangement structurel complexe n'est pas *in se* porteur de valeurs comme, disons, la démocratie. Il se défend ou se justifie par ses résultats de fonctionnement. Or, il fonctionne de plus en plus mal» au Canada (Bergeron, 1971: 9). Par voie de conséquence, le premier ministre ne devrait-il pas évaluer la possibilité de réformer le fédéralisme canadien pour le rendre acceptable aux yeux du Québec en particulier? Dans la perspective d'un «"défenseur" du fédéralisme», conclut Bergeron, «la première condition de réalisme politique» est de «reconnaître effectivement la spécificité du Québec» (Bergeron, 1971: 9). Ainsi, sans proposer l'indépendance complète du Québec ni le *statu quo* constitutionnel, il suggère néanmoins qu'une solution intermédiaire à la situation de crise dans laquelle se trouve le fédéralisme canadien est possible. Il soumet au plus haut dirigeant du pays qu'il existe une formule compatible avec les «exigences minimales d'un fonctionnement fédératif qui favorise la solution que tous recherchent» (Bergeron *dans* Canada [Parlement], 1971: 6)

Ses interventions du mois de mars 1977 en sont un autre exemple probant. Le 10 mars, Bergeron propose une analyse de l'interprétation concurrente de Lévesque et Trudeau sur la question de l'indépendance. Il s'aventure alors tour à tour «à l'intérieur des deux cornes du branchisme intégral» (Bergeron, 1^{er} septembre 1971: 3-4), pour confronter l'une à l'autre les interprétations concurrentes des deux homologues sur la question. Il constate que chacun insiste sur une étape distincte d'un processus en plusieurs phases. Celui du Parti Québécois comprend une première phase de «séparation», suivie d'une phase d'indépendance proprement dite. En insistant sur la seconde phase, Lévesque se trouve à mettre un accent sur les seuls éléments positifs du processus. Il occulte alors la phase antérieure de la séparation qui apparaît la plus difficile aux yeux de l'électorat. Quant à Trudeau, il insiste plutôt sur la première phase de séparation, évitant

de préciser qu'il s'agit justement de la première étape d'un processus d'accession à l'indépendance. Ce faisant, il n'en présente que l'aspect négatif. Bergeron s'interpose entre eux pour rappeler que c'est en fait la troisième phase du processus, celle de la «réassociation», qui fait les frais de ces deux interprétations. Il sort ainsi de la logique manichéenne et recentre le débat autour de cet élément pour la faire figurer en première position des priorités. En travaillant dès maintenant à une réassociation, c'est-à-dire à une réforme du fédéralisme canadien, peut-être la «crise prévisible» est-elle évitable (Bergeron, 10 mars 1977: 4). Selon Bergeron, entre les «convictions profondes et diamétrales» des deux parties, il existe une «troisième voie pour des solutions hardies et radicales, acceptables mutuellement pour une satisfaction relative de tous». Il invite donc les parties à se positionner «en deçà du tout et au-delà du rien» (Bergeron, 19 mars 1977: 4).

En somme, Bergeron se donne pour tâche de faire voir aux pouvoirs *leur* vérité en face. Pour faire le pont entre le savant et le politique, il reste à l'affût des événements, car pour être efficaces ses interventions doivent être faites au moment opportun et être dirigées vers la bonne cible. C'est pourquoi Bergeron cherche toujours le moment tactique, le *kairos*, pour s'engager publiquement. En ce sens, il agit à la manière du parrhésiate. Enfin, son angle d'analyse caractérisé par une insistance sur le «comment», c'est-à-dire la correspondance entre la fin et les moyens, signale une vision réaliste et instrumentale du politique. Cette perspective correspond à la lunette fonctionnaliste de Bergeron. En adoptant cette perspective fonctionnaliste dans le cadre de ses analyses de conjoncture dans les médias écrits, Bergeron se pose effectivement, selon moi, en intellectuel spécifique doublé d'un parrhésiate.

Conclusion

J'ai montré que le contexte qui a mené à l'éveil intellectuel de Gérard Bergeron correspond à sa prise de conscience de l'interdépendance des États et à la naissance de son intérêt pour la politique internationale. De fil en aiguille, il se dirige vers les sciences sociales, puis le droit international et la théorie de l'État et amorce une carrière de professeur-chercheur universitaire tout en travaillant à la complétion de sa thèse de doctorat. À partir de 1956, il s'engage publiquement pour analyser l'actualité sous un pseudonyme qu'il abandonne définitivement en 1967 lorsque sa crédibilité en tant que savant est établie. Il peut alors se présenter à découvert avec sa plume et ses compétences spécifiques pour seul équipement face au discours des acteurs politiques.

En effet, il se dégage de l'analyse de contenu des articles de Bergeron que son engagement intellectuel prend appui sur des connaissances et des compétences spécifiques qui l'habilitent à adopter un regard critique sur les phénomènes sociopolitiques ayant ponctué l'actualité nationale entre 1956 et 1998. Qui plus est, comme l'illustre sa

position intermédiaire dans le débat constitutionnel, il ressort de ses interventions publiques que Bergeron ne se contente pas d'appliquer un cadre théorique sur l'actualité, mais qu'il s'efforce également de transposer dans son engagement intellectuel l'éthique propre au savant dans sa pratique professionnelle – celle d'une non-imposition des valeurs – en s'efforçant de trouver des zones de consensus plutôt que de prendre intégralement parti pour l'une ou l'autre des options concurrentes. Pour ces raisons, Gérard Bergeron peut être considéré comme un intellectuel spécifique et un parrhésiasite.

BIBLIOGRAPHIE

Fonds d'archives

UNIVERSITÉ LAVAL. Division de la gestion des documents administratifs et des archives (DGDAUL). Fonds Gérard Bergeron (P507), Document A. Curriculum vitae de Gérard Bergeron.

Documents audios

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA. *Aux vingt heures* (28 février 1977). Entrevue avec Gérard Bergeron et Fernand Dumont. Propos recueillis par Benoît Michel [Enregistrement numérique] (1h. 57m.).

Documents gouvernementaux

CANADA. PARLEMENT (1971). Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada, Ottawa, p. 6.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2010). *Révolution tranquille 50 ans: Un courant d'inspiration*.

Articles

ANONYME. «La "Politique provinciale"», *Le Devoir*, 4 juillet 1956, p. 4.

ANONYME. «Note de lecture: Fonctionnement de l'État, un maître-livre, un événement», *Le Devoir*, 21 février 1966, p. 4.

ARON, Raymond. «Préface au "Fonctionnement de l'État": Éloge de Raymond Aron à l'ouvrage "rigoureux" du professeur Bergeron», *Le Devoir*, 19 novembre 1965, p. 5.

BERGERON, Gérard. «Du fédéralisme, du neutralisme, de l'indépendantisme et autres branchismes...», *Le Magazine Maclean*, 1^{er} septembre 1971, p. 3-4.

BERGERON, Gérard. «Ce pays qui se cherche: De "l'irréversible" à "l'impensable"», *Le Devoir*, 10 mars 1977, p. 4.

BERGERON, Gérard. «Entre l'"une fois pour toutes" et le "tout à la fois"», *Le Devoir*, 19 mars 1977, p. 4.

BONENFANT, Jean-Charles. «Derrière les institutions: Gérard Bergeron», *L'Action: quotidien catholique* (27 janvier 1966), p. 4.

CHEVALIER, Willie. «Un essai "percutant"», *Le Droit* (2 juillet 1966), p. 6.

DROIT, Roger-Pol. «Un entretien inédit avec Michel Foucault, enregistré en juin 1975 par Roger-Pol Droit: "L'inquiétude de l'actualité"», *Le Monde*, 19 septembre 2004, p. 8.

LAPIERRE, Jean-William. «Quintessences du politique», *Esprit*, vol. 373 (août-septembre), 1968, p. 200-228.

LAURENDEAU, André. [Présentation] dans Isocrate, «La politique provinciale I: Ce qui s'est passé le 20 juin», *Le Devoir*, 30 juillet 1956, p. 4.

LEMIEUX, Vincent. «Un livre de Gérard Bergeron: Fonctionnement de l'État», *Le Soleil* (12 février 1966), p. 26.

RACINE, Luc. «Les essais: politique et théorie», *Parti pris*, vol. 4, n° 5-6, janvier 1967, p. 89-95.

SABOURIN, Louis. «Le Fonctionnement de l'État», *Cité libre*, n° 85, mars 1966, p. 10-12.

VILLENEUVE, André. «Meilleure thèse de soumise», *L'Action*, 5 juin 1965, p.23.

Livres et chapitres de livres

BERGERON, Gérard (1965). *Fonctionnement de l'État*, Paris/Québec, Librairie Armand Colin/Presses de l'Université Laval.

BERGERON, Gérard (1971). «Avant-propos de la première édition» dans *Du Duplessisme à Trudeau et Bourassa*, 1956-1971. Ed. revue et augm., Éditions Parti Pris.

BERGERON, Gérard (1977). *La gouverne politique*, Paris – La Haye/Québec, Mouton/ Presses de l'Université Laval.

BERGERON, Gérard et BLOUIN, Jean (1981). *De l'autre côté de l'action*, Montréal, Nouvelle optique.

DELEUZE, Gilles (2002). *L'Île déserte et autres textes: textes et entretiens 1953-1974*. Les Éditions de Minuit.

KANT, Emmanuel (1965). «Réponse à la question: Qu'est-ce que "les Lumières"?», dans *La philosophie de l'histoire*, Genève, Éditions Gonthier, p. 46-55.

Articles de revues spécialisées

BERGERON, Gérard (1974). «Itinéraire sociologique», *Recherches sociographiques*, vol. 15, no. 2-3, p. 233-237.

DUVERGER, Maurice (1965). «De la science politique considérée comme mystification», *Revue de l'enseignement supérieure*, n° 4, p. 13 22

Comptes-rendus

CHEVRETTE, François (1969). «Réflexions sur une cosmogonie politique», *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 2, n° 3, p. 359-368.

BONENFANT, Jean-Charles (1967). «Gérard BERGERON, Fonctionnement de l'État», *Recherches sociographiques*, vol. 8, n° 3, p. 407-409,

DERRIENNIC, Jean-Pierre (1967). «Bergeron (Gérard) - Fonctionnement de l'État. Préface de Raymond Aron», *Revue française de science politique*, 17^e année, n°. 1, p. 136-139.

E. B. (1966). «Gerard Bergeron, Fonctionnement de l'Etat. Paris, Librairie Armand Colin, 1965, pp. X-660», *Il Politico*, vol. 31, n° 1, p. 167.

Études

BROUSSEAU DESAULNIERS, Antoine (2018). «Les usages du passé comme marqueurs des transformations de la culture politique québécoise en regard des débats constitutionnels (1960-1971)», *Politique et Sociétés*, vol. 37, n°. 3, p. 3-24.

COUTURE GAGNON, Alexandre et Maude MARQUIS-BISSONNETTE (2021). «Modernisation de la théorie de l'État de Bergeron grâce à une étude de cas sur les amish du vieil ordre de l'Ontario.», *Politique et Sociétés*, vol. 40, n°. 2, p. 27-49.

FOUCAULT, Michel (2008). *Le courage de la vérité: Le gouvernement de soi et des autres II. Cours au Collège de France (1983-1984)*, Paris, Seuil / Gallimard.

LAMONDE, Yvan, BERGERON, Marie-Andrée, LACROIX, Michel et Jonathan LIVERNOIS (2015). *Les intellectuel.les au Québec: Une brève histoire*. Québec, Del Busso Éditeur.

NOIRIEL, Gérard. *Dire la vérité au pouvoir: les intellectuels en question*. France, Agone, 2010.

PARTIE 3

**OCCUPATION ET
ORGANISATION
DU TERRITOIRE**



La région gardienne de la nation. Nationalisme et régionalisme au Saguenay

Le cas du journal de collège *L'Oiseau-Mouche* (1893-1902)

Par **Maxime Fleury**, étudiant à la maîtrise sur mesure
en histoire, Université du Québec à Chicoutimi

Depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, l'étude du Canada français dans les domaines de l'histoire et de la sociologie a donné lieu à de nouveaux débats et apports historiographiques. Le courant dit de la «Nouvelle sensibilité» s'est donné comme orientation de recherche de réexaminer la période d'avant la Révolution tranquille, notamment en étudiant le rôle de l'Église et des mouvements d'actions catholiques ainsi qu'en adoptant une posture qui réaffirme le rôle

des idées dans l'histoire (Kelly, 2003)¹. Dix-sept ans plus tard, François-Olivier Dorais et Daniel Poitras ont noté une hausse des études sur l'historiographie et sur la construction des savoirs historiques qui se déclinaient en trois thèmes: l'écriture de l'histoire, l'étude des historiens et la dialectique mémoire-histoire (2020: 81-84). C'est au croisement de ces deux courants que nous voulons inscrire nos travaux. Brièvement, nous voulons étudier l'histoire du Canada français par le biais de la formation

1. Les quelques universitaires que nous pouvons associer à ce courant sont: Éric Bédard, Damien-Claude Bélanger, Michel Bock, Xavier Gélinas, Jean Gould, Édouard-Martin Meunier, Louis Rousseau et Jean-Philippe Warren, notamment.

des régionalismes culturels et historiographiques. Pour ce faire, nous reprenons, en partie, les travaux du sociologue Fernand Harvey (2001) et ceux plus récents de l'historienne Stéphanie St-Pierre (2015 et 2020), puisqu'ils mettent l'accent sur la région comme étant l'une des composantes essentielles de la nation canadienne-française.

Dans cet article, pour aborder le thème de la région et de ses rapports avec la nation, nous chercherons à comprendre comment un groupe de séminaristes ont pensé le Saguenay et l'ont exprimé par le biais d'une revue. Nous chercherons ensuite à situer leurs idées dans l'ensemble plus large du Canada français. Il ne s'agissait pas seulement, pour les auteurs de la revue, de s'identifier comme Canadien français, mais de construire une identité proprement saguenayenne ou une *référence*, pour utiliser l'expression de Fernand Dumont (1996). De plus, comme nous allons le voir, les auteurs ne rejettent pas les processus de modernisation techniques et économiques, à condition que ces derniers ne sapent pas les bases socioculturelles de la région : le territoire saguenayen, la langue française, le catholicisme, l'agriculture et les petites industries canadiennes-françaises émergentes, surtout celles de l'industrie laitière.

Cadre conceptuel et méthodologie

D'entrée de jeu, nous nous interdisons de considérer les représentations et les idéologies que nous allons analyser comme étant simplement des écrans de fumée qui cachent la réalité, pour le dire avec Dumont (*Ibid*: 15). Il sera question, ici, de prendre les idées au sérieux et de les placer dans le contexte approprié, que nous allons présenter plus bas. Puisque notre objet d'étude est le Canada français et les représentations qui le composent, il nous semble approprié de mobiliser le concept de *référence* que Fernand Dumont a développé : « [...] c'est-à-dire de discours identitaires : idéologies, mémoire historique, imaginaire littéraire... » (*Ibid*: 16). Évidemment, la *référence* ne flotte pas dans un ciel d'idées et de représentations. Comme nous allons le voir, des conditions matérielles, sociales et géographiques permettent à ces discours identitaires d'avoir un ancrage territorial : un *territoire historique* (St-Pierre, 2015).

Soulignons que nous étudions la construction de la culture du Saguenay et que notre hypothèse de travail veut qu'il y ait eu, à la fin du XIX^e siècle, le développement d'une conscience régionale saguenayenne qui se manifeste par l'interprétation de sa trajectoire sociohistorique particulière, que nous appelons « régionalisme » et que Fernand Harvey définissait comme suit : « [...] une interprétation de l'espace régional tel que vécu par les acteurs sociaux de l'époque dans le but de donner un sens, une identité dans un rapport avec autrui » (Harvey, 1994 : 25).

Ensuite, lorsque nous étudions les discours des élites au Canada français, il n'est pas question de les considérer comme des propagateurs de mythes déprimeurs issus d'un univers intellectuel étranger aux réalités continentales que les Canadiens français connaissaient (Bouchard, 2001 : 75-182)². Au contraire, nous suivons Jean-François Laniel lorsqu'il propose que le projet Canadien français « [...] apparaît davantage d'un puissant dynamisme, se donnant pour ambition la mission de constituer une nation nouvelle, dans la contingence toujours imparfaite où l'histoire l'a placée » (Laniel, 2012 : 40-41). Ce dynamisme, c'est l'Église catholique qui a contribué à sa construction et à son entretien. En effet, l'Église sert de « squelette » au Canada français pour reprendre l'expression de Jean Gould (2003 : 157), puisqu'après la défaite des Patriotes, la voie politique n'est pas envisageable. L'Église a donc servi de base institutionnelle et culturelle, en organisant des réseaux d'action sociale et en s'occupant de la santé et de l'éducation, notamment, en réaction à un État libéral classique qui ne s'occupait pas vraiment de créer un tissu social (Bock, 2008, Meunier et Thériault, 2005 et Warren, 2007)³. Il ne s'agit donc pas simplement de parler de « survivance », mais bien d'une tentative de *faire société*, pour reprendre la formule de Thériault : « [...] il s'agissait de se donner une autonomie institutionnelle confirmant que l'on était bien une nation historique, non pas un simple rassemblement utilitaire d'individus, mais un groupement humain transcendant les générations » (Thériault, 2007 : 11).

Bien que le nationalisme soit un phénomène qui se manifeste à l'échelle de la société globale, il existe plusieurs manières de l'interpréter et le vivre, parmi les différentes régions. L'exemple qui nous intéresse ici est celui de la revue *L'Oiseau-Mouche*, que nous voyons comme une porte d'entrée pour bien comprendre l'émergence d'une pensée proprement saguenayenne et ses rapports envers le nationalisme canadien-français. Il est aussi important de remarquer que cette revue est en activité à peu près dans les mêmes années que les premiers grands journaux de la région (*Le Progrès du Saguenay* et *Le Colon*) et qu'elle s'inscrit dans un corpus de journaux de collègues canadiens-français qui ont sensiblement les mêmes sujets et objectifs, dont l'importance de promouvoir l'histoire locale, régionale et nationale (Debien, 2005). D'ailleurs, le premier journal de la région est celui qui précède *L'Oiseau-Mouche* au séminaire de Chicoutimi, soit *Le Brûlot*, écrit à la main, et qui perdure de 1881 à 1893 (Naud, Laroche et Trahan, 2023 : 9).

2. D'autres ont critiqué plus longuement cette thèse de Bouchard, voir Bock (2002 : 56-64) et Thériault (2002).

3. Sur l'État libéral de la deuxième moitié du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècles, voir Linteau, Durocher et Robert (1989 : 281-298).

Notre étude s'inspire, en partie, de celle de Gérard Bouchard, qui a bien démontré comment certaines élites saguenayennes rêvaient d'une « Nouvelle-France entre le Saguenay et la Baie-James » et dans laquelle nous pouvons déceler une tentative de penser la région comme « la voie royale du développement régional, de préférence à la vallée du Saint-Laurent » (1989: 474). Le développement de la pensée régionaliste saguenayenne avait pour foyer le Séminaire de Chicoutimi, créé en 1873 et qui a formé plusieurs promoteurs de l'identité régionale.

Le collègue classique a aussi eu son importance dans la diffusion d'une pensée régionaliste. Certains auteurs régionaux de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles, issus du petit séminaire de Chicoutimi, ont déjà commencé à penser que pour se réaliser et se maintenir, la nation canadienne-française et son histoire devaient avoir un socle territorial; dans cas-ci, le Saguenay. Le présent texte a pour but de démontrer comment les auteurs de *L'Oiseau-Mouche* se représentaient le passé de la région et son avenir. Pour ce faire, nous avons dépouillé la totalité des numéros de la revue (211 livraisons) et avons retenu 65 textes à caractère régionaliste et nationaliste. Après une brève mise en contexte sur le Saguenay à la fin du XIX^e siècle, nous présenterons les résultats de notre analyse, que nous avons divisés en trois thématiques: la première porte sur l'agriculture, la seconde l'industrie, l'immigration et l'identité, tandis que la troisième porte sur les rêves portés par les auteurs.

Le Saguenay à la fin du XIX^e siècle

La région du Saguenay est relativement « neuve » lorsque *L'Oiseau-Mouche* commence à publier ses premiers numéros. La Société des vingt-et-un a commencé son exploration de la région en 1838, mais ce n'est qu'en 1842 que la région a été officiellement ouverte à la colonisation d'ascendance européenne (Bouchard, 1983). Toutefois, la mémoire régionale a conservé la date de 1838, puisque la fête du centenaire de la région a été célébrée cette année-là, sous l'impulsion d'un Victor Tremblay qui a participé à la conception du drapeau régional et à l'organisation des fêtes du centenaire, qui ont connu un achalandage significatif.

Il y a donc à peine 50 ans qui séparent les débuts de la colonisation et ceux du journal. Le diocèse de Chicoutimi quant à lui, n'était fondé que 15 ans avant la première publication du journal, soit 1878 (Harvey, 2013: 248). Il nous semble particulièrement fécond d'utiliser le diocèse comme cadre spatial et social, dans la mesure où les acteurs de l'époque pensaient en fonction de celui-ci et la vie sociale était structurée autour de lui. Avant la création du diocèse, la région était assez désorganisée, comme en témoigne le rapport Crémazie de 1850, qui faisait état de sept problèmes majeurs: « le désappointement qu'éprouvent les colons; la difficulté de prise de possession des terres; le manque de chemins; les

servitudes rurales; la dépression du commerce des bois; les mauvaises cultures; la répugnance des habitants pour la tenue en franc-alleu » (Girard, 1988: 10). Il en découle un manque de cohésion économique, le maintien d'un monopole de la compagnie Price qui menait la vie dure aux colons et une absence de coordination de l'État. Sans idéaliser le rôle du clergé, il faut reconnaître que l'Église a encadré la société saguenayenne, en tentant de lui donner des institutions (hôpitaux, écoles et coopératives) et en développant une identité régionale. Ainsi, la société saguenayenne reproduisait des comportements sociaux qui sont dit « traditionnels », puisqu'elle:

[...] assure la reproduction de vieilles structures sociales et culturelles, caractérisées par une fécondité très élevée, un bas niveau d'alphabétisation, un âge au mariage relativement précoce [...] une technologie agraire très rudimentaire, des rapports épisodiques avec le marché, une prédominance de la solidarité familiale et de ses prolongements dans le système de parenté, une structure d'autorité et de prestige dominée localement par les représentants du clergé et des professions libérales [...] (Bouchard et Thibeault, 1985: 239).

Durant les deux dernières décennies du XIX^e siècle, la région a connu des changements importants, comme l'arrivée du chemin de fer à Roberval en 1888 et à Chicoutimi en 1893. De plus, l'essor de l'industrie laitière, qui a été abordée par les auteurs de la revue, est un phénomène qui a permis l'intégration de la région au marché, comme l'a écrit Régis Thibeault:

Plus qu'un simple transfert de production, ce processus conduit à une véritable réforme des pratiques culturelles. Il s'exprime notamment par le passage d'une agriculture diversifiée, visant d'abord la satisfaction de besoins domestiques et ceux des marchés d'exportation, à une activité davantage intégrée à l'économie de marché (Thibeault, 2002: 1).

Ainsi, le Saguenay de la fin du XIX^e siècle se trouvait en plein cœur de changements économiques qui ont poussé certaines élites à tenter de définir l'identité saguenayenne, devant des phénomènes qu'ils ne contrôlaient pas totalement et qui risquaient de diluer l'identité régionale dans l'anonymat des rapports marchands.

La revue *L'Oiseau-Mouche*

Dans un texte déjà cité, Fernand Harvey soutient qu'il y a eu deux principales vagues de textes régionalistes. Celle qui nous intéresse a été plus populaire de 1850 à 1914; il s'agit de la monographie de colonisation de la deuxième moitié du XIX^e siècle (Harvey, 2001: 55). La deuxième sorte de texte était l'étude de géographie économique, popularisée par l'École des Hautes Études commerciales de Montréal (*Ibid*: 56). Bien que le journal ne soit pas une monographie de colonisation, ce qui suit s'applique clairement à *L'Oiseau-Mouche*: « Au-delà de l'idéologie de

retour à la terre qu'elles véhiculent [...] ces monographies ont pour objectif de développer une véritable géographie de l'action axée sur l'appropriation territoriale et le développement économique» (*Ibid*). De plus, dans une étude de Léon Debien citée plus haut, l'auteur écrit, à propos du journal, qu'il : «[...] entend faire l'histoire du Saguenay et offrir un journal littéraire à cette région [...] *L'Oiseau-Mouche* se donnera une autre vocation : la promotion et la défense de l'éducation catholique et des collèges classiques» (Debien, op cit. : 387).

Ainsi, pour les contributeurs de la revue, il faut ancrer la région dans une mémoire et une identité qui peuvent prétendre à s'inscrire dans une histoire longue. C'est donc ce que va faire Alfred Tremblay (qui écrit sous le pseudonyme Derfla), en racontant l'histoire du Saguenay à partir de 1837 (Derfla, 1893 : 27)⁴. Cette entreprise sera même encouragée par Henri-Raymond Casgrain, un des lettrés les plus respectés de l'époque (Casgrain, 1893 : 28-29). Toutefois, il n'est pas question de présenter le travail d'Alfred Tremblay, qui mériterait un texte complet. De plus, il aurait aussi été intéressant de traiter des récits de voyage qui ont occupé plusieurs pages de la revue.

L'agriculture

Pour commencer, l'agriculture comme fondement économique et social est une idée profondément ancrée dans la revue. En effet, assez souvent, on y retrouve des passages qui glorifient l'agriculture et le maintien de la vocation agricole des Canadiens français. Dans un article intitulé «SALUEZ!», Ornis (Victor-Alphonse Huard) fait l'éloge du brin d'herbe canadien, puisqu'il est la source de la prospérité du Saguenay, mais aussi de la «race» canadienne-française :

Nous avons été et nous sommes une race agricole. La prospérité de l'agriculture, c'est la richesse de notre Province, c'est le maintien de notre nationalité. [...] Et, nous du Saguenay, être les témoins des progrès qui s'accomplissent tous les jours dans un territoire si récemment colonisé! Ici, encore plus qu'ailleurs, c'est la victoire du brin d'herbe sur le pin géant! - Vive le brin d'herbe du Saguenay! (Ornis, 1895 : 20).

Le brin d'herbe encourage aussi le développement de l'industrie laitière, qui était justement en plein essor, selon Huard : «Or, dans les conditions présentes, l'industrie laitière est l'instrument principal de notre progrès agricole. Et l'industrie laitière, qu'est-ce autre chose que le brin d'herbe?» (*Ibid*).

Dans le même numéro, un dénommé Laurentides (Henri Cimon) fait état des comices de laiterie agricole qui ont eu lieu dans la grande salle du séminaire de Chicoutimi et qui ont été organisés par la Société d'industrie laitière du Canada. Dans son compte rendu, Cimon rappelle encore la vocation agricole des Canadiens français :

Toute la question sociale est dans les champs [...] Nous surtout de la Province de Québec voulons-nous être un peuple autonome au milieu des races étrangères qui nous entourent, conserver notre religion, notre langue et nos institutions? Soyons avant tout un peuple de cultivateurs, comme le furent nos pères (Laurentides, 1895 : 21).

Ce qui est nouveau, dans la suite de son texte, c'est qu'il croit que l'industrie laitière est celle qui va permettre à la région de prospérer, puisque le Saguenay ne peut pas rivaliser avec les provinces de l'ouest dans le domaine du blé : «C'est vers l'industrie laitière que doivent se diriger tous nos efforts. Nous le faisons depuis quelques années à peine et déjà la face du pays est renouvelée, l'aisance pénètre dans tous les foyers, et l'exportation prend des proportions inconnues» (*Ibid*). C'est d'ailleurs ce dernier point qui inquiète l'auteur, puisqu'une trop grande production serait néfaste. Il appelle donc à une diversification en investissant davantage dans la production de beurre que dans celle du lait (*Ibid*). En conclusion, Cimon fait un plaidoyer pour l'union des différents acteurs sociaux qui rendent possible le développement de l'industrie agricole :

Honneur donc à ces hommes à l'âme patriotique qui étudient la question sociale sous son véritable jour! Honneur aux gouvernements qui mettent en tête de leur programme politique l'encouragement donné à l'agriculture! Honneur au clergé qui est rentré dans le mouvement s'il ne l'a pas déterminé, et ne cesse de le diriger de ses conseils et de son influence (*Ibid*).

L'industrie, l'immigration et l'identité

Deuxièmement, le développement de l'industrie (le bois, les mines, la pulpe, notamment) était perçu comme un moteur de développement pour la nation canadienne-française... tant qu'il était contrôlé par les Canadiens français. L'exemple d'Elzéar Delamarre démontre bien ce que nous soutenons (Livius, 1901 : 74-75). Delamarre s'inquiétait de l'implantation d'une industrie forestière possédée par des Finlandais, en 1901, non pas parce que c'était une industrie, mais bien parce qu'elle était finlandaise et que celle-ci était moins encline à s'intégrer

4. Les vrais noms des auteurs sont disponibles, en consultant la pièce d'archive suivante : Société historique du Saguenay, Fonds P002 Collection de la Société historique du Saguenay, P002, S01, D0292 pièce 53. Dorénavant, lorsque nous écrivons le nom réel d'un auteur, cette pièce d'archive est notre source. Nous remercions le professeur François Guérard qui nous a mentionné l'existence de cette archive.

à la société saguenayenne (*Ibid*: 74)⁵. Delamarre rappelle que le Lac-Saint-Jean a été colonisé par les Canadiens français et qu'on ne peut pas laisser se construire une colonie de Finlandais «ayant son organisation propre, complète, sur un territoire réservé, où l'on maintiendra les lois, les coutumes, la langue, la religion (le luthérianisme) et les traditions du pays d'origine» (*Ibid*). De plus, l'exploitation forestière des Nordin ne profiterait pas aux Canadiens français, puisque les capitaux ne seraient pas locaux et que les patrons amèneraient quelques ouvriers finlandais qui prendraient la place des habitants de la région. Delamarre s'inquiète en se demandant: «nos pauvres Canadiens français resteront-ils les humbles serviteurs de ces messieurs à gros salaires? Il ne le faut pas. Le Lac-Saint-Jean aux Canadiens français» (*Ibid*: 74-75). Il y a donc un souci de préserver ce que les Canadiens français ont accompli dans la région, puisque les défricheurs estiment ne pas avoir travaillé pour que la région devienne contrôlée par des étrangers. Il y a eu un décollage économique, selon Delamarre, que la population locale se devait de soutenir et protéger. Dans le numéro suivant, Delamarre poursuit sa réflexion et soutient qu'il n'est pas contre l'immigration et l'arrivée de capitaux étrangers, mais que cela doit se faire en respectant deux points: «assurer le progrès de la colonisation et sauvegarder les intérêts matériels et religieux de la race canadienne-française qui a ici des droits acquis» (Livius, 1901: 78). En ce sens, Delamarre pense qu'il ne fait que poursuivre l'enseignement de M^{gr} Dominique Racine (le fondateur du séminaire et premier évêque du diocèse de Chicoutimi), pour qui les questions que la société saguenayenne se pose doivent être pensées à l'aune de la question nationale et religieuse (*Ibid*: 79). Même s'il est sceptique envers l'immigration européenne et non catholique, Delamarre n'est pas plus convaincu que les Canadiens français ayant grandi en ville soient de bons agriculteurs (*Ibid*: 78). Ainsi, le travail de la terre nécessite des fils de pionniers qui ont hérité d'une culture, d'un caractère et d'une vigueur particulière.

Le dernier texte de cette section, signé par Adjutor Rivard qui écrivait sous le nom de Denis Ruthban, porte sur le nom à choisir pour les habitants de Chicoutimi. Les trois noms ayant causé débats étaient Chicoutimois, Chicoutimiaux et Chicoutimiens (Ruthban, 1894). Ce dernier nom souleva des objections: «[...] cela fut trouvé mesquin, pauvre, chétif et par trop moderne. Chicoutimi

est un mot sauvage comme le pays qui le nomme, et le suffixe *ien*, outre son air chiche et malingre, n'a pas la moindre parenté avec la langue montagnaise» (*Ibid*: 84). Nous pouvons apercevoir une référence aux Premières Nations et au caractère «sauvage» du nom Chicoutimi - qui signifie «la fin des eaux profondes». En revanche, les rapports entre la population issue de la colonisation et les Autochtones ne sont toutefois pas très présents, dans la revue. En ce qui concerne le nom «Chicoutimiaux», personne ne voulait le promouvoir sérieusement. Il restait donc «Chicoutimois» qui a été adopté par défaut ou sans vraiment de débats (*Ibid*). Ce texte nous semble important, puisque nommer les habitants de Chicoutimi, même si ce n'est pas de manière officielle, démontre une intention et une volonté de se donner une identité propre. Nous arrivons donc aux mêmes conclusions que Bouchard, lorsqu'il soutient que: «Les écrits que nous avons cités montrent des élites cléricales et professionnelles réconciliées avec la ville et l'industrie, dans l'esprit des hommes d'affaires montréalais [...] Du moment que celles-ci sont francophones, on ne s'inquiète plus du sort de la langue et de la foi» (Bouchard, 1989b: 493).

Les rêves

Troisièmement, les quelques rêves que les auteurs de la revue avaient pour le Saguenay démontrent la volonté de faire de la région une entité économique et culturelle importante, mais qui s'inscrit toujours dans la nation canadienne-française. Dans un texte du 13 avril 1894, Achille Tremblay y va d'une prédiction pour 2050: «notre fertile région du Saguenay et du Lac-Saint-Jean sera elle-même une province, sœur et déjà rivale de la Province de Québec, l'inepugnable boulevard de la nation canadienne-française en Amérique» (Tremblay, 1994: 35-36). Tremblay affirme aussi que les champs seront énormes et que quatre villes auront 100 000 habitants et plus; Roberval, Saint-Jérôme, Mistassini et Alma (*Ibid*).

Dans un autre texte, les idées d'Alfred Tremblay sur l'avenir du Saguenay ne semblent pas rejeter le progrès. Il croit que le chemin de fer arrivera du Manitoba, en passant par la Baie-James et qu'un autre chemin arrivera de La Malbaie (Tremblay, 1898: 15-16). Chicoutimi, pour Tremblay: «[...] serait le centre du plus vaste commerce de bois, de pulpe et de papier du continent» (*Ibid*). Mentionnons ici que Tremblay imagine un train qui traverse tous les continents et qui va créer des opportunités de faire du commerce. Il faut rappeler que la ligne de train entre Québec et Roberval n'avait que 10 ans lors de la parution de ce texte en 1898. Le même Alfred Tremblay expose sa vision de l'avenir du Saguenay qui s'inscrit dans une perspective de développement régional et national, puisqu'il croit que son pays, qui est si méprisé, est déjà développé et une des régions les plus prospères du Canada; qu'il qualifie même de «Royaume du Saguenay»

5. Sur le projet des Nordin, les lecteurs peuvent se référer à l'étude de Gérard Bouchard (1989a). Les conclusions de Bouchard rappellent que ce sont les élites qui étaient hostiles à l'immigration et que les habitants aimaient bien les Finlandais, qui étaient de «bons gars» (*Ibid*: 31). Il y a aussi eu une vague d'immigration d'une communauté de Doukhobors de Russie, en 1899. Pour voir certaines réactions négatives assez virulentes, on peut se référer à l'édition du 13 juillet 1899 du *Progrès du Saguenay*.

(Derfla, 1902: 46). Encore une fois, c'est par l'industrie et les chemins de fer que le développement de la région va se faire, pour Tremblay (*Ibid*).

Le dernier texte que nous trouvons important de présenter est celui de Damase Potvin⁶. L'avenir de la région est le sujet principal du texte de Potvin et cet avenir dépend du chemin de fer Trans-Canada. La région étant déjà bien fournie en richesses naturelles, le train permettrait aux habitants de la région de profiter de celles de l'ouest (Potvin, 1902: 59). Potvin envisageait un avenir radieux pour la région et le Québec:

Ce sera alors que la vallée du Saguenay, réalisant sa grande destinée, s'élancera dans la clarté de l'avenir, fière de ce qu'elle est, bien plus encore de ce qu'elle sera. [...] *Le royaume de Saguenay* semble être arrivé à cette époque où certaines entreprises longtemps retardées, mais cependant inévitables, s'imposent à tous les esprits. [...] Et nous, la génération future, nous verrons le commencement de toutes ces grandes choses, nous verrons les lueurs grandissantes de cette splendide aurore; nous aurons vu écarter le voile qui la couvre et faire le grand effort pour déchirer le nuage qui enveloppe encore l'avenir de notre province. (*Ibid*)

Ainsi, les auteurs du journal ne rejetaient pas ce qu'on appelait le « progrès » ou, pour faire simple, le capitalisme industriel et ses techniques. Toutefois, il n'était pas question de compromettre les bases socioculturelles de la nation et de la région, puisque l'identité était ce qui permettait de faire société.

Pour finir, il en ressort que la grande majorité des textes font référence à l'imbrication de la région dans le Canada français et que celle-ci doit se faire de manière à favoriser l'agriculture, certes, mais aussi l'industrie, signe que la construction du régionalisme fait intervenir des composantes qui relèvent à la fois de la tradition et de la modernité industrielle. De plus, plusieurs textes font aussi référence à l'impératif de protéger le groupe socioculturel des corps qui pourraient le corrompre

Conclusion

Pour conclure, à l'aide des quelques exemples que nous avons relevés, nous pouvons dire que le sentiment régional saguenayen se nourrit largement du nationalisme canadien-français. La tradition et le changement social ne sont pas opposés non plus, même s'il y a une réticence envers certains aspects liés aux changements sociaux, notamment l'immigration et la sécularisation de la société que nous n'avons d'ailleurs pas abordée en profondeur ici.

Dans une perspective plus large, nous voulons décloisonner les murs entre la « petite histoire » et la « grande histoire ». Nous pensons que l'étude des régionalismes et des manières dont les acteurs régionaux se représentent peut fortement contribuer à mieux comprendre l'histoire du Canada français, dans la mesure où les idées s'ancrent dans un territoire et peuvent provoquer des discours et des idéologies variés. De ce point de vue, dans nos recherches sur le Saguenay, il n'est pas interdit de penser que la dimension géographique a pu jouer un rôle central, dans la mesure où elle est reprise dans les discours et les mythes régionaux. Par exemple, un historien comme Victor Tremblay (1892-1978) insiste fortement sur la dimension territoriale du Saguenay lorsqu'il est question de le définir et de l'investir de sens (Tremblay, 1984). Pour Tremblay, d'est en ouest, le Saguenay s'étendait de Charlevoix au milieu de l'Abitibi et, du nord au sud, de l'entrée du parc des Laurentides jusqu'au Nord du Québec (*Ibid*: 1). Il y a donc une certaine continuité, dans la pensée de Tremblay, avec les auteurs de l'Oiseau-Mouche. D'ailleurs, Tremblay connaissait ce journal et certains des auteurs, notamment Eugène Lapointe, puisque ce dernier était le directeur et le supérieur du séminaire de Chicoutimi (et futur initiateur de l'une des premières associations de travailleurs catholiques, en 1907: la Fédération ouvrière de Chicoutimi), lors de ses études et au début de sa carrière de professeur. Outre Victor Tremblay, plusieurs artistes locaux vont participer au déploiement d'une culture locale, bien qu'en empruntant au répertoire français comme la « bonne chanson » de Théodore Botrel, par le biais des arts de la scène et de la chanson (Guérard, 2023). Il est donc pertinent d'étudier la pensée régionaliste saguenayenne, puisqu'elle peut nous en apprendre beaucoup sur la composition du récit national canadien-français et de ses différentes déclinaisons.

REMERCIEMENTS

L'auteur remercie ses directeurs de recherche, François-Olivier Dorais et Michel Bock, pour leurs commentaires sur la communication qui a donné lieu à ce texte. Nous remercions également l'historien et professeur au Cégep Saint-Félicien, Régis Thibeault, pour ses commentaires sur une version préliminaire de ce texte.

6. Damase Potvin (1882-1964) est journaliste et écrivain. Son œuvre fait partie du courant régionaliste en littérature et il est l'auteur de roman comme *Restons chez nous!* (1908), *Le membre: roman de mœurs québécoises* (1916) et *L'appel de la terre* (1919). Sur la querelle entre les « régionalistes » et les « exotiques » dans le champ littéraire canadien-français, voir Biron, Dumont et Nardout-Lafarge (2010: 149-216).

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

- CASGRAIN, Henri-Raymond (1893). «Lettre à l'abbé Huard», dans Livius, «L'HISTOIRE DU SAGUENAY». *L'Oiseau-Mouche*, vol. 1, n° 7, p. 28-29.
- DERFLA (1893). «Histoires de la Grande Baie (suite) III opérations de la "société des 21" ou la Grande Baie avant les Oblats (1838-1843)». *L'Oiseau-Mouche*, vol. 1, n° 9, p. 39-42.
- DERFLA (1898). «Ce qu'on rêve à Chicoutimi. La route du genre humain - le déplacement du centre vers le nord». *L'Oiseau-Mouche*, vol. 6, n° 4, p. 15-16.
- DERFLA (1902). «Le royaume du Saguenay». *L'Oiseau-Mouche*, vol. 10, n° 2, p. 46.
- LAURENTIDE (1895). «Comice agricole». *L'Oiseau-Mouche*, vol. 3, n° 5, p. 21.
- LIVIUS (1901). «L'immigration». *L'Oiseau-Mouche*, vol. 9, n° 19, p. 74-75.
- LIVIUS (1901). «Une question vitale». *L'Oiseau-Mouche*, vol. 9, n° 20, p. 78-79.
- ORNIS (1895). «Saluez!...». *L'Oiseau-Mouche*, vol. 3, n° 5, p. 20.
- POTVIN, Damase (1902). «Un beau rêve qui se réalise». *L'Oiseau-Mouche*, vol. 10, n° 15, p. 58-59.
- PROGRÈS DU SAGUENAY (1899). vol. 48, 13 juillet, Collections de BANQ, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2614976>
- RUTHBAN, Denis (1894). «Chicoutimois vs Chicoutimiens». *L'Oiseau-Mouche*, vol. 2, n° 21, p. 84-85.
- S.A (1893). «Encore autres choses». *L'Oiseau-Mouche*, vol. 1, n° 1, p. 3.
- SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY, Fonds Collection de la Société historique du Saguenay, P002, S01, D0292, pièce 53.
- TREMBLAY, Achille (1894). «L'avenir du Saguenay». *L'Oiseau-Mouche*, vol. 3, n° 8, p. 35-36.

Sources secondaires

- BIRON, Charlotte (2023). *D'Arthur Buies à Gabrielle Roy. Une histoire littéraire du reportage au Québec (1870-1945)*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal (collection Nouvelle études québécoises).
- BIRON, Michel, DUMONT, François et Élisabeth NARDOUT-LAFARGE (2010). *Histoire de la littérature québécoise*. Montréal: Boréal (coll. «compact»).
- BOCK, Michel (2008). «Se souvenir et oublier: la mémoire du Canada français, hier et aujourd'hui», dans THÉRIAL, Joseph-Yvon, GILBERT, Anne et Linda CARDINAL (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*. Montréal: Éditions Fides, p. 161-213.
- BOCK, Michel (2002). *Lionel Groulx, les minorités françaises et la construction de l'identité canadienne-française*. Thèse de doctorat (Histoire), Université d'Ottawa.
- BOUCHARD, Gérard (2001). *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*. Montréal: Boréal (collection «compact»).

- BOUCHARD, Gérard (1989a). «Les Saguenayens et les immigrants au début du xx^e siècle: légitime défense ou xénophobie?». *Canadian ethnic studies / Études ethniques au Canada*, vol. 21, n° 3, p. 20-36.
- BOUCHARD, Gérard (1989b). «Une Nouvelle-France entre le Saguenay et la Baie-James: Un essai de recommencement national au dix-neuvième siècle». *The Canadian Historical Review*, vol. 70, n° 4, p. 473-495.
- BOUCHARD, Gérard et THIBEAULT, Régis (1985). «L'économie agraire et la reproduction sociale dans les campagnes saguenayenne (1825-1971)». *Histoire sociale / Social History*, vol. 28, n° 36, p. 237-257.
- BOUCHARD, Gérard (1983). «Le peuplement blanc», dans POUYEZ, Christian et LAVOIE, Yolande (dir.), *Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay xvi^e et xx^e siècles*. Sillery: Presses de l'Université Laval, p. 125-180.
- DEBIEN, Léon (2005). «Les journaux de collège au xix^e siècle». *Mens*, vol. 5, n° 2, p. 345-395.
- DORAIS, François-Olivier et POITRAS, Daniel (2020). «Un nouveau «moment historiographique» pour le Québec? Essai d'interprétation.». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 74, n° 1-2, p. 73-102.
- DUMONT, Fernand (1996). *Genèse de la société québécoise*. Montréal: Boréal («collection compact»).
- HARVEY, Fernand (2001). «L'historiographie régionaliste des années 1920 et 1930 au Québec». *Les Cahiers des dix*, n° 55, p. 53-102.
- LANIEL, Jean-François (2012). «Le Canada français: notre passé». *Argument*, vol. 15, n° 1, p. 40-46.
- LINTEAU, Paul-André, DUROCHER, René et Jean-Claude, ROBERT (1989). *Histoire du Québec contemporain. Tome 1 - De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal, Boréal (collection «boréal compact»).
- NAUD, Audrey, LAROCHE, Frédérique et Laurence TRAHAN (2023). «Dix trouvailles de la Collection de la Société historique du Saguenay». *Saguenayensia*, vol. 64, n° 2, p. 9-18.
- GIRARD, Camil. (1988). *Le Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1850. Rapport spécial de Jacques Crémazie*. Jonquières: Les Éditions Sagamie/Québec, Les classiques des sciences sociales [en ligne], http://classiques.uqac.ca/collection_histoire_SLSJ/girard_camil/SLSJ_en_1850/SLSJ_en_1850.html
- GUÉRARD, François (2023). *Fils de conquérants. Chanter le Saguenay – Lac-Saint-Jean avant 1960*. Chicoutimi: Les Éditions Saguenayensia.
- GOULD, Jean (2003). «La genèse catholique d'une modernisation bureaucratique», dans Stéphane Kelly (dir.), *Les idées mènent le Québec*. Essais sur une sensibilité historique. Québec: Presses de l'Université Laval (collection «Prisme»), p. 145-174.
- HARVEY, Fernand (2013). «La création des diocèses catholiques et la structuration des régions du Québec, 1836-1973», dans PAQUET, Martin, SANFILIPPO, Matteo et Jean-Philippe WARREN, *LeSaint-Siège, Le Québec et l'Amérique française. Les archives vaticanes, pistes et défis*. Québec: Presses de l'Université Laval (collection «Culture française d'Amérique»), p. 233-256.

HARVEY, Fernand (1994). «La problématique de la région culturelle: une piste féconde pour la recherche?», dans Fernand Harvey (dir.), *La région culturelle. Problématique interdisciplinaire*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 11-26.

KELLY, Stéphane (dir.) (2003). *Les idées mènent le Québec. Essais sur une sensibilité historique*. Québec: Presses de l'Université Laval (collection «Prisme»).

LINTEAU, Paul-André, DUROCHER, René et Jean-Claude, ROBERT (1989). *Histoire du Québec contemporain. Tome 1 - De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal, Boréal (collection «boréal compact»).

MARQUIS, Dominique (2021). Jules-Paul Tardivel. *L'homme public et l'homme privé (1851-1905)*. Montréal, Leméac.

ST-PIERRE, Stéphanie (2015). «Clercs et historiens: le discours d'enracinement de la Société historique du Nouvel-Ontario.». *Études d'histoire religieuse*, vol. 81, n° 1-2, p. 59-79.

THÉRIAULT, Joseph Yvon et MEUNIER, Édouard-Martin (2008). «Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français», dans THÉRIAULT, Joseph-Yvon, GILBERT, Anne et Linda CARDINAL (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*. Montréal: Éditions Fides, p. 205-238.

THÉRIAULT, Joseph-Yvon (2007). *Faire société: société civile et espaces francophones*. Sudbury: Prise de parole (collection «Agora»).

THÉRIAULT, Joseph-Yvon (2002). *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie Québec*. Montréal: Québec/Amérique (collection «Débats»).

TREMBLAY, Victor (1984) [1938]. *Histoire du Saguenay. Depuis les origines jusqu'à 1870*. Chicoutimi: La librairie régionale Inc., 4^e édition.

THIBEAULT, Régis (2002). *L'essor de l'industrie laitière et du capitalisme agraire au Saguenay, XIX^e et XX^e siècles*. Thèse de doctorat (Histoire), Université Laval.

WARREN, Jean-Philippe (2007). «L'invention du Canada français: le rôle de l'Église catholique», dans PÂQUET, Martin et SAVARD, Stéphane (dir.), *Balises et références. Acadie, francophonie*. Québec: Presses de l'Université Laval, p. 21-56.



Des terriers sous la loupe

L'évolution d'une pratique de gestion seigneuriale
XVII^e-XIX^e siècles

Par **Emmy Bois**, candidate au doctorat en histoire
à l'Université de Sherbrooke

Entre 1632 et 1854, à l'instar des propriétaires seigneuriaux de la France d'Ancien Régime, les seigneurs de la vallée du Saint-Laurent demandent la confection de papiers terriers. Outil de gestion qui se distingue par son mode d'élaboration et son caractère juridique et légal, le papier terrier est un document qui permet au seigneur de connaître l'identité des censitaires habitant sa seigneurie et les droits et redevances qui lui sont dus. Dans la vallée du Saint-Laurent, l'utilisation de tels documents s'inscrit au cœur de stratégies de gestion et de développement de l'espace seigneurial.

Depuis les années 1930, les historien·nes et géographes utilisent les terriers pour étudier la répartition de la propriété foncière, l'évolution des structures agraires et

la perception du rapport à la terre au sein des sociétés rurales. En France, surtout dans les années 1970, ces documents sont étudiés à l'aune du caractère restrictif et oppressant de la propriété seigneuriale (Bastier, 1975; Soboul, 1976). Au Québec, si les chercheurs mobilisent les terriers depuis longtemps, rares sont ceux qui les ont placés au centre de leurs recherches et de leurs analyses. Dans un article au sujet des titres nouveaux de la seigneurie de Beauharnois, l'historien André LaRose (2016: 120) notait que «sauf pour le cas de la Rivière-Ouelle en 1771, il n'existe pas encore d'analyse approfondie des terriers de seigneuries ni de leurs éléments constitutifs». En effet, en 1991, Alain Laberge basait sa recherche sur un seul papier terrier, celui de la Rivière-Ouelle de 1771.

Il était alors le premier à tenter de définir la pratique des terriers dans la vallée du Saint-Laurent. Dans son étude, il soulignait cependant que, « tant [qu'un] inventaire systématique [des terriers existants] n'aura pas été fait, il sera difficile d'établir précisément le rythme d'implantation de cette pratique, que ce soit à l'échelle de la vallée [du Saint-Laurent] ou de chaque seigneurie » (Laberge, 1991 : 572-573).

Fruit de la collaboration entre de nombreux·ses chercheur·es — archéologues, géographes, historien·nes et archivistes —, la constitution d'un tel inventaire aura demandé plus de 25 ans de travail. Disponible en ligne sur le site de la Bibliothèque et Archives nationales à Québec depuis 2021, ce répertoire rassemble plus de 400 références à des papiers terriers et d'autres documents relatifs à la propriété foncière. Il m'a été remis à l'automne 2019 par l'historien Rénald Lessard pour la réalisation de mon projet de maîtrise. Après sa réception, j'ai procédé à quelques manipulations, ajouts et retraites afin qu'il puisse cadrer avec mes objectifs de recherche. Ainsi, la base de données utilisée dans le cadre de ma maîtrise regroupe 372 références. Parmi elles, 292 sont des références à des terriers (terriers avec lettre à terrier, terriers avec ordonnance, terriers «orphelins¹») ou à des documents s'y rapportant (ordonnances seules², lettres à terriers seules, autres documents³). Si cette base de données comporte le relevé exhaustif de tous les terriers légaux confectionnés entre 1632 et 1854 (ordonnances et lettres à terrier seules comprises), il est possible que nous n'ayons pas encore identifié tous les terriers orphelins ayant existé, faute d'un dépouillement massif des archives notariales. Bien qu'un inventaire ne puisse jamais se prétendre comme étant exhaustif, sa constitution a visé l'exhaustivité. Ainsi, nous pouvons interpréter cet inventaire comme un échantillon reflétant de façon valable la production de papiers terriers dans la colonie entre 1632 et 1854.

Dans cet article, je propose d'offrir une temporalité de l'établissement de la pratique des terriers au Canada et des facteurs qui ont influencé son développement. Par l'entremise d'une analyse croisée des données de divers types (nominatives, chiffrées, spatiales, chronologiques, socioéconomiques), je brosse le portrait de la pratique des papiers terriers, et ce, pour toute la durée de vie du régime seigneurial canadien. Dans les deux premières

parties de cet article, je définis quel type de document sont les terriers et je cible le cadre d'application de la pratique au Canada. Dans les deux parties subséquentes, je présente les caractéristiques principales de l'évolution de la pratique sous le Régime français et le Régime britannique au sein de l'espace rural laurentien entre le xvii^e et le xix^e siècle.

Les papiers terriers: définitions et usages

Un papier terrier est « un document qui rassemble les déclarations et reconnaissances des censitaires relatives à leurs possessions foncières dans un fief et aux charges et redevances envers le seigneur » (Laberge, 1991 : 569). Autrement dit, c'est un document qui permet au seigneur de récolter de l'information sur 1) l'identité des censitaires, 2) les dimensions et la localisation des censives déclarées, 3) la provenance de la propriété (une référence au titre de concession original pour chaque censive), et 4) le montant des cens et des rentes qui lui est dû. L'utilité administrative du terrier pour la gestion seigneuriale est incontestable. Or, c'est aussi un document qui se périmé rapidement puisque « les mutations de la propriété foncière à l'intérieur de la seigneurie modifient sans cesse les informations qu'il contient » (Laberge, 1991 : 569). Afin de pallier cette lacune, le seigneur peut voir à la production de documents connexes (le censier, par exemple) ou à l'annotation de la copie seigneuriale du terrier. La réfection du papier terrier est, quant à elle, permise tous les trente ans.

Lorsqu'il est confectionné à l'intérieur du cadre légal de la pratique, le papier terrier se distingue par sa valeur juridique. Selon les traités de droit féodal français datant du xviii^e siècle, le seigneur qui désire entreprendre la production d'un terrier doit en demander l'autorisation aux autorités royales. Cette autorisation est délivrée par l'entremise d'une lettre à terrier (Fournier, 2002 : 11-12). Apparue au xv^e siècle, symbole du lien entre la monarchie française et le féodalisme, cette obligation persiste en France jusqu'à la fin du xviii^e siècle. En contexte canadien, les seigneurs s'adressent plutôt aux autorités coloniales. Sous le Régime français, l'intendant remet cette autorisation par voie d'ordonnances, alors que sous le Régime britannique, c'est le gouverneur qui y procède par l'entremise de lettres patentes (lettres à terrier). Lorsqu'une ordonnance est promulguée ou qu'une lettre à terrier est émise, les censitaires sont dans l'obligation légale de présenter leurs titres. S'ils refusent, le seigneur peut leur confisquer leur terre ou les traduire en justice. Ce ne sont toutefois pas tous les seigneurs qui se prévalent de ce droit, certains choisissant plutôt de confectionner un terrier hors du cadre légal. Dans la vallée du Saint-Laurent, entre 1632 et 1854, nous avons recensé 71 terriers confectionnés sans que le seigneur ait reçu ou demandé l'autorisation aux autorités coloniales. Dans ce cas-ci, le papier terrier n'a aucune valeur légale

1. Nous désignons par « terriers orphelins » tous les papiers terriers produits hors du cadre légal de la pratique, soit des terriers qui n'ont pas été légitimés par la publication d'une ordonnance ou l'émission d'une lettre à terrier.
2. Par « ordonnances seules », nous référons aux ordonnances qui concernent la confection d'un terrier qui n'a pas été retrouvé dans les archives. Il en va de même avec l'utilisation de l'expression « lettres à terrier seules ».
3. Les « autres documents » sont des documents (lettres, registres, arrêts) qui font référence à des papiers terriers ou des lettres à terrier.

devant les tribunaux et le seigneur ne peut pas contraindre ses censitaires à présenter leurs titres.

Le niveau de peuplement d'un fief exerce une influence considérable sur le moment où le seigneur procède à la confection du terrier. Au début du peuplement de la seigneurie, en période pionnière, le seigneur est en mesure de bien gérer son fief sans user d'un tel outil. Or, alors que progresse le nombre de censives octroyées, le terrier devient souvent un document administratif indispensable. Généralement, trois raisons poussent le seigneur à y recourir : faire le point rapidement sur l'identité de ses tenanciers, affirmer ses droits sur la terre et voir au recouvrement des redevances foncières. Nos analyses montrent également que l'achat récent d'un fief ou un désir de vente motivent parfois la confection de terriers.

Confiée à un notaire (aussi appelé commissaire à terrier), l'entreprise de confection est aux frais des censitaires. En plus de devoir présenter leurs titres au commissaire à terrier choisi par le seigneur, les censitaires sont parfois dans l'obligation de prendre titre nouvel⁴. Ainsi, bien que le papier terrier soit — pour eux aussi — un document garantissant leurs droits à l'intérieur de la seigneurie, les censitaires subissent, dans une certaine mesure, ces entreprises de confection. C'est donc dire que l'usage du terrier est susceptible de causer du ressentiment et de l'irritation chez les censitaires. Entre le xvii^e et le xviii^e siècle, il est possible que la lenteur de l'imposition de la pratique des terriers, suivant les contextes d'extension et de maturation de l'écoumène seigneurial, ait contribué à retarder les formes de protestation des censitaires contre ce type de document. Or, au xix^e siècle, alors qu'on assiste à un durcissement progressif et souvent localisé de la gestion seigneuriale, quelques signes de contestation, de mécontentement ou d'irritation relatifs à la pratique des terriers apparaissent dans les sources. L'historien André LaRose (2016: 134) relate que, pour la seigneurie de Beauharnois en 1843, près de 200 censitaires sont poursuivis par le seigneur « parce qu'ils refusaient de prendre titre nouvel ». De son côté, Colette Michaud (1982) recense trois requêtes antiseigneuriales présentées à la Chambre d'Assemblée entre 1831 à 1839 dont le grief principal est la confection de terriers.

Le cadre d'application de la pratique des terriers

Le terrier, tel qu'il est confectionné à partir de la deuxième moitié du xvii^e siècle, est en quelque sorte le « point d'aboutissement d'une longue évolution » des documents fonciers confectionnés par les maîtres du sol depuis le

x^e siècle (Weiss, 2009: 517). Dans la vallée du Saint-Laurent, la Coutume de Paris, en application en matière de droit civil jusqu'au milieu du xix^e siècle⁵, légitime l'usage des papiers terriers. Jusqu'en 1854, les seigneurs sont libres de les utiliser pour faire « le dénombrement en forme authentique et probante » des tenanciers d'un fief (Grinberg, 2006: 167). Si en France, pendant l'Ancien Régime, les juristes et les feudistes ont cherché à définir ces documents de gestion et à fixer le cadre constitutif de leur usage, de tels efforts ne sont pas poursuivis dans la vallée du Saint-Laurent : aucun ouvrage de ce type n'est publié au Canada. Cela dit, il est possible que les manuels, dictionnaires ou traités de droit féodal français, comme *La Pratique universelle pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux* (Fréminville, 1746) ou *Le Code des terriers* (1761), aient traversé l'Atlantique et aient influencé les travaux des notaires canadiens. Peu importe le moment ou l'endroit de leur confection, les terriers possèdent tous, en raison de leur nature, une certaine homogénéité dans leur contenu. Or, il peut parfois résider un écart considérable entre la théorie relative aux terriers et leur réel usage dans les seigneuries françaises ou laurentiennes.

Dans les années 1770, le gouverneur Carleton commande la rédaction de quatre ouvrages de droit au seigneur et juriste François-Joseph Cugnet (1720-1789) afin de faire la lumière sur l'application des lois civiles françaises dans la vallée du Saint-Laurent (Niort, 2002: 482). En 1775, Cugnet publie *Le Traité de la loi des fiefs*. À l'article 35 (chapitre 10), alors qu'il traite de l'exhibition des contrats de concession et du paiement des droits seigneuriaux, il écrit :

[...] non seulement le seigneur peut obliger ces censitaires et détenteurs d'héritages qui sont en la censive d'exhiber leurs titres, pour être payé des droits de lots et ventes et amendes, mais aussi pour la confection d'un papier terrier. Pour cet effet tous les tenanciers et censitaires d'un nouveau seigneur sont obligés de lui exhiber leurs titres, tant nouveaux qu'anciens, s'il le requiert, lui en donner copie, et passer titre nouvel et reconnaissance, par nouveaux tenans et aboutissans [*sic*], pour régler avec certitude le terrier, la qualité et la situation des terres, et la quantité des censives qu'ils doivent.

Ainsi, *Le Traité de la loi des fiefs* contribue à réaffirmer la possibilité, pour les seigneurs, d'utiliser des papiers terriers et rappelle aux censitaires les obligations inhérentes à ces entreprises. Premiers ouvrages de droit civil français à être publiés sur le territoire, les traités de Cugnet paraissent

4. L'obligation de passer titre nouvel est « formulée lorsque le censitaire est incapable de présenter des titres ou si le titre présenté est un ancien billet sous seing privé ou encore quand trop de censitaires font référence à un seul et même titre primitif » (Laberge, 1991: 575).

5. En 1664, la Coutume de Paris devient l'unique cadre juridique de la Nouvelle-France. En 1763, après la Conquête, la Couronne britannique interdit son usage et instaure la *common law* anglaise. Le droit coutumier français en matière de droit civil n'est rétabli qu'en 1774 au moment de l'adoption de l'Acte de Québec.

Années	Terriers avec lettre à terrier	Terriers orphelins	Terriers avec ordonnance	Ordonnances seules	Autres documents	Pourcentage %
Entre 1632 et 1722	0	5	1	5	0	30,56 %
Entre 1723 et 1745	0	4	3	5	2	38,88 %
Entre 1746 et 1760	1	1	4	5	0	30,56 %
Total de documents	1	10	8	15	2	100 %

Grand total du nombre de documents	36
---	-----------

Tableau 1 Répartition des documents recensés pour le Régime français selon leur type (1632-1760)

chez l'imprimeur William Brown quelques mois après l'avènement de l'Acte de Québec qui confirme l'application des lois civiles françaises dans l'appareil de justice de la colonie et qui cautionne, par extension, le maintien du régime seigneurial.

La pratique des terriers sous le Régime français

Sous le Régime français, la pratique des terriers s'implante graduellement au sein des seigneuries laurentiennes. Trois facteurs ou événements influencent son développement :

- l'extension et la maturation de l'écoumène seigneurial,
- l'obligation, pour les seigneurs, de produire des aveux et dénombremens de leurs fiefs (1723-1745),
- et le dynamisme des seigneurs quant au développement seigneurial.

Au total, ce sont 36 documents qui ont été recensés pour cette période (tableau 1). Très peu de terriers (3) sont produits au XVII^e siècle. Le plus ancien de notre corpus date de 1654. Il s'agit du terrier (ou livre-terrier) des seigneuries de Gaudarville et de Fossambault. Confectionné hors du cadre légal, ce document, comme quelques autres terriers orphelins de notre corpus, prend la forme d'un registre. Constitué au gré des concessions, il est clos plus de 100 ans plus tard, en 1758, par les seigneurs Jean-Baptiste Peuvret et Marie-Anne Peuvret. La production de tels registres ne semble pas entraîner d'exercice formel de présentation des titres de la part des censitaires, contrairement aux entreprises ordinaires de confection de terriers. Ainsi s'exprime un exemple de l'écart existant entre la théorie et la pratique. L'usage de ces registres, par opposition aux terriers « classiques »,

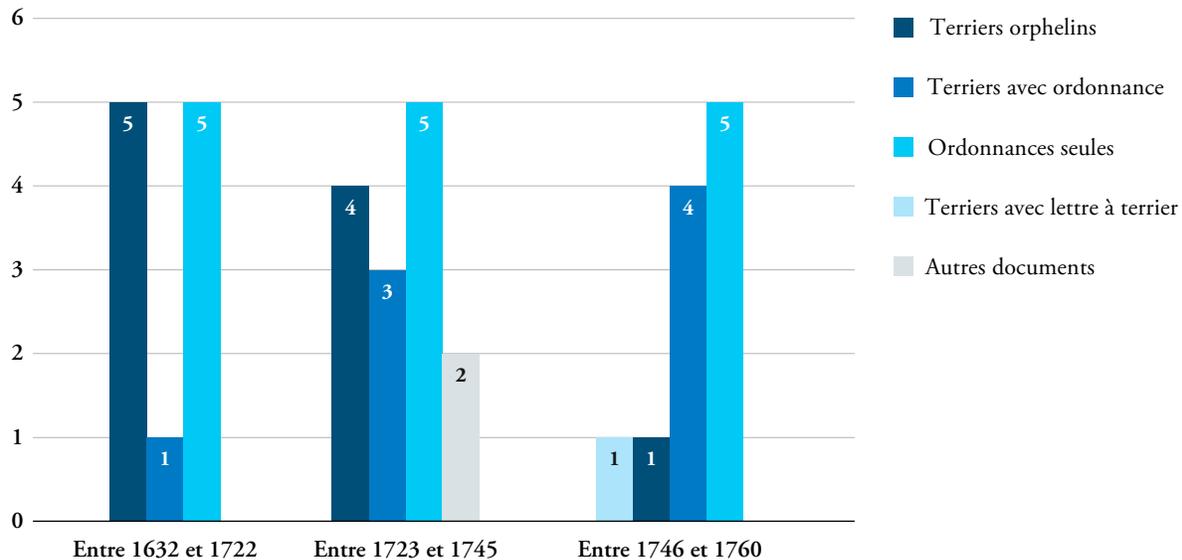
semble toutefois avoir été limité à certaines seigneuries, surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles⁶.

À partir du deuxième quart du XVIII^e siècle, la pratique des terriers se met en place plus concrètement sur le territoire. Ce sont surtout les propriétaires de seigneuries fortement développées qui en demandent la confection. Le 24 décembre 1722, l'intendant Michel Bégon (1710-1726) publie une ordonnance qui oblige les seigneurs à fournir aux autorités coloniales des aveux et dénombremens de leurs seigneuries dans le but de constituer le papier terrier général de la colonie. Produire des aveux et dénombremens nécessite, de la part des seigneurs, une excellente connaissance de leurs fiefs. Afin de les constituer, ils doivent rassembler de l'information sur l'identité des censitaires, les dimensions et l'état de développement de chaque censive et des domaines seigneuriaux, la présence de bâtiments de service et de moulins dans la seigneurie, divers détails sur la propriété seigneuriale, et enfin le montant des cens, rentes et autres droits seigneuriaux qui sont dus aux seigneurs.

N'est-ce pas là des données semblables à celles recueillies lors de l'élaboration d'un terrier seigneurial? La réception des aveux et dénombremens par les autorités coloniales s'étend sur une période de 23 ans (1723-1745) : au total, 190 aveux sont enregistrés (Mathieu et Laberge, 1991). Ce sont 14 documents qui ont été recensés pour cette période (tableau 1). Sur ces 14 possibles⁷ terriers, seule-

6. Il est possible que cette observation mette en lumière l'une des limites de notre corpus de sources. Puisque ces registres n'ont pas été constitués à la suite d'une ordonnance ou d'une lettre à terrier, leur existence est plus difficilement retraçable pour les chercheur-es, surtout si ces documents n'ont pas bien survécu au passage du temps.

7. Nous utilisons le terme « possible », car rien ne nous permet de savoir si des terriers ont été produits à la suite de la publication de ces cinq ordonnances seules.



Graphique 1 Représentation graphique du nombre de documents recensés pour le Régime français, 1632-1760

ment quatre semblent se référer à la production d'un aveu et dénombrement seigneurial : c'est le cas des terriers des seigneuries de l'Île-de-Montréal, de Maur, de Terrebonne et de Prairie-de-La-Madeleine. Bien qu'à première vue, l'obligation de produire des aveux et dénombrements ne semble pas avoir stimulé numériquement la production de terriers, il est certain qu'elle a permis à de nombreux seigneurs de «prendre conscience de la nécessité de mettre de l'ordre dans l'administration de leur fief» (Laberge, 1991 : 570) et de régulariser leurs pratiques de gestion seigneuriale. D'ailleurs, en plus d'obtenir une reconnaissance officielle de leurs possessions foncières, les seigneurs ont pu utiliser les copies seigneuriales des aveux comme «premiers papiers terriers», surtout pour les seigneuries où l'intensité du peuplement seigneurial n'avait pas encore suscité le besoin de recourir à un tel outil de gestion.

À partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la pratique des terriers reflète la maturation de l'écoumène seigneurial. Bien que les fronts pionniers demeurent une réalité pour les seigneuries situées en périphérie, les dernières décennies du Régime français se caractérisent par une consolidation de l'enracinement paysan sur le sol, les seigneuries plus anciennement peuplées étant désormais bien remplies. Pour les années 1746 à 1760, six terriers ont été recensés, confectionnés pour des seigneuries dont l'ancienneté de l'occupation est significative et le niveau de développement est avancé. Pour les fiefs concédés plus tardivement ou moins développés, le terrier est tout de même un outil privilégié : cinq seigneurs s'en prévalent pour les seigneuries de Livaudière, Guillaume-Bonhomme, Nicolet, l'Îlet-à-la-Peau et Bonsecours. L'attrait envers la valeur juridique du terrier semble

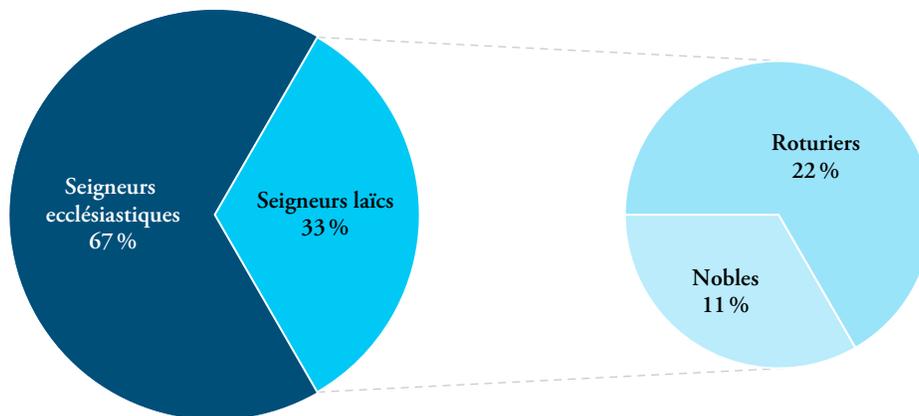
également se confirmer au cours des dernières décennies du Régime français : la proportion de terriers orphelins confectionnés diminue, par opposition à celle des terriers légaux (graphique 1).

Autre observation intéressante, seulement deux seigneurs entreprennent la confection de terriers après 1754. Il est possible que le début des hostilités sur le territoire et le contexte de la guerre de la Conquête ait freiné momentanément le développement de la pratique des terriers.

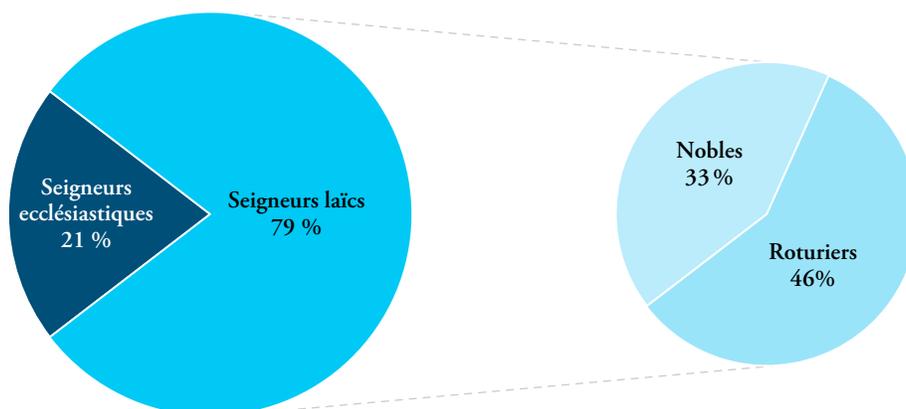
Entre 1632 et 1760, le niveau de développement seigneurial, surtout caractérisé par l'ancienneté et l'intensité de l'occupation du sol, semble avoir été l'un des principaux motifs de production de terriers. Le degré de développement d'un fief ne s'explique toutefois pas seulement par une date de concession très ancienne. Si bien sûr certaines caractéristiques physiques du territoire ou la proximité des villes, par exemple, peuvent avoir stimulé ou retardé les formes d'établissement rural, le niveau de développement seigneurial est intrinsèquement lié au dynamisme du seigneur propriétaire. Selon Alain Laberge (2010 : 22), ce dynamisme peut s'exprimer de différentes façons :

résidence personnelle sur son domaine, recherche active de colons, concessions de censives plus vastes ou à des conditions plus avantageuses qu'ailleurs, comme le report des redevances à payer, construction d'infrastructures de base comme une route ou un moulin, tout cela contribue à diriger et à orienter la formation de communautés rurales vers certains endroits [plutôt que] d'autres.

La production d'un terrier serait donc le reflet d'un dynamisme important et d'une volonté d'améliorer



Graphique 2 *Gouvernement de Montréal - représentation du nombre de documents recensés en fonction de l'identité du seigneur*



Graphique 3 *Gouvernement de Québec - représentation du nombre de documents recensés en fonction de l'identité du seigneur*

l'efficacité de la gestion seigneuriale. À cet égard, les seigneurs ecclésiastiques, particulièrement les communautés masculines, sont actifs: ils sont responsables de la production de 12 documents référant aux terriers sous le Régime français (33 %). Parmi ces 12 documents, neuf concernent des seigneuries de la rive nord du gouvernement de Montréal (**graphique 2**). Les seigneurs laïcs sont toutefois loin d'être en reste (64 %⁸), surtout ceux du gouvernement de Québec, alors que 12 documents ont été recensés pour des seigneurs d'origine roturière et sept autres pour des seigneurs nobles (**graphique 2**).

Sous le Régime français, la pratique des terriers s'implante graduellement dans les usages. Le recours à ces documents est encore assez restreint. La pratique

touche environ 24 % des seigneuries du gouvernement de Québec. Dans le gouvernement de Montréal, ce seuil diminue à 6 %, alors que pour le gouvernement de Trois-Rivières, il se situe autour de 4 %. Ces variations régionales révèlent notamment le développement inégal de l'écoumène seigneurial dans chacun des trois gouvernements de la vallée du Saint-Laurent.

La pratique des terriers sous le Régime britannique

Sous le Régime britannique, le visage de la pratique des terriers se modifie. Alors que le recours à ces documents avait été relativement restreint sous le Régime français, on assiste, surtout au XIX^e siècle, à l'enracinement de la pratique au sein des seigneuries laurentiennes. Au total, 255 documents ont été recensés dans les années 1761 à 1854 (**tableau 2**), équivalant à 88 % de l'ensemble des documents datés de notre corpus.

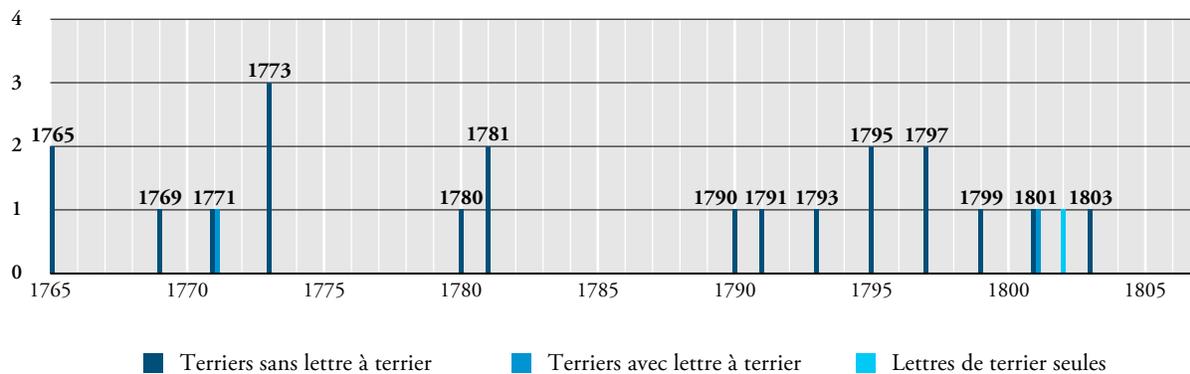
8. Les seigneurs laïcs sont responsables de la confection de 23 documents. Ajoutons qu'en plus des seigneurs laïcs et ecclésiastiques, la Couronne a demandé la confection d'un terrier pour une censive du roi à Québec.

Années	Terriers avec lettre à terrier	Terriers orphelins	Lettres à terrier seules	Autres documents	Pourcentage %
Entre 1761 et 1763	0	1	0	0	0,39 %
Entre 1764 et 1791	1	12	0	0	5,10 %
Entre 1792 et 1807	1	8	1	0	3,92 %
Entre 1808 et 1854	90	40	99	2	90,59 %
Total de documents	92	61	100	2	100 %

Grand total du nombre de documents	255*
---	-------------

Tableau 2 Répartition des documents recensés pour le Régime britannique selon leur type (1761-1854)

* Rappelons toutefois la présence, dans notre corpus, d'un document non daté, soit un terrier orphelin confectionné pour la seigneurie de Repentigny. Il est donc possible que le total du nombre de documents produits sous le Régime britannique soit légèrement plus élevé (256 au lieu de 255).



Graphique 4 Représentation du nombre de documents recensés entre 1765 et 1807

Après un arrêt quasi complet entre 1754 et 1764, la confection de terriers recommence, de manière progressive et saccadée, à partir de 1765. Entre 1765 et 1807, 23 documents sont produits (graphique 4). Leur confection est souvent entreprise avant la vente d'une seigneurie ou suivant une récente acquisition (9 documents). À l'instar de la période 1723-1745, la confection du papier terrier du Domaine du roi en la province de Québec (1777-1782) constitue aussi un événement ayant pu entraîner la production de certains documents. Autrement dit, entre 1765 et 1807, le recours au terrier s'est révélé ponctuel et planifié.

Si au début du Régime britannique, la fréquence d'utilisation des terriers s'inscrit en continuité avec la pratique telle qu'elle s'est développée sous le Régime français, il semble toutefois que l'intérêt — autrefois grandissant — des seigneurs pour la valeur légale des papiers terriers s'évapore. Entre 1765 et 1807, seulement trois documents (sur 23) ont été produits à l'intérieur du cadre légal. Plutôt qu'un changement d'attitude de la part des seigneurs,

cette réalité semble illustrer un manque d'encadrement de la pratique par les autorités coloniales. Du fait de l'absence de la figure de l'intendant sous le Régime britannique, la responsabilité d'autoriser la confection de terriers légaux est déléguée, en théorie, au gouverneur. Or, au cours de leurs mandats, les gouverneurs Guy Carleton (1768-1778; 1786-1796) et Robert Prescott (1796-1807) émettent trois lettres à terrier: une en 1771 pour un seigneur laïc, deux autres en 1802 et 1803 pour des fiefs appartenant à la Couronne. Tout porte à croire qu'il y a un manque de clarté sur la marche à suivre pour se procurer des terriers légaux. Afin de clarifier la situation et de mettre fin aux ambiguïtés, une loi est adoptée en 1808 sous le gouvernement de Craig (1807-1811):

A [*sic*] cause de cette incertitude [...] les Seigneurs ont été jusqu'ici dans l'impuissance de forcer leurs censitaires à exhiber leurs Titres, et par la suite, ont été frustrés de leurs justes réclamations et mis dans l'impossibilité le paiement de rentes qui leur étaient

dues en justice. C'est une des causes de l'espèce de dégradation de l'Aristocratie (Baillargeon, 1953: 225).

La loi de 1808 définit que la responsabilité d'émettre des lettres à terrier revient uniquement au gouverneur. L'entrée en vigueur de cette loi met aussi en lumière la volonté des autorités d'augmenter la valeur de la propriété seigneuriale et, du même coup, d'augmenter les revenus de l'État lui-même, puisqu'il pourrait «refuser ou différer d'accorder des lettres [à] terrier aux seigneurs qui n'auraient pas été fidèles à payer leur droit de quint» (Baillargeon, 1953: 225).

À partir de 1808, et surtout à partir de 1816, les seigneurs sont plus nombreux que jamais à demander la confection de papiers terriers. Pour les années 1808 à 1854, 231 documents ont été identifiés. Le taux de productivité annuel de terriers atteint ainsi de nouveaux records. Alors qu'il avait été sous la barre d'un terrier par année entre 1632 et 1807, le taux de productivité annuel s'élève à 4,66 terriers par année entre 1808 et 1840 et à 6,31 terriers par année entre 1841 et 1854 (**graphique 5**). Sur ces 231 documents, 189 s'insèrent dans le cadre légal de la pratique (82 %) : c'est donc dire que la loi de 1808 a eu un véritable impact sur le développement de la pratique des terriers sous le Régime britannique. Son foisonnement est dû en partie à la saturation de l'écoumène rural à partir de 1815 et s'inscrit, dans certains cas, dans le phénomène de durcissement du régime seigneurial au XIX^e siècle. Il est d'ailleurs intéressant de constater une augmentation du nombre de terriers confectionnés pour les seigneuries de la région de Montréal, et surtout celles du Richelieu, entre 1841 et 1854 (39 documents), possiblement en réaction aux rébellions de 1837-1838.

Entre 1764 et 1854, la pratique des terriers reflète la diversification du corps seigneurial canadien. D'abord, sur le plan de l'origine ethnique, la pratique des terriers semble avoir été privilégiée par les seigneurs d'origine canadienne-française (**tableau 3**). Ce groupe est responsable de la confection de 13 documents entre 1764-1807 et de 117 documents entre 1808-1854. Les seigneurs d'origine canadienne-française ne sont toutefois pas les seuls à user de cet outil de gestion : le terrier est confectionné à la demande de seigneurs d'origines diverses (allemande, italienne, suisse, américaine, anglaise, etc.), et en particulier de seigneurs d'origine canadienne-anglaise natifs de la colonie. Ces derniers commandent en effet la confection de 20 % de tous les documents produits entre 1808-1854. Cette nouvelle réalité témoigne de l'adaptation de ces groupes au contexte colonial et de leur enracinement au sein des seigneuries de la vallée du Saint-Laurent.

Sur le plan de l'origine sociale, les terriers confectionnés sous le Régime britannique ont été majoritairement produits pour des seigneuries appartenant à des membres de la bourgeoisie professionnelle et de la bourgeoisie d'affaires. Cette tendance se confirme surtout à partir de 1808 : entre 1808 et 1854, la bourgeoisie, toutes

catégories confondues, fait produire plus de 88 % des documents confectionnés pour l'ensemble des seigneurs d'origine roturière, et plus de 60 % des documents produits pour des seigneuries laïques. La mainmise de la bourgeoisie sur la pratique des terriers n'est pas anodine. Entre 1791 et 1851, celle-ci acquiert de nombreux fiefs, notamment de la main de la noblesse (Dechéne, 1987, planche 51). Le contexte démographique et de la saturation de l'écoumène rural rendent la propriété seigneuriale lucrative. Développer la seigneurie (par la mise en place d'infrastructures, d'équipements et de réseaux de transport) et y installer des industries permet d'ailleurs l'acquisition de gains supplémentaires. Ainsi, quatre familles seigneuriales (Gugy, Debartzch, Würtele et Drapeau) demandent la confection de terriers pour plusieurs fiefs leur appartenant, et ce, au même moment. Plus que de simples documents permettant l'amélioration de l'administration d'une seigneurie, les papiers terriers — surtout les terriers légaux — sont, dans ce cas-ci, mis au centre de stratégies de gestion et de contrôle de l'espace rural, désormais utilisés de façon systématique et généralisée à l'ensemble des possessions seigneuriales d'un (ou de plusieurs) seigneur(s)⁹.

À première vue, la noblesse et les seigneurs ecclésiastiques apparaissent effacés du portrait de la pratique des terriers, ayant respectivement fait produire environ 30 % et 7 % de tous les documents recensés sous le Régime britannique. Ces données doivent toutefois être mises en relation avec, d'une part, la diminution de la propriété noble à la suite des ventes successives de seigneuries à partir des années 1780, et d'autre part, avec la disparition progressive des communautés ecclésiastiques masculines après la Conquête.

Conclusion

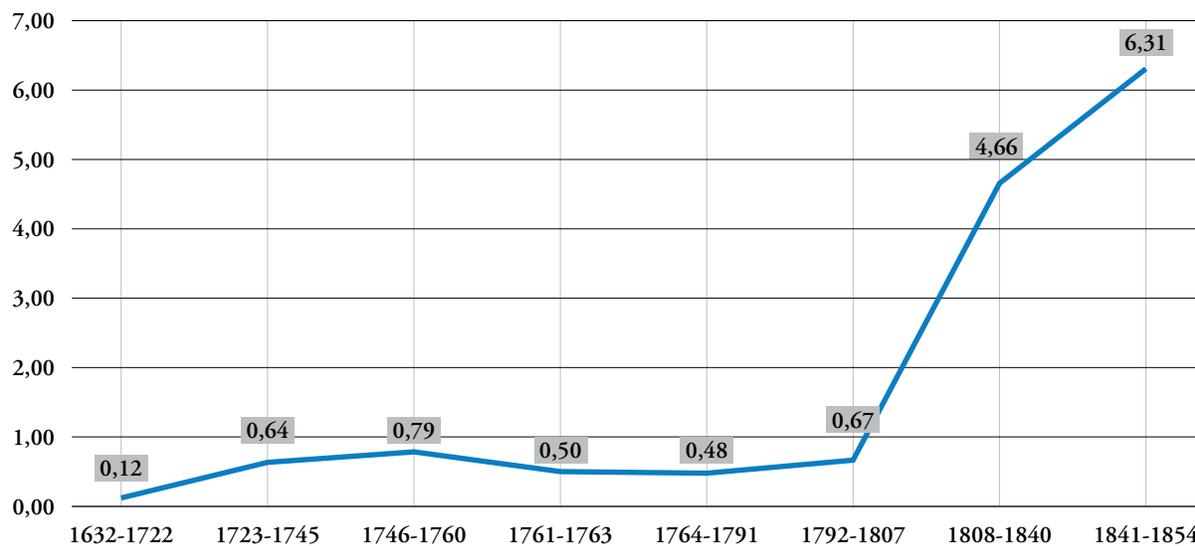
Encadrée par les règles de la Coutume de Paris, la confection des papiers terriers débute dès le XVII^e siècle et s'insère progressivement dans les usages des seigneurs laurentiens au cours du XVIII^e siècle. Le changement de régime, en 1763, ne sonne pas le glas de la pratique, au contraire. Les seigneurs doivent toutefois attendre l'entrée en vigueur d'une loi, en 1808, qui clarifie la procédure à suivre pour confectionner des terriers légaux. Au XIX^e siècle, particulièrement après 1816, la pratique des terriers est florissante : les seigneurs sont plus nombreux que jamais à

9. Nous sommes donc loin des livres-terriers dont il était question à la section 3. Sous le Régime britannique, nous avons recensé deux documents de ce type pour les seigneuries de Rigaud de Vaudreuil et de Blainville. Il est probable que leur confection, possiblement réalisée en parallèle avec celle de terriers légaux, permettait aux seigneurs de contourner l'inamovibilité du terrier, dont on ne peut, en principe, pas modifier le contenu.

Origine ethnique	NOMBRES DE DOCUMENTS	
	1764-1807	1808-1854
Allemande	-	3
Américaine	-	4
Anglaise	-	3
Autre**	-	2
Canadienne-anglaise (natifs de la colonie, issus de parents britanniques)	-	29
Canadienne-anglaise (natifs de la colonie, issus d'un mariage mixte)	-	9
Canadienne-française	13	117
Écossaise	4	15
Française	-	1
Inconnu***	-	3
Mixte (propriétaire d'origine diverse partageant la propriété seigneuriale)	-	2
Suisse	-	5
Total	17	193

Tableau 3 Nombre de documents répartis selon l'origine sociale des seigneurs laïcs en ayant entrepris la confection entre 1764 et 1854

Les deux terriers classés dans «autres» ont été produits à la demande: 1) de seigneurs provenant de l'île de Jersey (James Robin et Philippe Robin, neveux de l'homme d'affaires Charles Robin) pour la seigneurie de Grande-Rivière, et 2) d'un seigneur natif de la colonie d'origine italienne (John Donegani) pour la seigneurie de Foucault. * Les trois terriers classés dans «inconnue» ont été confectionnés pour les seigneuries de Repentigny (Henry Andrews), La Martinière (John Reid) et Rougemont [Saint-Hyacinthe] (inconnu). Nous n'avons pas été en mesure de définir l'origine ethnique de ces personnes.



Graphique 5 Taux de productivité annuel de terriers pour les années 1632-1854 selon les données de notre inventaire

user de ces documents de gestion. Cela n'est pas sans lien avec l'augmentation démographique rapide que connaît le Bas-Canada, la saturation de l'écoumène seigneurial et l'acquisition de nombreuses seigneuries par la bourgeoisie professionnelle et la bourgeoisie d'affaires. La pratique des terriers reflète d'ailleurs le processus de diversification du corps seigneurial. Finalement, le 18 décembre 1854, après plus de 200 ans d'existence, l'institution seigneuriale est abolie par l'entrée en vigueur de l'*Acte pour l'abolition des droits et des devoirs féodaux dans le Bas-Canada*. Avec elle s'éteint aussi la pratique des papiers terriers dans la vallée du Saint-Laurent.

BIBLIOGRAPHIE

Sources imprimées

AUBRY DE SAINT-VIBERT, Charles-Louis (1787). *Les terriers rendus perpétuels ou mécanisme de leur confection, ouvrage utile à tous propriétaires de terres ou de fiefs, à tous notaires, régisseurs, géomètres, féodistes et autres enfin qui se destinent à la partie des terriers*. Paris.

(1761) *Code des terriers ou Principes sur les matières féodales avec le recueil des règlements sur cette matière. Ouvrage utile à tous les seigneurs de fiefs, notaires, commissaires à terriers et commis des domaines*. Paris, Prault & Vallat-Lachapelle.

CUGNET, François-Joseph (1775). *Traité de la Loi des fiefs*. Québec: Guillaume Brown.

DE LA POIX DE FRÉMINVILLE, Edme (1746-1757). *La Pratique universelle, pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux*. Paris: Gissey, 5 volumes.

Journal of the House of Assembly of Lower-Canada from the 29th January to the 14th April, 1808, both days inclusive. Québec: John Neilson, 1808.

ROY, Pierre-Georges (1919). *Inventaire des ordonnances des Intendants en Nouvelle-France conservées aux archives provinciales de Québec*. 4 volumes. Beauceville: L'Éclaireur Limitée.

Études

ANGERS, Denise (1993). *Le terrier de la famille d'Orbec à Cideville (Haute-Normandie), XIV^e-XVI^e siècles*. Montréal: Presse de l'Université de Montréal et Société de l'histoire de Normandie.

BASTIER, Jean (1975). *La féodalité au siècle des Lumières dans la région de Toulouse (1730-1790)*. Paris: Bibliothèque nationale et Commission histoire économique et sociale de la Révolution française.

BOIS, Emmy (2023). «L'évolution d'une pratique de gestion seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent: les papiers terriers, 1632-1854». Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval.

BRUNEL, Gislain, Olivier GUYOTJEANNIN et Jean-Marc MORICEAU, dir (2002). *Terriers et plans-terriers du XIII^e au XVIII^e siècle*. Paris et Rennes: École nationale des chartes et Association de l'Histoire des Sociétés Rurales.

COATES, Colin (2000). *Les transformations du paysage et de la société du Québec sous le régime seigneurial*. Québec: Septentrion.

COURVILLE, Serge (1990). *Entre ville et campagne. L'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada*. Québec: Presses de l'Université Laval.

DÉPATIE, Sylvie, Mario LALANCETTE et Christian DESSUREAULT (1987). *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*. Montréal: Éditions Hurtubise HMH Ltée.

DESSUREAULT, Christian (2009). «L'évolution du régime seigneurial canadien de 1760 à 1854: essai de synthèse». Alain LABERGE et Benoît GRENIER, dir. *Le régime seigneurial au Québec 150 ans après. Bilans et perspectives de recherche à l'occasion de la commémoration du 150^e anniversaire de l'abolition du régime seigneurial*. Québec: Centre interuniversitaire d'études québécoises (coll. «Cheminements»), p. 23-37.

FOSSIER, Robert (1978). *Polyptyques et censiers: typologie des sources du Moyen Âge occidental*. Turnhout: Brepols.

GRENIER, Benoît (2012). *Brève histoire du régime seigneurial*. Montréal: Boréal.

HARRIS, Cole et Geoffrey J. MATTHEWS, dir (1987). *Atlas historique du Canada*. Volume 1. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

LABERGE, Alain (1991). «Seigneur, censitaires et paysage rural: le papier-terrier de la seigneurie de la Rivière-Ouelle de 1771». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, n° 4, p. 567-587.

LABERGE, Alain (en collaboration avec Jacques MATHIEU et Lina GOUGER) (2010). *Portraits de campagnes: La formation du monde rural laurentien au XVIII^e siècle*. Québec: Presses de l'Université Laval (coll. «Atlas historique du Québec»).

LAROSE, André (2016). «Un terrier en pièces détachées: les titres nouveaux de la seigneurie de Beauharnois (1834-1842)». GRENIER, Benoît et Michel MORISSETTE, dir. *Nouveaux regards en histoire seigneuriale au Québec*. Québec: Septentrion, p. 118-153.

MICHAUD, Colette (1982). «Les censitaires et le régime seigneurial canadien (1791-1854): étude des requêtes anti-seigneuriales». Mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa.

MATHIEU, Jacques et Alain LABERGE, dir (1991). *L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent: Les aveux et dénombrements 1723-1745*. Québec: Septentrion.

OUELLET, Fernand (1977). «Propriété seigneuriale et groupes sociaux dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840)». *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 47, n° 1-2, p. 183-213.

RUGGIU, François-Joseph (2012). «Le destin de la noblesse du Canada, de l'Empire français à l'Empire britannique». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 66, n° 1, p. 37-63.

SOBOUL, Albert (1976). *Problèmes paysans de la révolution, 1789-1848*. Paris: François Maspero.

WEISS, Valentine (2009). *Cens et rentes à Paris au Moyen Âge: Documents et méthodes de gestion domaniale*. 2 volumes, Paris: Honoré Champion,

ZOLTVANY, Yves F (1971). «Esquisse de la Coutume de Paris». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, n° 3, p. 365-384.

Répertoires d'archives et sites Internet

LABERGE, Alain, Benoit GRENIER *et al.* *Répertoire des seigneuries du Québec*. Centre interuniversitaire d'études québécoises, <https://rsq.cieq.ca/>.

LESSARD, Rénaud. «Inventaire des papiers terriers seigneuriaux, 1654-1854». Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 17 février 2021, https://www2.banq.qc.ca/archives/genealogie_histoire_familiale/ressources/bd/recherche.html?id=INVENTAIRE_PAPIER_TERRIERS (Page consultée le 2 novembre 2022).

«P240, Collection Seigneuries», Bibliothèque et Archives nationales du Québec, <https://advitam.banq.qc.ca/notice/303616> (Page consultée le 2 décembre 2022).

«P167, Fonds seigneuries de la région de Montréal», Bibliothèque et Archives nationales du Québec, <https://advitam.banq.qc.ca/notice/573654> (Page consultée le 2 décembre 2022).

NOTICES BIOGRAPHIQUES

DIRECTION DE L'OUVRAGE

Emmy Bois

Détentriche d'un baccalauréat et d'une maîtrise en histoire de l'Université Laval, Emmy Bois est candidate au doctorat en histoire à l'Université de Sherbrooke sous la direction du Pr Benoît Grenier (UdS) et la codirection du Pr Jean-Philippe Garneau (UQAM). Financées par le Fonds de recherche du Québec (FRQ-SC), ses recherches portent sur les pratiques de gestion seigneuriale et sur la régulation étatique et juridique des rapports seigneuriaux laurentiens aux XVIII^e et XIX^e siècles. Animatrice à l'émission radiophonique *3 600 secondes d'histoire*, Emmy est également membre du conseil d'administration de l'Institut d'histoire de l'Amérique française et deuxième vice-présidente de la Société historique de Québec.

Dannick Rivest

Dannick Rivest est doctorant en histoire à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Détenteur d'une maîtrise en études québécoises de la même université, ses intérêts de recherche sont l'histoire et la sociologie de la santé, de l'éducation, des difficultés développementales et des mouvements associatifs. Il étudie présentement le rôle des associations de parents dans les «politiques du diagnostic» qui caractérisent l'autisme et les troubles d'apprentissages au Québec et en Ontario depuis 1975. Sa thèse est dirigée par Julien Prud'homme (UQTR) et Sandra Harrisson (Université d'Ottawa).

LES AUTRICES ET AUTEURS

Häxan Bondu

Détentriche d'un baccalauréat en enseignement secondaire et d'un baccalauréat en histoire, Häxan Bondu a terminé sa maîtrise en études et interventions régionales à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) à l'été 2023. Sous la codirection de François-Olivier Dorais (UQAC) et de Louise Bienvenue (Université de Sherbrooke), son projet de recherche financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) portait sur la mobilisation des femmes au 20^e siècle dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Depuis 2018, elle travaille aussi pour le Projet BALSAC à titre d'assistante et de professionnelle de recherche sous la direction d'Hélène Vézina et de Simon Girard.

Maxime Fleury

Étudiant à la maîtrise sur mesure en histoire culturelle régionale à l'Université du Québec à Chicoutimi, sous la direction de François-Olivier Dorais et Michel Bock (Université d'Ottawa), il s'intéresse à l'histoire culturelle du Québec, des régions québécoises et de l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il termine présentement un mémoire sur l'œuvre historienne régionaliste du prêtre et historien saguenayen Victor Tremblay (1892-1979).

LES AUTRICES ET AUTEURS (SUITE)

David Olivier

David Olivier est titulaire d'un baccalauréat en science politique et d'une maîtrise en histoire de l'Université Laval. Ses intérêts de recherche sont l'histoire politique du Québec et du Canada contemporain, l'histoire intellectuelle et l'histoire des intellectuels. Son mémoire de maîtrise porte sur l'engagement intellectuel de Gérard Bergeron dans les médias écrits entre 1956 et 1998. Il collabore régulièrement à l'émission *3600 secondes d'histoire* sur les ondes de CHYZ 94,3 FM. Il poursuit actuellement une carrière dans la fonction publique québécoise.

Meygan St-Louis

Meygan St-Louis est candidate au doctorat en histoire à l'Université du Québec à Trois-Rivières, sous la direction de Marise Bachand. Déposé en 2023, son mémoire de maîtrise intitulé «La communauté lesbienne et sa représentation dans le journal régional *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières (1952-2020)» retrace la représentation et les manifestations de la quête d'une communauté lesbienne à travers les articles publiés dans le quotidien au cours de la deuxième moitié du xx^e siècle. Ses travaux actuels cherchent à comprendre le phénomène de la démocratisation de la sexualité dans la culture populaire des années 1980 et 1990 avec l'analyse de la période Erotica de Madonna.

Jean-François Veilleux

Jean-François Veilleux est détenteur d'une maîtrise en philosophie esthétique (2015) et d'un doctorat en études québécoises (2023) à l'UQTR, sous la direction de Maryse Paquin, portant sur l'histoire des festivals de musique au Québec. Il est l'auteur du livre *Les Patriotes de 1837-38 en Mauricie et au Centre-du-Québec: l'influence des patriotes réformistes à Trois-Rivières et aux environs lors des rébellions au Bas-Canada* (2015) et co-auteur d'*Omer Héroux: le patriarche du journalisme au Canada français* (2022), publiés aux Éditions du Québécois. Professeur d'histoire du Québec à l'Université du Troisième Âge à l'UQTR, il rédige depuis 2015 une chronique d'histoire dans la Gazette de la Mauricie.

cheminements

Le Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) présente dans ce nouveau numéro de Cheminements les recherches menées par les étudiantes et étudiants membres du centre. Sont rassemblés dans ce numéro six articles issus des 27^e et 28^e colloques étudiants du CIEQ, tenus le 6 mai 2022 et le 4 mai 2023. Les articles ont été produits par des étudiant.e.s de l'Université du Québec à Trois-Rivières, de l'Université de Sherbrooke, de l'Université Laval et de l'Université du Québec à Chicoutimi. Les textes ont été regroupés en trois parties: Solidarités et communautés de femmes en milieu régional, Culture, politique et question nationale, Occupation et organisation du territoire.

L'expérience homosexuelle en milieu régional, l'engagement de femmes au sein d'associations féminines au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les développements parallèles des festivals de musique et de l'identité culturelle québécoise, le parcours de l'«intellectuel spécifique» Gérard Bergeron, les notions de région et de nation au Saguenay, l'évolution d'une pratique de gestion seigneuriale: voilà tous les sujets qui sont abordés dans ce nouveau numéro! Ces riches études témoignent de la vitalité de la recherche étudiante au CIEQ et de la rigueur de la relève scientifique en études québécoises!

Ont contribué à cet ouvrage

Emmy Bois
Häxan Bondu
Maxime Fleury
David Olivier
Meygan St-Louis
Jean-François Veilleux

